

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2013**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012.....	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012.....	4
<i>Madame le Maire</i>	5
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6
<i>Madame le Maire</i>	13
Sylvette RIMBAUD	13
Nicolas MARJAULT.....	13
Rose-Marie NIETO.....	13
<i>Madame le Maire</i>	13
Rose-Marie NIETO.....	13
Jean-Claude SUREAU.....	13
Rose-Marie NIETO.....	14
<i>Madame le Maire</i>	14
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT - EXERCICE 2012. 15	
<i>Madame le Maire</i>	16
Jérôme BALOGE.....	16
<i>Madame le Maire</i>	16
Jérôme BALOGE.....	16
<i>Madame le Maire</i>	16
Marc THEBAULT	16
<i>Madame le Maire</i>	16
ORGANISMES EXTÉRIEURS – COMITÉ DE SUIVI DE SITE (CSS) SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ENTREPRISE SIGAP OUEST - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT.....	17
<i>Madame le Maire</i>	18
Marc THEBAULT	18
<i>Madame le Maire</i>	18
Alain BAUDIN	18
COMPTE DE GESTION 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	19
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	20
Pilar BAUDIN	21
Alain PIVETEAU	21
Alain BAUDIN	25
Jérôme BALOGE.....	27
Alain PIVETEAU	28
Nicolas MARJAULT.....	30
Alain BAUDIN	31
Jérôme BALOGE.....	32
Amaury BREUILLE.....	32
Frank MICHEL.....	33
Patrick DELAUNAY	34
Jean-Louis SIMON	35
Marc THEBAULT	36
Jérôme BALOGE.....	36
<i>Madame le Maire</i>	37
Christophe POIRIER	37
Amaury BREUILLE.....	38
Alain PIVETEAU	38
Jérôme BALOGE.....	39
Alain PIVETEAU	39
<i>Madame le Maire</i>	40
Gaëlle MANGIN.....	41
<i>Madame le Maire</i>	41
AFFECTATION DE RÉSULTATS 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	42

<i>Pilar BAUDIN</i>	49
<i>Madame le Maire</i>	49
<i>Alain BAUDIN</i>	49
<i>Madame le Maire</i>	49
<i>Alain BAUDIN</i>	49
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	50
<i>Alain PIVETEAU</i>	51
<i>Amaury BREUILLE</i>	52
<i>Alain BAUDIN</i>	53
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) DE 20 LOGEMENTS RUE DE LA BURGONCE À NIORT - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°D-2013-52 DU 4 FÉVRIER 2013	54
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 3 IMMEUBLES SIS RUE FIZEAU ET RUE LE VERRIER À NIORT	57
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SA HLM DES DEUX SÈVRES ET DE LA RÉGION AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SIS 5 RUE CENTRALE À NIORT - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D-2012-396 DU 17 SEPTEMBRE 2012	59
FOIRE EXPOSITION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE	61
<i>Pilar BAUDIN</i>	64
<i>Madame le Maire</i>	64
<i>Jérôme BALOGE</i>	64
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	64
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	65
<i>Madame le Maire</i>	66
<i>Rose-Marie NIETO</i>	66
<i>Madame le Maire</i>	66
<i>Rose-Marie NIETO</i>	66
<i>Madame le Maire</i>	67
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	68
<i>Madame le Maire</i>	69
<i>Jérôme BALOGE</i>	69
<i>Madame le Maire</i>	69
<i>Jérôme BALOGE</i>	69
<i>Alain PIVETEAU</i>	69
<i>Madame le Maire</i>	69
<i>Jérôme BALOGE</i>	70
<i>Madame le Maire</i>	70
<i>Jérôme BALOGE</i>	70
<i>Madame le Maire</i>	70
<i>Jérôme BALOGE</i>	70
<i>Madame le Maire</i>	70
<i>Alain PIVETEAU</i>	70
<i>Christophe POIRIER</i>	70
<i>Alain BAUDIN</i>	71
<i>Amaury BREUILLE</i>	71
<i>Alain BAUDIN</i>	71
<i>Amaury BREUILLE</i>	71
<i>Alain BAUDIN</i>	71
<i>Amaury BREUILLE</i>	71
<i>Madame le Maire</i>	71
ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES PERSONNELS DES CIMETIÈRES	72
AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR LE MAGASIN DÉCATHLON DE NIORT	73
<i>Christophe POIRIER</i>	74
<i>Marc THEBAULT</i>	74
<i>Christophe POIRIER</i>	74
<i>Alain BAUDIN</i>	74

<i>Jérôme BALOGE</i>	74
<i>Madame le Maire</i>	75
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	76
<i>Jean-Louis SIMON</i>	78
EMPLOIS OCCASIONNELS – CRÉATIONS DE POSTES AU SERVICE DES ÉCOLES.....	79
DÉMATÉRIALISATION DES FLUX FINANCIERS - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT ET LA VILLE DE NIORT	80
SUBVENTIONS CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNÉE 2013 - SOLDE	81
SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNÉE 2013	82
SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNÉE 2013	84
CONVENTION DE PARTENARIAT 'EPICERIE DU MARAIS POITEVIN' ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN	87
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	88
<i>Jérôme BALOGE</i>	88
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	88
<i>Jérôme BALOGE</i>	88
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	88
<i>Madame le Maire</i>	88
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	89
<i>Madame le Maire</i>	89
<i>Jérôme BALOGE</i>	89
<i>Madame le Maire</i>	89
<i>Jérôme BALOGE</i>	89
<i>Madame le Maire</i>	89
<i>Rose-Marie NIETO</i>	89
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	90
<i>Jérôme BALOGE</i>	90
<i>Madame le Maire</i>	90
<i>Jérôme BALOGE</i>	90
<i>Madame le Maire</i>	91
<i>Jérôme BALOGE</i>	91
<i>Madame le Maire</i>	91
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	91
<i>Alain BAUDIN</i>	92
<i>Madame le Maire</i>	92
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	92
<i>Madame le Maire</i>	92
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	92
<i>Madame le Maire</i>	92
<i>Rose-Marie NIETO</i>	93
<i>Madame le Maire</i>	93
<i>Aurélien MANSART</i>	93
SUBVENTION - MANIFESTATION - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE.....	94
ORGANISATION DE NIORT PLAGE - CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE NIORT MARAIS POITEVIN ET AVEC L'ASSOCIATION RESTO CLOU	95
CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2011 - 2012 - 2013 - AVENANT N°7	97
<i>Nicolas MARJAULT</i>	98
CONVENTION D'OBJECTIFS 2012 – 2015 DU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES - AVENANT N°4	99
<i>Nicolas MARJAULT</i>	100

PRÉSENTATION DE L'OEUVRE 'C'EST QUOI LE BONHEUR ?' CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN DE LA VILLE DE MELLE ET LE FESTIVAL TÉCIVERDI DE LA VILLE DE NIORT	101
<i>Nicolas MARJAULT</i>	102
<i>Madame le Maire</i>	102
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	103
<i>Nicolas MARJAULT</i>	104
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - ASSOCIATION 'U.S. CLOU BOUCHET' MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE AU STADE MUNICIPAL SITUÉ AVENUE DE LA ROCHELLE D'UN BLOC DE QUATRE VESTIAIRES, D'UN LOCAL ADMINISTRATIF, D'UNE INFIRMERIE, D'UN LOCAL ARBITRE ET D'UNE BUVETTE.....	105
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - ASSOCIATION SPORTIVE DES PORTUGAIS DE NIORT - MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE AU STADE MUNICIPAL SITUÉ AVENUE DE LA ROCHELLE D'UN BLOC DE QUATRE VESTIAIRES, D'UN LOCAL ADMINISTRATIF, D'UNE INFIRMERIE, D'UN LOCAL ARBITRE ET D'UNE BUVETTE.....	106
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES	107
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - DIVERSITÉ	108
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS ASSOCIATIF.....	109
PLACE DE LA BRÈCHE - MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT 14 - AVENANT N°6	110
AMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU PÔLE TRANSPORTS AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT.....	111
OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU DONJON ET SON ENVIRONNEMENT - MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1 TERRASSEMENT GÉNÉRAUX, VRD - AVENANT N°2.....	112
<i>Amaury BREUILLE</i>	114
<i>Jérôme BALOGE</i>	114
<i>Amaury BREUILLE</i>	114
<i>Madame le Maire</i>	114
<i>Marc THEBAULT</i>	114
<i>Madame le Maire</i>	114
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	115
<i>Madame le Maire</i>	115
<i>Jérôme BALOGE</i>	115
<i>Madame le Maire</i>	115
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	115
<i>Madame le Maire</i>	115
<i>Amaury BREUILLE</i>	115
<i>Frank MICHEL</i>	115
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT PRUS OPÉRATION E10TER CIRQU'EN SCÈNE - MARCHÉ DE TRAVAUX - LOTS 7 ET 9 AVENANTS N°2.....	116
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT - PROCÉDURE PAR MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - APPROBATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE.....	118
<i>Nicolle GRAVAT</i>	120
APPLICATION DU DROIT DES SOLS - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT	121
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	122
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE CHARLES VILDRAC	123
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA RUE LE BRIX.....	124
MAISON D'HABITATION SISE 189 BIS AVENUE DE SAINT JEAN D'ANGÉLY - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC.....	125

TRANSMISSION DU FICHIER DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA CCI DEUX-SÈVRES AU TITRE DE LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE NIORT	126
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE D'ANTES	127
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN EN SÈVRE, POUR PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (CD 257 ET 258).....	128
CESSION À HSDS DE TERRAINS POUR RÉSIDENTIALISATION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PRUS - RUE LAURENT BONNEVAY	129
CESSION D'UN TERRAIN RUE JOLIOT CURIE	130
REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT – PHASE 3 RUE BRISSON - LOT 2 'MENUISERIES EXTÉRIEURES ACIER' - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	131
CENTRE TECHNIQUE PROPRETÉ URBAINE – ACHAT D'UNE BALAYEUSE COMPACTE DE VOIRIE	132
<i>Frank MICHEL</i>	133
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	133
<i>Amaury BREUILLE</i>	133
<i>Madame le Maire</i>	133
74-78 RUE DE L'YSER - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE NIORT À LA RECONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE MITOYEN.....	134
GROUPES SCOLAIRES JEAN JAURÈS ET LOUIS PASTEUR - INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE NIORT - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ.....	135
ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS DE MONSIEUR PIERRE MEROCHENICK	137
<i>Frank MICHEL</i>	138
<i>Jérôme BALOGE</i>	138
<i>Madame le Maire</i>	138
INSTALLATION D'UN STUDIO DE FRANCE 3 À NIORT - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	139
ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - CONVENTION N°8 D'AVANCE DE TRÉSORERIE	140
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Jérôme BALOGE</i>	141
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Jérôme BALOGE</i>	141
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Alain BAUDIN</i>	141
<i>Madame le Maire</i>	141
<i>Alain BAUDIN</i>	142
<i>Jérôme BALOGE</i>	142
<i>Madame le Maire</i>	142
<i>Alain PIVETEAU</i>	142
<i>Jérôme BALOGE</i>	143
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	143
ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (RÉALISATIONS 2012 - PRÉVISIONS 2013).....	145
<i>Madame le Maire</i>	147
CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE	148
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - SOLDE	150
<i>Madame le Maire</i>	151
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	151
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	151
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	151
<i>Madame le Maire</i>	151
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	151

Jean-Claude SUREAU	151
Elisabeth BEAUVAIS	151
Madame le Maire	151

SUBVENTIONS - CONVENTION D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS L'AIDE ALIMENTAIRE . 152

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ENVERS LES
PERSONNES AGÉES..... 154**

Annie COUTUREAU	155
Madame le Maire	155

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 juin 2013

Président :**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Procès-verbal n° Pv-2013-4

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Procès-verbal n° Pv-2013-5

Direction du Secrétariat Général**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

Madame le Maire

Bonsoir à toutes et à tous, nous allons commencer notre Conseil municipal.

Vous avez vu que nous avons deux comptes rendus, celui du Conseil municipal du 14 mai 2012 et celui de la séance du 25 juin 2012, avez-vous des choses à dire sur ces comptes rendus ? Non ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Recueil-décisions n° Rc-2013-4

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1	L-2013-244	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Site de la Vallée Guyot Etude de pollution complémentaire	2 465,00 € HT soit 2 948,14 € TTC	8
2.	L-2013-90	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat Ingrid Astier - REGARDS NOIRS 2013	263,00 € net	9
3.	L-2013-166	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Exposition au Pilori et dans le jardin de la Maison Boinot - Olivier KOSTA-THEFAINE du 5 mars au 6 avril 2013	4 931,00 € net	13
4.	L-2013-167	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Exposition au Pilori du 22 janvier au 23 février 2013 des oeuvres de Joe Pinelli et participation de cet artiste à la manifestation Regards Noirs les 25 et 26 janvier 2013.	913,11 € net	22
5.	L-2013-266	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de prestation de service avec Thierry MATHE médiation de l'exposition de l'artiste Gilles BLOSSEVILLE au pilori	1 300,00 € net	31
6.	L-2013-269	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat d'exposition avec Gilles BLOSSEVILLE pour l'exposition au Pilori du 16/04/2013 au 18/05/2013	3 534,00 € net	35
7.	L-2013-274	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de commande d'interventions et de création artistiques pour la manifestation le 4ème Mur	9 950,00 € net	44
8.	L-2013-279	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de co-organisation dans le cadre de la résidence d'artistes - AIRE 198	1 500,00 € TTC	49
9.	L-2013-195	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Prestation de services dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club (Match Niort/Nîmes)	15 000,00 € net	55
10.	L-2013-197	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Prestation de services dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club	30 798,00 € net	59
11.	L-2013-233	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Prestation de service dans le cadre de Niort plage 2013	14 993,50 € TTC	61
12.	L-2013-240	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Prestation de service 'Accro Ouistiti' dans le cadre de Niort Plage 2013	4 490,00 € HT soit 5 370,04 € TTC	65

RETOUR SOMMAIRE

13.	L-2013-256	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Prestation de services dans le cadre du partenariat avec le Volley-Ball Pexinois	5 000,00 € net	68
14.	L-2013-251	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Foire exposition de Niort 2013 - Création du stand Ville de Niort	10 260,00 € HT soit 12 270,96 € TTC	70
15.	L-2013-287	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Impression de la brochure loisirs été 2013	4 354,00 € HT soit 4 658,78 € TTC	72
16.	L-2013-264	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Site de la Vallée Guyot Evaluation de la qualité du sous-sol	5 161,00 € HT soit 6 172,56 € TTC	73
17.	L-2013-265	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Ex Site SEITA Evaluation de la qualité du sous-sol	7 195,00 € HT soit 8 605,22 € TTC	74
18.	L-2013-271	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Vallée Guyot - Réalisation d'une maquette du projet en 3 D	11 510,00 € HT soit 13 765,96 € TTC	75
19.	L-2013-273	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Ilots hypercentre et Brisson - Etude de conception urbaine et architecturale	77 747,50 € HT soit 92 986,01 € TTC	76
20.	L-2013-168	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec 'Vents Portants' Participation d'un agent au stage 'Les conflits entre enfants'	420,00 € net	78
21.	L-2013-169	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec 'Vents Portants' Participation d'un agent au stage - 'L'école du goût : éveil sensoriel et rôle social'	588,00 € net	79
22.	L-2013-170	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec ALTENDIS - Participation d'un agent à la formation 'Liferay avancée'	1 995,00 € HT soit 2 386,02 € TTC	80
23.	L-2013-192	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec la FIPE Participation d'un agent du CCAS au 1er forum national des animatrices et animateurs responsables de Relais d'Assistante Maternelle	250,00 € net	81
24.	L-2013-202	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec GROUPE TERRITORIAL - Participation d'un agent à la formation à distance pour la préparation du concours de rédacteur	216,00 € TTC	82
25.	L-2013-223	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec ADIAJ - Participation d'agents au stage 'Assitants maternels'	1 746,00 € net	83

RETOUR SOMMAIRE

26.	L-2013-224	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec TERRITORIAL Participation d'un agent à la préparation au concours externe de rédacteur (stage en présentiel)</i>	936,00 € TTC	84
27.	L-2013-225	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CNFPT Poitou-Charentes - Participation d'un groupe d'agents à la formation 'Mise en place d'une politique vélo' les 11 et 12 mars 2013</i>	1 200,00 € TTC	85
28.	L-2013-226	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CNFPT Poitou-Charentes - Participation d'un groupe d'agents à la formation 'Mise en place d'une politique vélo' les 25 et 26 mars 2013</i>	1 015,38 € TTC	86
29.	L-2013-234	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec l'ANAP Participation d'agents aux journées de l'association nationale des auxiliaires de puériculture</i>	1 250,00 € TTC	87
30.	L-2013-235	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec EFE CURSUS Participation d'un agent à une formation sur les marchés publics durables</i>	730,00 € HT soit 873,08 € TTC	88
31.	L-2013-252	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec Reflex - Participation d'un agent au stage 'Lightroom'</i>	598,00 € HT soit 715,21 € TTC	89
32.	L-2013-253	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CFPJ - Participation d'un agent au stage 'Ecrire court et dense'</i>	1 580,00 € HT soit 1 889,68 € TTC	90
33.	L-2013-278	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec COHERENCES - Participation d'agents au stage : 'La communication non violente'</i>	8 800,00 € net	91
34.	L-2013-212	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel LANDESK passé avec la société SYSDIS IT</i>	63 482,14 € HT soit 75 924,63 € TTC	93
35.	L-2013-257	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique des licences outils ORACLE TOAD passé avec la société QUEST SOFTWARE INTERNATIONAL LIMITED</i>	8 767,93 € HT	95
36.	L-2013-275	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel VS LOCATIF passé avec la société OPERIS</i>	4 355,48 € HT soit 5 209,15 € TTC	97

RETOUR SOMMAIRE

37.	L-2013-313	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel EAU2 passée avec la société e-GEE - Annule et remplace la décision 2012-441 enregistrée en préfecture le 16/01/2013</i>	89 900,00 € HT	99
38.	L-2013-229	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT <i>Convention réglant l'organisation d'un séjour pour les centres de loisirs avec le Centre de Découverte d'Aubeterre AD PEP 16 - Été 2013</i>	6 533,00 € net	101
39.	L-2013-230	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT <i>Convention réglant l'organisation d'un séjour pour les centres de loisirs avec M53 Mayenne Astronomie - été 2013</i>	2 955,70 € net	103
40.	L-2013-237	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT <i>Convention réglant l'organisation d'un projet d'arts plastiques dans les écoles de Niort avec Brigitte BELAUD</i>	1 800,00 € net	105
41.	L-2013-239	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT <i>Convention réglant l'organisation d'un projet d'arts plastiques dans les écoles avec Corinne DOUVILLE</i>	180,00 € net	107
42.	L-2013-243	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT <i>Association C.D.O.S. Deux-Sèvres - Intervention olympique pour les jeunes des centres de loisirs aux Brizeaux le 15/05/2013 - Annule et remplace la décision n°2013-153</i>	90,00 € net	109
43.	L-2013-178	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Fourniture et livraison de sel de déneigement - Attribution du marché</i>	4 586,00 € HT soit 5 484,86 € TTC	110
44.	L-2013-189	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Aménagement d'une liaison douce rue de Romagné - Lots 1 et 2 - Avenant n°1</i>	/	111
45.	L-2013-221	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Maintenance et suivi sanitaire du miroir d'eau de l'esplanade de la Brèche Marché de prestations de service Autorisation de signature</i>	29 767,10 € HT soit 35 601,45 € TTC	112
46.	L-2013-255	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Travaux d'éclairage public rue François de Malherbe et rue Philippe de Commynes Consultation par procédure adaptée - Signature des marchés</i>	16 640,53 € HT soit 19 902,08 € TTC	114
47.	L-2013-294	DIRECTION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS <i>Régie d'avance de la Foire exposition - Modification des modalités de paiement - Ouverture d'une carte bancaire internationale</i>	/	116
48.	L-2013-241	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Prestation de traiteur pour l'inauguration du Centre d'Art Contemporain Photographique le 13 avril 2013</i>	4 990,00 € TTC	118
49.	L-2013-249	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Accord-cadre - Lavage de vêtements de travail et articles textiles - Transfert de contrat</i>	/	120
50.	L-2013-250	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Convention de gestion des appareils de distribution automatique de boissons chaudes et en-cas - Avenant</i>	/	122

RETOUR SOMMAIRE

51.	L-2013-292	DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS GÉNÉRAUX <i>Avenant de transfert du marché de fourniture et de matériel pour affranchissement courrier</i>	/	123
52.	L-2013-194	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Spectacle de la Compagnie ASSAHIRA pour la Foireexpo 2013</i>	6 200,00 € net	124
53.	L-2013-196	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Spectacle de la Compagnie MIDI 12 pour la Foireexpo 2013</i>	5 060,00 € TTC	130
54.	L-2013-210	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Convention de partenariat avec la Fédération départementale de la boulangerie pour la Foireexpo 2013</i>	/	133
55.	L-2013-211	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - MAPA subséquent concernant la sonorisation, la lumière, la vidéo et l'assistance technique pour la Foireexpo 2013</i>	22 850,00 € HT soit 27 328,60 € TTC	137
56.	L-2013-215	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Animation et coordination du village équestre par les ANEM (Arts et Nuits Equestres du Marais)</i>	11 000,00 € net	138
57.	L-2013-217	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Animation musicale par le groupe VERDINE QUARTET du village équestre</i>	6 000,00 € net	143
58.	L-2013-227	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition Spectacle 'Rue du Music Hall' des Productions Artistes Conseils pour la Foireexpo 2013</i>	11 800,00 € HT soit 12 449,00 € TTC	147
59.	L-2013-242	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition Transport de personnes pour la Foireexpo 2013</i>	25 000,00 € TTC	151
60.	L-2013-246	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition Spectacle Delinus 03 pendant la Foireexpo 2013</i>	3 160,00 € net	153
61.	L-2013-258	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Banda de Chabonais pour la Foireexpo 2013</i>	1 480,00 € net	160
62.	L-2013-261	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition Déambulation de batucada par la compagnie SAGA MUNDO pour la Foireexpo 2013</i>	3 000,00 € net	162
63.	L-2013-262	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition Animation dans le village équestre par Afin Ben Bedra</i>	3 137,16 € net	166
64.	L-2013-268	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Parc des expositions Acquisition d'un modulaire WC</i>	7 153,30 € HT soit 8 555,35 € TTC	169
65.	L-2013-270	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition Convention de partenariat avec l'Amicale des Mécaniques Anciennes pour la Foireexpo 2013</i>	11 351,00 € HT soit 13 575,80 € TTC	170

RETOUR SOMMAIRE

66.	L-2013-276	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Convention de partenariat avec AGROBIO Poitou-Charentes pour la Foirexpo 2013</i>	/	174
67.	L-2013-282	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs pour la Foirexpo 2013</i>	/	178
68.	L-2013-284	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la Foirexpo 2013</i>	/	182
69.	L-2013-286	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Convention de partenariat avec l'EPCNPH pour la Foirexpo 2013</i>	/	187
70.	L-2013-290	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Convention de partenariat avec la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour la Foirexpo 2013</i>	/	191
71.	L-2013-291	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <i>Foire Exposition - Présence d'Aurélien Rougerie lors de la Foirexpo 2013</i>	5 000,00 € HT soit 5 980,00 € TTC	195
72.	L-2013-136	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Cellule 'Electricité, automatisme, électroménager' - Acquisition d'un véhicule Renault Master FG Confort 3T3 L2H2</i>	16 942,78 € HT soit 20 190,16 € TTC	196
73.	L-2013-203	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Patinoire - Reprise d'une partie du groupe froid suite à expertise</i>	6 714,50 € HT soit 8 030,54 € TTC	198
74.	L-2013-214	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Site de Noron - Hall de Galuchet - Contrat de vente de gaz n° 20130308-49361</i>	Abonnement 166,44 € HT / an + 0,0518 € HT / kWh	200
75.	L-2013-216	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Groupe scolaire la Mirandelle - Quartier Surimeau - Etude de programmation pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire - Avenant n° 1</i>	8 550,00 € HT soit 10 225,80 € TTC	202
76.	L-2013-220	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Rue Victor Hugo - Contrat EDF pour l'alimentation provisoire des bornes événementielles</i>	1 290,24 € / an	204
77.	L-2013-222	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Aérodrome Niort-Marais Poitevin - Réalisation d'une procédure d'approche aux instruments de type RNP APCH (RNAV/GNSS) - Attribution du marché</i>	38 577,50 € HT soit 46 138,69 € TTC	205
78.	L-2013-245	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Centre d'Action Culturelle Marché de grosses réparations sur le réseau sprinkler de la scène nationale - Attribution du marché</i>	83 109,80 € HT soit 99 399,32 € TTC	207
79.	L-2013-248	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Parking de la Brèche Mise aux normes de l'accessibilité des escaliers Attribution du marché</i>	/	209

RETOUR SOMMAIRE

80.	L-2013-254	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Véhicule Trafic FG Confort L1H2 - Acquisition d'une cellule isotherme et d'un hayon rabattable	9 620,00 € HT soit 11 505,52 € TTC	211
81.	L-2013-259	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Gymnase de Sainte Pezenne - Contrat de vente de gaz n°20130308-49381	Abonnement 166,44 € HT / an + 0,0518 € HT / kWh	213
82.	L-2013-285	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Groupe scolaire Jean Mermoz - Missions d'investigations et d'ingénierie géotechnique	5 940,00 € HT soit 7 104,24 € TTC	215
83.	L-2013-299	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Technique Municipal de la Chamoiserie - Déménagement des machines des ateliers menuiserie et serrurerie	6 580,00 € HT soit 7 869,68 € TTC	217
84.	L-2013-115	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ Centre-ville - Marquage au sol pour un repérage des aires de présentation des bacs roulants et cartons	3 150,00 € TTC	219
85.	L-2013-263	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à la SCP d'avocats (Cabinet TEN France) - prestation de conseil juridique	1 035,00 € HT soit 1 237,86 € TTC	220
86.	L-2013-318	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à ANTELIS COÏC ROMI ASSOCIES - prestation de conseil juridique	1 102,50 € HT soit 1 318 ,59 € TTC	221
87.	L-2013-321	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à ANTELIS COÏC ROMI ASSOCIES - prestation de conseil juridique	446,25 € HT soit 533,72 € TTC	222
88.	L-2013-157	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE Révision de la ZPPAUP	53 231,20 € HT soit 63 664,52 € TTC	223
89.	L-2013-190	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE Préemption d'un bien sis 107 avenue de la Venise Verte à Niort cadastré Section EE n°0079	80 000, € hors frais de notaire	224
90.	L-2013-247	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE Révision du Plan Local d 'Urbanisme et révision du Règlement Local de Publicité - Lot n° 2 du Règlement Local de Publicité	57 900,00 € HT soit 69 248,40 € TTC	226

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Concernant le recueil des décisions, certains d'entre vous ont-ils besoin de précisions ?

Sylvette RIMBAUD

A la page 31, le contrat de prestation de services avec Thierry MATHE médiation de l'exposition de l'artiste Gilles BLOSSEVILLE au Piloni, est-ce que c'est l'agent de cet artiste ?

Nicolas MARJAULT

Non, ce n'est pas du tout l'agent de l'artiste. C'est en fait un médiateur culturel qui a longtemps été en temps partagé entre la Ville et l'association « Pour l'Instant » notamment. C'est bien que vous posiez la question, parce que ça va me permettre de vous dire que ce sera certainement le premier embauché officiel du groupement d'employeurs où figureront toutes les institutions labellisées et la Ville de Niort et qu'il sera le premier temps plein au lieu d'avoir plusieurs temps fractionnés et c'est comme ça qu'on va contribuer à la sécurisation de l'emploi culturel.

Rose-Marie NIETO

Je voudrais savoir pour les décisions n°9 et 10 concernant les prestations de services pour le foot, j'ai vu 15 000 et 30 000 euros : ces prestations de services c'est quoi, c'est de la surveillance ? Du gardiennage ? Cela concerne quoi en fait ? Comment ?

Madame le Maire

Vous savez que l'on achète quelquefois des places aux Chamois et donc c'est ce que cela représente.

Rose-Marie NIETO

Pour la foire, j'ai vu le total des dépenses qui cette fois-ci s'élève à peu près à 130 000 euros, a-t-on une idée à peu près des dépenses totales qui ont eu lieu cette année pour la Foireexpo ?

Jean-Claude SUREAU

Je suis incapable de vous donner en détail les dépenses de la Foireexpo, je pense que je pourrai vous les communiquer dès qu'elles seront consolidées. Sur la Foire exposition globalement, il y a une délibération qui vient après, qui concerne des subventions d'équilibre 2012 et 2013, comme j'aurai sans doute des questions dans les minutes à venir sur l'édition 2013, ce que je peux dire c'est que globalement en terme de visitorat, on sera à peu près étale, il nous reste encore un peu de billetterie à rentrer des comités d'entreprise notamment, qui parfois pour certains, paient les places très très tard. On ne peut pas se cantonner au nombre de visiteurs, c'est bien l'activité commerciale qui est prépondérante dans une foire. Ce qu'on peut dire c'est qu'il y a des secteurs qui ont bien fonctionné, c'est le cas du secteur automobile par exemple qui fait mieux que l'an dernier, les camping-caristes aussi ont fait mieux que l'an dernier, le

secteur restauration est à peu près étale par rapport à l'an dernier. On a un gros souci avec la Halle de Galuchet où sont installés pour l'essentiel des marchands de meubles, de literies etc. Là, effectivement, on a une chute en terme commercial relativement importante parce que pour avoir croisé avec un certain nombre d'exposants, on a sans doute une offre qui n'est pas une offre foire, parce qu'on a une offre moyen et haut de gamme et ce n'est peut-être pas le public foire qui consomme ce type de produit. Par ailleurs, pour faire un point et pour éviter toute tentative de dévoiement de l'analyse qui pourrait être la nôtre, j'ai demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de prendre contact avec l'ensemble des exposants et de voir avec eux comment ils ont ressenti cette foire et comment ils appréhenderaient ou quelles idées ils pourraient avoir pour la prochaine édition. Voilà où on en est mais la Foire s'est terminée il y a un mois, le temps que, y compris économiquement, l'on ait l'ensemble des recettes et des dépenses, il va encore falloir attendre un mois pour faire un bilan plus précis.

Rose-Marie NIETO

Si je peux faire une remarque, les retours que j'en ai eu des particuliers qui se sont présentés à la Foire, le regret que souvent les gens ont, c'est que le thème qui est donné, par exemple là c'était le thème du rugby, ne soit utilisé que dans un pavillon et ne soit pas, comment dire, exploité sur toute la Foire plus généralement. Il y avait donc plusieurs thèmes différents et les gens trouvent que ça ressemble plus à de la dispersion, enfin les retours n'étaient pas très positifs, mais c'est juste une info que je vous donne, vous avez dû avoir les mêmes.

Madame le Maire

Nous rentrerons dans le sujet le jour où on vous donnera les résultats quand ils seront consolidés, après, on sait bien que, c'est normal, il y a des personnes qui pensent toujours qu'elles pourraient tout améliorer et tout irait bien, nous sommes conscients de cela et moi, je n'ai pas eu ces retours là. Nous ferons l'analyse et le bilan mais je ne voudrais pas que l'on passe trop de temps à parler d'un sujet que nous aurons à traiter ultérieurement au fond.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-214

Direction du Secrétariat Général

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT -
EXERCICE 2012**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités locales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du rapport d'activités de la CAN pour l'exercice 2012.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités de la CAN pour l'exercice 2012

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La première délibération consiste à prendre acte du fait que nous avons été destinataires et que nous avons pris connaissance du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération. Avez-vous des choses à dire ? Il convient juste de prendre acte. Monsieur BALOGE regarde, avez-vous des commentaires ? Parce que Monsieur BALOGE ne l'a pas lu sûrement, est ce que vous avez des commentaires ?

Jérôme BALOGE

Vos propos sont d'une gratuité, vous commencez très fort...

Madame le Maire

Absolument Monsieur BALOGE...

Jérôme BALOGE

...et ensuite vous direz que c'est moi qui vous cherche.

Madame le Maire

Mais je trouvais étonnant de ne pas vous avoir entendu. Bien, est-ce que vous avez des commentaires ? Il n'y a pas de vote, nous devons juste prendre acte, ce rapport d'activités se discute en général au niveau du Conseil communautaire.

Marc THEBAULT

Juste un mot Madame le Maire pour dire que c'est surtout intéressant pour les communes qui n'ont que quelques délégués qui siègent au Conseil communautaire mais nous avons la chance et vous avez souhaité que ça se prolonge dans le futur, que l'ensemble des conseillers municipaux niortais soient membres de l'Agglo donc ils savent parfaitement ce qui s'y passe.

Madame le Maire

Je ne vais pas là non plus rentrer dans le sujet, nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler. Donc nous prenons acte.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-215

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires**ORGANISMES EXTÉRIEURS – COMITÉ DE SUIVI DE SITE (CSS) SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES
ENTREPRISE SIGAP OUEST - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 7 novembre 2011, vous avez été appelés à désigner un élu pour représenter la Ville de Niort au sein du Comité de suivi de site (CSS) SIGAP Ouest, entreprise classée Seveso à haut risque présente sur le territoire de la commune.

La réglementation encadrant la composition du CSS a depuis été modifiée et fait obligation de désigner à nouveau des représentants de la Ville de Niort et des représentants de riverains au CSS.

- pour le « collège élus », il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la ville de Niort au CSS,
- pour le « collège riverain », il convient de désigner un représentant du conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot et un représentant du conseil de quartier de Saint Florent.

En application de l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner pour représenter la Ville de Niort au sein du Comité de suivi de site SIGAP Ouest, dans le collège « élus des collectivités territoriales » : un titulaire et un suppléant ;
- désigner pour siéger au sein du Comité de suivi de site au titre du « collège riverains » 2 représentants pour le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot ;
- désigner pour représenter le Conseil de quartier de Saint-Florent 2 représentants

Ont été désignés :

Pour représenter la Ville de Niort :

- Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire - titulaire
- Monsieur Aurélien MANSART, Conseiller municipal délégué - suppléant

Pour représenter le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot :

- Madame Annick DEFAYE, Présidente du Conseil de quartier
- Madame Marylène FOURNIER, Co Présidente du Conseil de quartier

Pour représenter le Conseil de quartier de Saint-Florent :

- Madame Gaëlle MANGIN, Présidente du Conseil de quartier
- Madame Marthe KOCAK, Co Présidente du Conseil de quartier

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

Madame le Maire

Il s'agit de la désignation des représentants de la Ville de Niort dans le comité de suivi du site de la SIGAP Ouest, je vous propose Madame GRAVAT comme membre titulaire et Monsieur Aurélien MANSART comme membre suppléant. Je crois que Madame GRAVAT était déjà dans cette structure.

Marc THEBAULT

Par le passé, l'éventuel déménagement, qui évidemment serait assez compliqué et certainement coûteux, avait été évoqué. Qu'en est-il de cette entreprise ? Parce que c'est évident que les deux entreprises de ce secteur qui sont des entreprises importantes mais qui sont quand même dans une zone à la fois industrielle et pavillonnaire à proximité avec également pas très loin, je regarde Pascal DUFORESTEL qui est de retour parmi nous après son voyage chez les Québécois, il y a Niort terminal, donc c'est vrai que la question d'un déplacement éventuel de cette société peut être posée et il ne s'agit pas non plus de perdre les emplois, on est bien d'accord.

Madame le Maire

Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est un outil qui relève essentiellement de la compétence de l'Etat et effectivement l'Etat réfléchit beaucoup. Nous avons, avec l'Etat, rencontré les entreprises et aujourd'hui le déménagement de l'usine n'est plus à l'ordre du jour, mais de nouvelles mesures de protection devraient être prises et donc on continue ce travail là avec l'Etat pour permettre la continuation des activités. Je vous rappelle qu'il y a très peu de salariés à la SIGAP Ouest, par contre il y en a beaucoup alentour, évidemment nous ne souhaitons pas perdre les entreprises et au regard du coût du déménagement qui ne pouvait pas être supporté par l'entreprise et des autres possibilités que nous avons, c'est le deuxième scénario qui a été choisi.

Alain BAUDIN

Par rapport à l'observation qui vient d'être faite concernant l'entreprise classée SEVESO et le périmètre de sécurité, il semblerait qu'il y ait déjà eu un certain nombre de mesures prises par l'entreprise qui ont permis d'ailleurs de rétrécir un peu le périmètre de sécurité puisque l'autre jour il y a eu l'inauguration d'un certain nombre de logements avec la SEMIE qui auraient été dans ce périmètre ou en limite s'il n'y avait pas eu des travaux de faits par la SIGAP à ce moment-là.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-216

Direction Finances et Marchés publics**COMPTE DE GESTION 2012 - BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGETS ANNEXES**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le compte de gestion de l'exercice 2012 a été présenté par le Trésorier Principal Municipal. Il concerne le budget principal et les budgets annexes.

Après s'être fait présenter, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulières :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion de la Ville de Niort, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-217

Direction Finances et Marchés publics**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil municipal délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2012 dressés par Madame Geneviève GAILLARD, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2012, dont les résultats sont présentés en annexe.

Conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales, Madame Gaëlle MANGIN a été désignée à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation des Comptes Administratifs.

Madame le Maire a quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	1
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

La délibération suivante concerne l'approbation des comptes administratifs. Un Power Point va vous être présenté, je vais laisser le soin à mon collègue Alain PIVETEAU de vous le commenter.

Alain PIVETEAU

Merci Il s'agit de la présentation de notre dernier compte administratif de la mandature donc je me permettrai de rappeler quelques règles de présentation du CA et puis de tirer quelques enseignements de cette photographie, qui est à la fois un instantané et l'étape d'une trajectoire, une trajectoire de politiques publiques, la trajectoire des politiques qui ont été menées pendant la mandature et qui le seront jusqu'aux prochaines élections, et puis en même temps une trajectoire budgétaire, les deux étant parfaitement liées on le sait puisqu'on a affaire ici au reflet budgétaire et financier de l'ensemble des décisions que nous avons prises depuis 2008.

L'ordre de la présentation est conforme à ce qui se fait habituellement, vous avez eu un document qui reprend les grands soldes de gestion, que je vais commenter rapidement et toujours avec deux situations de référence : ce qu'on a réalisé effectivement, c'est le compte administratif - c'est la colonne CA 2012 - et ce qu'on a voté, ce qui nous permet d'apprécier la pertinence des inscriptions budgétaires qui avaient été votées et en même temps de suivre l'évolution par rapport au CA 2011. Concernant les ressources de gestion, vous voyez qu'elles augmentent entre le CA 2011 et le CA 2012 mais surtout qu'elles sont réalisées en dynamique c'est-à-dire avec un peu plus de 100% de réalisation donc on est sur l'optimum de ce qui avait été voté globalement, donc pas de mauvaise surprise, au contraire, sur l'ensemble des ressources dont dispose la Ville et qui étaient des ressources, je le rappelle, à taux d'imposition locaux constant. Concernant les dépenses de gestion, là aussi, on a une exécution qui est très satisfaisante puisqu'elle est de 96% avec une légère augmentation par rapport à 2011, j'y reviendrai après et au final un excédent brut de fonctionnement qu'on appelle entre nous depuis le départ le revenu disponible brut de la Ville pour financer à la fois ses investissements et le coût de ses investissements lorsqu'on a recours à l'emprunt, on y reviendra. Ce revenu disponible brut de la Ville, qui est de la richesse publique pour financer et mener nos politiques d'investissement, est stable, en légère diminution, on peut dire qu'il est stable à hauteur de 13 millions, supérieur à ce qu'on avait prévu au BP, c'est pour ça que vous avez le 130%. Dans sa partie dépenses de gestion, le budget n'a pas été exécuté à 100%, ça c'est normal, on ne peut pas savoir à l'euro près ce dont on aura besoin exactement en cours d'année, ce qu'il faut c'est que l'écart ne soit pas trop important, ce qui est le cas ici. Concernant les ressources, on voit que les ressources fiscales augmentent légèrement, elles comprennent à la fois les contributions directes donc le produit des impôts mais aussi les transferts de la CAN notamment. Les ressources institutionnelles sont stables, même si certaines d'elles diminuent, la DGF a continué à diminuer, on l'a suffisamment commenté, je n'insiste pas. Les ressources d'exploitation sont quant à elles en légère augmentation ce qui donne - je passe sur les atténuations de charges - des ressources de gestion de 84 millions d'euros, là

aussi conforme à ce qu'on avait prévu et je l'ai déjà commenté, en légère augmentation par rapport à 2011 donc une dynamique de recettes très satisfaisante. Concernant les dépenses, il faut noter que les dépenses de personnel conformément au modèle d'évolution qu'on vous avait présenté dès le début de la mandature sont stabilisées avec des augmentations qui doivent représenter environ 2 à 2,5%, la phase de recrutement et d'installation d'un nouveau modèle de ressources humaines s'est traduite budgétairement en début de mandature, on est aujourd'hui sur un rythme de croisière d'où cette maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel depuis quelques années. Les charges à caractère général augmentent légèrement, environ 1 million, là aussi il y a un effet d'optique puisqu'on a des dépenses qui ne sont pas annuelles donc qui impactent un budget annuellement mais qu'il faudrait en fait répartir tous les deux ans, je pense à l'organisation du festival Téciverdi qui se traduit notamment par des contrats de prestation de services plus importants l'année où on le réalise que l'année précédente donc il y a un léger effet d'optique qui représente 3 à 400 000 euros et puis la mauvaise surprise, on peut dire, là où on ne maîtrise pas totalement il faut le reconnaître, c'est l'évolution du prix de l'énergie qui représente une part très importante de l'augmentation de ces charges à caractère général. Sur les autres charges de gestion, on est là aussi sur une maîtrise des inscriptions puisqu'on exécute 92 % de ce qui avait été inscrit en prévision, ça veut quand même dire que sur le budget prévisionnel on peut probablement encore améliorer un peu les choses, sachant que ça ne peut pas être parfaitement superposé, compte tenu du risque de ne pas inscrire les budgets nécessaires pour la mise en œuvre des politiques publiques. Ce qu'il est important de noter c'est que cette ligne là, c'est la traduction de ce qu'on rappelle depuis plusieurs budgets à savoir ce travail sur l'optimisation des moyens, sur les économies budgétaires à réaliser pour des objectifs qui eux ne sont pas menés à l'économie mais au contraire à l'optimum, ça donne des charges de gestion qui ont tendance à diminuer de 400 000 euros, on peut dire qu'elles sont étales donc c'est la traduction de la maîtrise de l'évolution des dépenses de la Ville de Niort. Les travaux en régie toujours autour de 1 million ce qui nous donne des dépenses de gestion en légère augmentation par rapport au CA 2011 et en terme d'exécution plutôt d'un niveau là encore très satisfaisant. Au final, l'excédent brut de fonctionnement est bien de 13 millions correspondant en fait à ce qu'il avait été en 2011 et bien supérieur évidemment à ce que nous avons voté là encore, c'est la traduction du travail continu qui est fait par l'ensemble des services, l'ensemble des élus en charge de leur délégation pour gérer au plus près, au mieux l'ensemble des moyens mis à disposition donc ce montant de 13 millions modifie évidemment par les résultats financiers et les résultats exceptionnels pour donner notre capacité d'autofinancement qui est notre revenu disponible pour financer l'investissement et là ce qui est remarquable, c'est que cette capacité d'autofinancement, dans un contexte extrêmement contraint, doublement contraint par l'extérieur puisque l'on sait que les moyens n'augmentent pas y compris venant de l'Etat, on sait que les besoins eux ne diminuent pas, en situation de crise ils augmentent et en dépit du fait de ne pas avoir fait appel au taux d'imposition cette capacité d'autofinancement augmente légèrement, si je veux être juste, puisqu'elle augmente de 200 000 euros. A quoi sert-elle ? Elle sert ensuite à rembourser le capital pour 4,2 millions. Ce remboursement de capital, j'insiste, ce n'est pas

neutre en terme de politique de la Ville puisque c'est la traduction budgétaire de l'enrichissement du patrimoine de la Ville ou de l'augmentation du patrimoine de la Ville. D'ailleurs, dans les statistiques nationales, le remboursement du capital fait partie des dépenses d'investissement public des collectivités locales prises en compte pour calculer le poids des investissements publics sur l'ensemble des investissements de la nation. Donc c'est pour nous évidemment une dépense qui va venir diminuer la capacité d'autofinancement mais c'est la traduction budgétaire finalement de toutes les réalisations que vous voyez maintenant en pleine activité dans la Ville, je pense évidemment à la salle Acclameur et au service que rend cette salle, ça c'est un patrimoine en cours d'acquisition par la Ville et cet encours d'acquisition se traduit par ce remboursement du capital qui augmente. Au final, on a un autofinancement net qui est en légère diminution mais qui reste à hauteur à plus de 7,442 millions, alors là aussi ce qu'il faut voir c'est qu'il est de plus de 4 millions au-dessus de ce que nous avons voté pour les raisons que je vous ai déjà présentées une fois, à savoir : On n'exécute jamais totalement un budget et on travaille en continu sur les économies budgétaires. 7,4 millions au lieu de 8,2 millions, c'est tout simplement la différence de remboursement du capital c'est-à-dire cette contribution du budget de la Ville à l'augmentation du patrimoine des Niortais. On a ensuite le patrimoine des Niortais qui cette fois-ci sort du patrimoine public, ce sont les cessions d'immobilisations, qui viennent donner des moyens de financement de l'investissement qui se situe à 8,5 millions, mais qui évidemment pour être parfaitement honnête doivent venir en diminution de ce que j'ai présenté comme une variable d'augmentation du patrimoine Niortais, à savoir 4,2 millions en net, on a un patrimoine qui augmente de 3 millions par an si je lis ça à travers le budget de l'année 2012. Vous avez ici une présentation des dépenses d'investissement je vais aller très vite, elles sont détaillées, alors évidemment les principales ce sont les dépenses d'équipements, vous voyez que la Ville, en « réalisé », c'est-à-dire en « mandaté », a consacré plus de 30 millions aux investissements dans cette Ville, je vous rappelle qu'en rythme de croisière dans son histoire la Ville de Niort est plutôt sur des budgets entre 12 et 15 millions sauf lorsqu'elle vit des moments particuliers, une période particulière de son cycle comme depuis - pour être honnête, 2007 où on commençait à sortir trois grands projets, qui ont été ensuite repris et transformés, ça donne en 2012 encore, des budgets d'investissements à hauteur de 30 millions, qui sont principalement le fait des grands projets et en particulier en 2012 d'un grand projet de quartier puisqu'il s'agit de l'ORU. Donc aux dépenses d'investissement, on soustrait les recettes d'investissement, je lis simplement la colonne 2012, vous avez 26,4 millions de recettes d'investissement, ce sont des subventions, ce sont des dotations, ce sont aussi des opérations financières. Là j'insiste pour dire que, pour donner une statistique qui me semble intéressante, depuis que la Ville a commencé sa mue, 2007 et 2008, jusqu'à 2012 ou 2013, on a environ 200 millions d'investissements qui ont été réalisés sur la Ville par la Ville. Il y en a eu plus bien sûr, le Conseil Général investit, la CAN investit, la Région investit mais si je m'en tiens simplement à la Ville c'est 200 millions. Evidemment, dans son histoire c'est absolument exceptionnel, ça se traduit par ces budgets exceptionnels mais au final c'est réparti en terme de financement de façon très équilibrée puisque quand on regarde qui paye quoi, on a un tiers de ces 200 millions qui sont financés par des

recettes extérieures, ça c'est la traduction de partenariats denses qui ont été maintenus et développés au cours du mandat, on a ensuite un tiers qui vient de l'autofinancement, ce sont les contribuables actuels qui le financent et puis le troisième tiers revient tout simplement à la mobilisation de l'emprunt, le levier dont on avait parlé en arrivant en 2008 et qui a été mobilisé mais simplement pour un tiers des financements et qui se traduit par le bilan 2012 que j'ai présenté tout à l'heure. Au final le besoin de financement pour la partie 2012 est de 15 millions d'euros. A ceci, il faut ajouter les reports, on a l'habitude, en dépenses et en recettes. On a un besoin de financement de 16 millions. Si j'ajoute les 16 millions aux 15 millions que j'ai constatés en 2012, on a un besoin de financement que vous trouvez en haut de la partie basse du tableau, globalement de 31 millions d'euros. Pour financer ces 31 millions d'euros on a du financement disponible qu'on a dégagé de la maîtrise de nos dépenses et de la dynamisation des recettes, j'en ai parlé tout à l'heure, 8,5 millions, un recours à l'emprunt de 27 millions et si vous faites la somme, au final on a une capacité de financement qui dépasse les besoins de financement de cette année d'où la création d'un fonds de roulement ou la variation du fonds de roulement constatée au 1^{er} janvier qui était de 1,7 million, c'est ce que vous avez en vert, auquel s'ajoutent 4,2 millions et cette situation nouvelle, en terme de photographie budgétaire, qui est un fonds de roulement de 5,9 millions au 31 décembre, elle est dû à quoi ? Elle est due au rythme de dépenses réelles des grands projets, lié au fait que l'on récupère le FCTVA (le Fonds de Compensation pour la TVA) avec un effet retard et puis surtout il est lié au fait qu'on avait, on l'avait annoncé, présenté devant cette assemblée, ça se traduit ici, on avait annoncé ne pas vouloir prendre de risques en matière de mobilisation de l'emprunt pour ne pas être contraints, lorsqu'il faudra financer l'ensemble des projets qui sont partie intégrante, parties fortes même, du projet de Ville, ça veut dire tout simplement que l'on a emprunté en 2012 un peu au-delà des besoins réellement constatés au final, ce qui permet d'avoir un fonds de roulement de 5,9 millions qu'on retrouvera tout à l'heure pour financer tout simplement les reports qui viennent de 2012 et qu'on va injecter dans le budget supplémentaire de 2013. Alors après je vais aller très vite puisque vous avez une présentation, vous l'avez lue ou jeté un œil, on pourra en discuter par grandes politiques publiques, ce sont les mêmes têtes de chapitres que les années précédentes. Une petite précision de lecture qui me semble importante : Pour apprécier la pertinence du prévisionnel au regard de ce qui s'est réalisé, il ne faut pas simplement regarder le réalisé sur le voté, ce qui a été mandaté, mais le réalisé plus les reports sur le voté, c'est comme ça qu'on apprécie le taux d'exécution du budget, tout simplement parce que – exemple tout à fait fictif – si vous avez une dépense, une partie de projet qui entraîne une dépense de 1 million qui va se réaliser en 2012 uniquement pour 500 000 euros, il vous faut budgéter un million, ce qui veut dire que si vous avez engagé ce million-là, le dernier ratio sera de 100% mais en « réalisé sur voté », il sera de 50% c'est tout simplement ce qui se passe et qui explique la grande partie des reports toujours liés d'ailleurs à la nature même des projets qu'on réalise, c'est-à-dire de gros projets qui se situent à cheval sur plusieurs années budgétaires. Je balaie très vite le reste, vous pouvez à chaque fois apprécier : Donc, les espaces publics, 90 % du réalisé, sur l'écosystème urbain 92% ont été mis en œuvre, je ne détaille pas, sur le stationnement c'est un peu

plus faible, 70%, sur les subventions d'équipements, ça c'est très particulier 100%, je passe très vite, l'urbanisme on est à près de 80% ce qui est là aussi remarquable, sur la préservation du milieu, la moitié des budgets prévus ont été engagés, là c'est de toutes petites sommes et on pourra donner les explications le cas échéant en fonction des opérations concernées. L'enseignement, on est toujours sur 100% avec une partie de reports qui est importante mais qui est liée, et là c'est intéressant de le rappeler, à la saisonnalité des investissements : On ne les réalise pas lorsque les enfants sont à l'école mais lorsqu'ils sont en vacances. Ensuite, on a Sports et Spectacles, 95 %, je ne détaille pas, tous ces projets on en a parlé et on les a présentés, on en a débattu parfois. Le patrimoine culturel, faut-il commenter le pourcentage ou la somme, je vous laisse choisir. On continue, voilà le patrimoine culturel, cette fois-ci là aussi l'ensemble des sommes inscrites ont été engagées c'est-à-dire que si on ne les avait pas inscrites on n'aurait pas lancé toutes les opérations qui ont été lancées. Requalification du centre ville, là aussi 95% ce n'est pas une surprise, vous avez la traduction budgétaire de ce que vous voyez tout simplement dans les rues de la Ville. La modernisation des outils et méthodes, ça vous ne le voyez pas mais c'est quelque chose d'important, ça concerne en fait tous les outils et tous les matériels, notamment informatiques, nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en œuvre des politiques publiques. Voilà, le tourisme 60 %, on peut balayer je pense, et puis une rubrique divers. Sur les budgets annexes je vous laisse les regarder comme d'habitude, ce sont les mêmes, il n'y a pas de différence importante si ce n'est une modification d'inscription en 2012 dont on pourra reparler si vous le souhaitez.

Alain BAUDIN

On vient de nous commenter un power point dont, Monsieur PIVETEAU, je ne partage pas complètement l'approche que vous en faites mais il n'empêche que c'est une photographie du réalisé de l'année 2012 qu'il nous faut analyser aussi au regard du budget primitif et des budgets supplémentaires qui ont été votés sur ce même exercice et pour lesquels notre sensibilité, au niveau du budget, s'était abstenue.

Par rapport au budget voté en 2012, concernant la section de fonctionnement, nous notons effectivement nous aussi qu'il y a 720 000 euros supplémentaires au chapitre des ressources de gestion dont des recettes fiscales qui sont dues, après explication à la commission ressources, aussi en partie à la revalorisation des bases, pour 337 000 euros, c'est ce qu'on m'a donné comme information donc je voulais le souligner, et des ressources institutionnelles qui sont conformes aux prévisions. En ce qui concerne les dépenses de gestion, nous relevons avec satisfaction qu'elles sont inférieures au budget primitif et supplémentaire d'un peu plus de 2,4 millions. Malgré tout, dans cet écart, nous relevons que l'augmentation des dépenses de personnel et je l'avais déjà dit l'an dernier au moment du débat d'orientations budgétaires laisse apparaître un différentiel de l'ordre de 2 % par rapport au CA de 2011 et c'est inférieur à l'effet mécanique de l'augmentation des salaires liée au GVT. Alors dans ce contexte notre sensibilité est en attente d'une évaluation qui mesure, qui pourrait mesurer le niveau de service et si le niveau de service a bien été maintenu dans tous les domaines. Dans ces conditions il est à noter aussi

que contrairement à ce que j'avais pensé et ce que j'avais dit au moment du vote du budget primitif 2012, et là je suis d'accord avec Monsieur PIVETEAU, les capacités d'autofinancement se détériorent moins que prévu même si elles baissent quand même d'un million par rapport au CA de 2011 car l'annuité de la dette, elle, augmente de près d'un million. En ce qui concerne la section investissement, pareil. C'est un constat que les dépenses d'équipement sont réalisées globalement à hauteur de 30 millions donc un peu moins de 51 % et comme j'avais eu là aussi l'occasion de le dire à plusieurs reprises, ce volume d'investissement correspond à la capacité d'une ville comme la nôtre en matière de suivi de chantier. De plus ce taux de réalisation plus réaliste vient corriger des effets mécaniques de dérive financière qui avaient déjà été constatées. Néanmoins et vous l'avez souligné, il y a aussi des urgences à réaliser et certaines rénovations de patrimoine qui, je l'espère, seront prises en considération rapidement dans les reports, qui s'élèvent à un peu plus de 24 millions d'euros. A ce propos, je souhaiterais avoir, si c'est possible, un éclairage sur la manière dont sont pris en compte les besoins de financement de l'exercice précédent d'un peu plus de 8 millions, 8 152 000 euros (page 8 du document de synthèse que vous avez présenté tout à l'heure). Par ailleurs je m'interroge aussi, et alors là je ne fais pas la même analyse que vous sur un recours à l'emprunt aussi élevé en 2012, 27 millions, c'était 22 au primitif plus 5, d'autant qu'à la lecture du tableau page 9, cela laisse à penser et vous me l'avez confirmé, que le fonds de roulement important, soit près de 6 millions au 31 décembre 2012 ou au 1^{er} janvier 2013, est financé par l'emprunt et je trouve que dans ce cas là nous nous trouvons face à des intérêts financiers supplémentaires à payer qui pour moi ne se justifient pas. Même si le mandat n'est pas complètement terminé, nous sommes à un peu plus de neuf mois des échéances municipales et je voudrais juste faire un petit rappel pour mémoire, dire qu'en 2007 les ressources de gestion étaient de 77 100 000, que les dépenses de gestion étaient de 60,6 millions, notre autofinancement à l'époque était de plus de 16 millions et les dépenses d'équipement étaient de 32 millions avec un taux de réalisation de 56%. Aujourd'hui, le compte administratif affiche 84 millions de ressources de gestion, 71,5 millions de dépenses de gestion, un autofinancement ramené à 7,4 millions, des dépenses d'équipement de 30,4 millions avec un taux de réalisation d'un peu moins de 51% et dans cette même période l'encours de la dette, qui était de 35 millions en fin 2007 est passé à 78 millions à fin 2012. L'annuité de la dette, qui était en 2007 d'un peu moins d'1 976 000 euros d'intérêt et de 1,7 million de remboursement de capital, soit au total 2,7 millions et en 2012, on venait de le dire tout à l'heure, les intérêts sont de 2 040 000 et le capital de 4,2 millions soit un montant de 6,2 millions et dans le même temps, il faut aussi rappeler que le taux des impôts locaux a augmenté de 8 % en 2009 soit une recette supplémentaire pour le budget de plus de 4 millions par an et ça, chaque année depuis cette date. Donc je me pose des questions en voyant la détérioration avec l'encours de la dette qui a augmenté d'une manière conséquente puisqu'il a plus que doublé, qu'en sera-t-il à la fin de l'exercice 2013 ? Et donc au regard de cette analyse et dans ce contexte, eh bien non, Madame le Maire étant là, je ne dis pas ce que nous voterons. Nous ne voterons pas contre non plus.

Jérôme BALOGÉ

Ce n'est pas le dernier compte administratif de la mandature puisque il y en aura d'autres pour faire le point sur les prochains budgets que l'on votera dans cette assemblée, par contre c'est probablement le dernier compte administratif que vous présenterez, peut-être, nous verrons cela. Le compte administratif est un moment important, même si c'est vrai il laisse moins place au débat puisqu'il s'agit de faire une vue rétrospective sur ce qui a été engagé, réalisé, reporté. C'est en quelque sorte un grand moment de vérité où on peut constater en effet toutes les insincérités du budget primitif qui nous est présenté en début d'année. Moi, je partage - et mon groupe avec moi, la plupart des constats qu'Alain BAUDIN vient de dresser devant nous donc je ne souhaite pas y revenir dans le détail, par contre je remarque une certaine inquiétude en fait, dans ce compte administratif, dans la réalisation du budget qui nous était proposé. Les ressources de gestion augmentent en effet de 1,2 million, pour deux tiers ce sont des ressources fiscales qui participent à cette augmentation. Les ressources de gestion augmentent donc d'un peu plus de 1,4% tandis que les dépenses de gestion, elles, continuent d'augmenter plus vite d'1,5 million, soit plus de 2%. Evidemment, à travers cette augmentation dont aujourd'hui Alain PIVETEAU se flatte alors qu'il était l'avocat de la dépense il n'y a pas si longtemps, nous voyons une certaine inquiétude vis-à-vis de la maîtrise des finances publiques locales. Peut-être qu'à force d'entendre l'opposition tirer la sonnette d'alarme, vous vous êtes alarmés du mur qui se posait devant nous. Parce que comme Alain BAUDIN vient de le rappeler, nous sommes aujourd'hui à une capacité d'autofinancement dont vous vous réjouissez qu'elle soit moins grave ou en tout cas plus bénéfique qu'elle n'était proposée au budget, nous nous en étions déjà à l'époque inquiétés, mais en réalité elle est deux fois plus faible qu'en début de mandature en 2008 et ça c'est une vraie difficulté puisque l'on constate, en tournant les pages des différents rapports que l'on a et puis du visuel que vous nous avez présenté, qu'une grande partie de l'investissement repose sur l'emprunt et qu'on est encore partis pour cette année en 2012 pour avoir contracté 27 millions d'emprunt, ce qui porte à 78 millions l'encours de la dette, notre endettement total, on avait déjà au compte administratif de 2011 presque la même somme avec 26 et quelques millions d'euros, donc on est dans une logique financière où il est clairement nécessaire de décélérer pour retrouver une capacité d'autofinancement que vous n'êtes pas encore aujourd'hui à même d'avoir retrouvée alors que la mandature touche à sa fin. On est contraint et ces différents exercices ont contraint l'avenir. Donc vous laissez à vos successeurs une situation qui est fatalement difficile et malgré tout, dans les budgets, vous nous annoncez des investissements toujours en hausse alors que la réalité c'est que les emprunts sont forts, 27 millions depuis deux ans et davantage puisqu'on atteint les 78 millions au total et on a une dépense d'investissement qui était prévue de 62 millions, qui en réalité est de 33, vous nous avez expliqué la saisonnalité mais en réalité d'un compte administratif 2011 et un compte administratif 2012 on a quand même presque plus de moins 14% de baisse des investissements dans nos différents comptes donc là on a un sérieux problème parce qu'on investit moins, on ne retrouve pas forcément nos capacités d'investissement du départ et puis on continue

à emprunter ce qui veut dire que les charges de paiement du capital vont continuer de peser et peut-être plus fortement encore à l'avenir qu'aujourd'hui. Là-dessus j'aimerais également vous entendre pour en savoir davantage et réserver évidemment notre vote qui pour le moment se dirige vers l'abstention. Merci.

Alain PIVETEAU

On est face à deux visions assez habituelles, en fait, d'un budget. Il y a ceux qui pensent que la trajectoire budgétaire d'une ville, c'est un encéphalogramme plat, c'est, en gros, Monsieur BAUDIN qui nous fait l'apologie de 2007. Moi, je ne conteste pas les chiffres ils sont là. Ce que je vais contester, c'est la vision de la trajectoire. Contester, au sens où je porte, nous portons une autre vision du budget ceci dit nous ne sommes pas seuls, je veux parler de tous ceux qui soutiennent l'investissement public, pour deux raisons : D'abord pour transformer et rendre, je dirais, à la fois attractif, désirable et compétitif un espace quel qu'il soit en particulier une ville et puis, comme on l'a fait en 2008 d'ailleurs avec un autre gouvernement à la tête de l'Etat, défendre le rôle de la dépense publique comme effet contre-cyclique de la crise, c'est ce que nous avons fait dans les années où les dépenses d'investissement ont fortement augmenté, financées en partie par l'emprunt, j'y reviendrai. Mais quand on défend cette vision là d'une ville qui ne réalise pas tous les ans la même dépense d'investissement, c'est-à-dire en terme de politique publique, qui ne mène pas la même politique de transformation tous les ans, on a forcément un cycle budgétaire, on l'avait annoncé. Me dire aujourd'hui qu'il y a 80 millions d'emprunt pour financer l'investissement, les mots sont finement choisis, c'est de l'emprunt pour financer l'investissement, oui, mais bien sûr que oui ! La question n'est pas là ! La question, c'est : Est-ce qu'il fallait faire ces investissements et les financer de cette façon ? Alors, est ce qu'il fallait les faire ? Je pense que pour toute l'équipe ici, il n'y a pas de doute, on continuera à défendre le projet. Je rappelle quand même qu'il y a trois projets importants que vous portiez, Monsieur BAUDIN, qu'on n'a pas annulés, qu'on a simplement transformés et qui représentent aujourd'hui environ 75 à 80% des montants que vous critiquez en terme de dépense d'investissement et également de recours à l'emprunt. Je le dis autrement, soit il faut rejeter en bloc l'idée sur une mandature de travailler à une remise sur les rails d'une ville comme Niort parce qu'on considérait qu'autant les potentiels étaient là, autant il fallait les activer, les ressources étaient dormantes, ça passe donc par un programme d'investissement important et on transforme une partie de ses richesses en actifs y compris d'un point de vue budgétaire, c'est ça le remboursement du capital, de l'emprunt, ce n'est ni plus ni moins que ça, c'est la traduction budgétaire de quelque chose de très positif, c'est-à-dire que ce qu'on laisse derrière cette mandature, c'est un enrichissement du patrimoine, pas une dégradation du patrimoine. Alors, on peut y aller bilan contre bilan. Moi, je n'ai pas envie de faire ça, je parle plutôt d'une vision budgétaire différente qui est qu'il fallait faire cet effort. Cet effort est fait, il est financé non pas uniquement par un recours à l'emprunt mais je reviendrai sur les raisons de l'emprunt parce que vous semblez l'oublier ou on continue tout simplement à être en désaccord là-dessus. Le recours à l'emprunt, c'est l'arbitrage que toute équipe

politique a à faire sur des projets importants et lourds, je le répète, qui ne sont pas faits sur chaque mandature et qui consistent à se poser en toute responsabilité la question suivante « est-ce que je fais supporter le coût de cet équipement, le coût de cette infrastructure, le coût de cette transformation urbaine à une génération de contribuables ou à un type de contribuable, auquel cas je fais appel à l'auto financement, ou est-ce que, indépendamment même des capacités de financement en dehors d'un recours à l'emprunt, je considère qu'il est plus juste, opportun, raisonnable et responsable d'étaler le financement de cet équipement sur plusieurs « générations », ce n'est pas le bon terme, je ne l'ai pas, mais sur plusieurs cohortes de contribuables ? C'est le choix qui est fait. Pourquoi ? Parce que les projets qui sont faits aujourd'hui ne sont pas des projets qui seront faits dans toutes les mandatures, on ne fait pas une place centrale de cœur de ville à chaque mandature. Je ne considère pas qu'il n'y ait eu rien de fait avant que soit faite la place de la Brèche, donc il n'y aura pas rien de fait après non plus, mais il n'y aura pas une seconde place de la Brèche. Les investissements, quand ils ont lieu et qu'ils sont annoncés dans la ville, vous les critiquez aussi Monsieur BALOGE, vous les critiquez, je vous ai entendu voter contre un projet qui concerne le cœur d'agglomération qui se trouve être aussi la ville de Niort et qui porte sur 100 millions, voilà un investissement massif qui concernera la ville de Niort demain mais pas directement le budget de la ville de Niort. Quand on propose de faire quelque chose d'ambitieux, vous votez contre. Donc là il y a apparemment une contradiction forte. Une piscine, j'ai entendu parler d'un équipement structurant qui va concerner aussi la ville de Niort. On ne fera rien, vous ne ferez rien sans doute, vous continuerez à critiquer ceux qui font. Je ne sais pas si je serai là en 2014 mais en tous cas je ne serai toujours pas avec vous, ça c'est une certitude, tellement nos visions sont opposées. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire et je ne m'engagerai pas sur autre chose. Il y a un cycle budgétaire donc, vous le constatez, un recours à l'emprunt important, alors regardons : Où en est-on ? Tout simplement alors je cherche les chiffres parce que je ne les ai plus, par rapport à l'encours de la dette, l'encours sur l'épargne brute c'est la capacité de désendettement de la ville, c'est un critère qui est reconnu, appliqué, etc. Il a effectivement augmenté puisqu'on a recours à l'emprunt et que la capacité d'autofinancement net diminue puisque cet emprunt nous le remboursions conformément à nos obligations. Il est de 6-7 ans aujourd'hui, entre 6 et 7 ans. On considère que l'optimum c'est environ 12 ans. Si vous avez une approche du budget et des politiques publiques en terme de cycles, et encore une fois on est dans un cycle de transformation radicale pour ne pas dire de révolution urbaine sur la ville de Niort, eh bien vous ne pouvez pas avoir tous les ans deux ans de capacité de désendettement. Est-ce que nous atteignons douze ans ? Non, pas encore. Est-ce que ça viendra ? Oui, mais nous serons en haut du cycle. Est-ce qu'on ne fera rien derrière ? J'ai déjà répondu sur le plan territorial, mais la ville retrouvera en bout de cycle les capacités de financement qu'elle avait en début de cycle, tout simplement, il n'y a rien de plus naturel. Un autre chiffre sur l'endettement et je m'arrêterai là. 101 euros, c'est l'annuité de la dette par habitant à Niort, elle est de 145 euros sur les villes comparables. Donc oui, nous avons fait appel à l'emprunt, ce que vous appelez l'endettement de la ville, oui nous le défendons, mais non les, capacités de la ville en terme de mise en œuvre de politiques publiques et même de nouvelles politiques publiques ne sont pas pour autant entamées ni empiétées.

Nicolas MARJAULT

On va faire très vite puisque Monsieur PIVETEAU a dit une grande partie de ce qu'il fallait dire sur cette question du compte administratif. De toutes façons, on peut aussi aller vite puisque l'intervention de Monsieur BAUDIN et celle de Monsieur BALOGE se recoupent dans les grandes lignes puisque dans les deux cas de figure on nous explique que depuis 2007 il ne fallait surtout pas augmenter les ressources de gestion, il ne fallait surtout pas augmenter les dépenses de gestion et il ne fallait surtout pas recourir à l'emprunt. Dit autrement, on n'est pas tellement dépaysé, c'est ce qu'on entend au niveau national, c'est ce qu'on entend au niveau européen, c'est ce qu'on entend au FMI, globalement ça s'appelle une politique orthodoxe libérale menée à chaque échelon et finalement une espèce d'exception niortaise et oui c'est une forme d'orthodoxie libérale, c'est assez dogmatique, c'est assez pensée unique, c'est assez in fine inégalitaire dans les conséquences de ces politiques publiques. A la limite moi pourquoi pas ça relève du débat démocratique à ceci près que je ne m'exprime jamais lorsque mes camarades élus s'expriment mais à chaque fois que je m'exprime ils ont quand même du mal à tenir leur langue, je les fais sortir de leurs gonds assez vite, c'est plus fort qu'eux, une espèce d'amour irrésistible. Pour dire les choses très très concrètement, ce qui me gêne ce n'est pas ça, à la limite on peut ne pas voir que toutes ces politiques à toutes les échelles ont mené dans le mur tous ceux qui les ont menées, on peut ne pas faire comme si on enchaînait crise sur crise depuis 20 ans, on peut faire comme si aujourd'hui le monde était plus juste qu'il y a 25 ans, on se rend compte que non, bon, mais ça, pour certains il faut plus de temps que pour d'autres, il faut faire avec. Ce qui me gêne ce n'est pas ça, ce qui me gêne c'est que dans aucune de ces deux interventions, il y ait de près ou de loin un objectif de politique publique. Dit autrement : « Ne dis jamais ce qu'il ne faut pas faire, ce qu'il faut faire, ce qu'il aurait fallu ne pas faire, ce qu'il aurait fallu faire ». Dit autrement, cela fait 5 ans que j'entends le même discours de sacralisation des chiffres, c'est intéressant quand on joue au loto mais là, on conduit des politiques publiques donc c'est un peu léger et j'ose espérer, ne pas avoir de projets en 2007 c'est une chose, deux fois la même erreur ça serait grave, donc j'invite quand même, à un moment ou à un autre, à ce qu'on m'explique concrètement par rapport à un projet majeur de transformation de la Ville qui, qu'on le veuille ou non, a clairement repositionné notre Ville aujourd'hui dans le paysage des métropoles de la région, qu'on le veuille ou non avec des ambitions dans le domaine culturel que je connais bien qui aujourd'hui ont des répercussions nationales, il faudra quand même que vous m'expliquiez en quoi ces politiques publiques et cette augmentation de politique publique « haut niveau de service », pour reprendre l'expression de Monsieur BAUDIN, là vous en avez un haut niveau de service, alors là pour le coup très haut niveau de service même, je pense que ça, ça a un coût. On ne peut pas réclamer du très haut niveau de service, des vraies ambitions de politiques publiques et d'un autre côté ne pas vouloir en assumer le coût. Dernières choses, dernières choses sur lesquelles il faudrait que l'on s'arrête deux minutes. Demain, je pense effectivement, aujourd'hui on est d'accord, on a effectivement maximisé les capacités de financement de la Ville, mais demain c'est un saut territorial et c'est dommage de rater déjà la première marche, c'est-à-dire lorsque l'on sait que demain les marges de manœuvre en termes de moyens comme la réussite réelle de ce premier travail de réinscription de la Ville dans son territoire puis du territoire dans la région, ça passera effectivement par d'authentiques

développements de politiques publiques territoriales. Je trouve que les premiers signaux que vous avez donnés pas plus tard qu'au dernier Conseil communautaire, n'augurent rien de bon, ils augurent au contraire d'une forte continuation dans la politique du moins disant, du plus petit multiple commun, de la moindre ambition politique, effectivement utile d'un point de vue gestionnaire, totalement contre productive en terme de développement territorial donc ce qu'il faudra quand même demain revoir non seulement sa matrice, revoir ses ambitions à la hausse pour convaincre les Niortais sinon je ne vois pas comment c'est possible et puis, je pense que là dessus tout le monde sera d'accord, il faut arrêter de considérer que les moyens sont des fins, c'est-à-dire que moi je ne vois pas comment on peut expliquer à un Niortais que le bilan se résume à des chiffres de gestion, moi ce que j'aurais espéré, c'est que Monsieur BAUDIN ne se contente pas de nous dire son bilan financier de 2007 parce que je pense que c'est peut-être parce qu'il est arrivé avec ce bilan financier qu'une partie des électeurs ne l'ont pas suivi. Alors ce qui me rassure, c'est que Monsieur BALOGE part avec la même ambition.

Alain BAUDIN

Je voudrais simplement répondre en partie à Monsieur PIVETEAU et puis peut-être j'essaierai aussi de dire deux mots à Monsieur MARJAULT. Ce n'est pas du tout le manque de projets, c'est le financement de ces projets, parce que vous l'avez dit vous-même, les projets, que ce soit l'aménagement, le parking de la Brèche, Terre de Sports, l'ORU, l'OPAH-RU, ce sont des projets qui étaient partis, par contre les financements avaient été trouvés pour la plupart. Les grands financements et les grands montages financiers en ce qui concerne l'ORU notamment, ce n'est pas vous qui êtes allés passer le grand oral à l'ANRU pour avoir les 30 millions d'euros de l'Etat. En ce qui concerne par contre Terre de Sports, le projet était vu aussi dans une dynamique de développement économique et pas financé de la même manière uniquement par la collectivité. Pour la Brèche et le parking de la Brèche c'est pareil, ça devait être théoriquement la Société d'Economie Mixte qui devait porter le parking de la Brèche donc le montage financier différent a eu des répercussions sur les budgets municipaux. L'OPAH-RU a été aussi prévue avec des budgets et des montages financiers. Quand j'ai parlé d'emprunts importants en 2012, et vous ne m'avez pas répondu par rapport à ça, je dis, est-ce qu'il est normal d'avoir un fonds de roulement de plus de 4,2 millions quand on voit qu'on met un emprunt de 27 millions ? Est-ce que c'est l'emprunt qui doit servir à financer du fonds de roulement ? Je dis que l'emprunt, il y a des intérêts, je ne parle pas du remboursement de capital puisqu'il peut être différé, mais il y a des intérêts qui viennent impacter le fonctionnement normal donc je me dis : Est-ce que là ce n'est pas un petit peu facile d'emprunter plus pour dégager un fonds de roulement aussi important ? C'est par rapport à ça. Qu'il y ait une augmentation de la dette, mais bien sûr, nous l'aurions eue aussi, mais pas forcément aussi élevée, pas dans les mêmes proportions. Enfin par rapport à ce qu'a dit Monsieur MARJAULT, je ne comprends pas bien ce qu'il a voulu dire parce que sur le niveau de service public, justement, je disais que dans le fonctionnement aujourd'hui, avec une augmentation de seulement 2% de la masse salariale, on prend à peine en compte le GVT donc je me dis ; Est-ce qu'effectivement il y a le maintien du service public ? Le niveau avec le nombre de salariés ? Etc... par rapport à une augmentation aussi peu importante de la masse salariale, par

rapport au CA de l'an dernier ? Ca rejoint la préoccupation d'un bon niveau de service public, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Jérôme BALOGÉ

Nicolas MARJAULT s'est exprimé à son habitude, il a au moins un mérite, il vous fait rire dans ces temps difficiles, c'est toujours cela mais comme le dit le proverbe, merci Elisabeth de me seconder, « rira bien qui rira le dernier ». Mon propos n'était pas celui que j'ai entendu repris dans vos réponses, que ce soit celles d'Alain PIVETEAU ou de Nicolas MARJAULT, mais peut-être que les réponses étaient déjà pré écrites comme dans d'autres instances notamment communautaires. Mon inquiétude, quand je regarde un compte administratif comme celui-ci, ce n'est pas forcément les investissements. En effet, vous avez la majorité pour en décider et d'ailleurs nous avons approuvé certains d'entre eux, pas tous, c'est certain et pas forcément leurs montants ou leur façon d'être réalisés. La chose qui m'inquiète quand je regarde le budget, c'est surtout la section de fonctionnement et c'est le resserrement entre les ressources de gestion et les dépenses de gestion. Demain, comment augmenter des ressources de gestion ? La fiscalité est à son plus haut. Demain comment maîtriser des dépenses de gestion ? C'est difficile, il y a en effet des dépenses et des exigences de service public, comme Alain BAUDIN vient de le rappeler, qui ne le permettent pas. Mais comment faire que cet écart reste sensible et que nous dégagions en effet cette capacité qui nous permette d'investir et de ne pas systématiquement faire porter nos investissements sur l'emprunt ? C'est ça mon inquiétude, et quand je vois que l'on ne dégage que quelques millions dont on peut se réjouir comme cela mais quand on se reporte à des années plus fastes on voit bien qu'il ne s'agit pas de grand-chose et quand bien même aurait-on sans remboursement de capital la maîtrise complète de ces 8 millions, on se rend compte qu'avec 8 millions dans une ville comme Niort on ne va pas bien loin et quand je vois l'encours, aujourd'hui de près de 80 millions que vous rappelez également, je me dis que l'on n'a plus beaucoup d'autres possibilités que de continuer encore à emprunter. Alors vous vous flattez, vous donnez des chiffres rassurants en disant avec certains ratios que la dette court sur 7 ans remboursable, etc. Tout ça est sympathique si ce n'est que ce ne sont que des ratios qui parlent à des professionnels, la réalité c'est qu'aujourd'hui cet endettement c'est une année de ressource de gestion, ce n'est pas rien, que cet endettement, il est prêt de deux à trois fois supérieur à celui de la CAN, vous voyez Madame le Maire que j'ai lu le rapport puisque le ratio est de cette nature là et que cet endettement il n'a été que progressif et qu'aujourd'hui dans la lecture d'un compte comme celui-ci, rien ne nous permet de penser qu'il puisse baisser sensiblement non pas qu'en effet les investissements soient toujours de même ampleur et je pense moi aussi que vous êtes allés de ce point de vue un peu trop vite avec le dos de la cuillère, mais on a un écart entre ressources et dépenses pour le compte de fonctionnement qui nous contraint énormément aujourd'hui et surtout pour les années à venir et cela ça m'inquiète énormément et là-dessus évidemment je n'ai pas de réponse, je suis désolé pour Nicolas MARJAULT, ce sont des chiffres mais c'est un compte administratif, il y a des débats d'orientations budgétaires pour le reste ça n'empêche pas de parler de réalisations, mais ça reste un compte administratif. Merci.

Amaury BREUILLE

Moi, je vois le compte administratif de cette année 2012 comme la traduction d'une gestion budgétaire raisonnable, ni austère on n'est pas dans l'austérité, ni laxiste budgétairement y compris comme le disait Alain PIVETEAU tout à l'heure sur la gestion de l'emprunt, on a une gestion de l'emprunt qui consiste à emprunter sur des durées qui correspondent à la durée de vie des équipements et quand on fait l'Acclameur, la Brèche, l'ORU, on est sur des durées de vie d'équipements qui sont de l'ordre de 20 à 25 ans, il est logique de faire payer les contribuables qui aujourd'hui et demain vont bénéficier des équipements. Il y a un point qu'on a soulevé depuis longtemps qui peut être problématique, c'est la répartition entre l'investissement nouveau et l'investissement pour le maintien et l'entretien du patrimoine, ça c'est un point sur lequel on pense qu'il faut avoir une certaine vigilance parce qu'on a un patrimoine important et qu'il ne faut pas qu'on accumule une dégradation du patrimoine dans le temps. Il y a un point aussi sur lequel j'ai une petite divergence avec l'analyse présentée par Alain PIVETEAU, c'est sur l'idée d'enrichissement de la Ville parce que ce n'est pas un véritable enrichissement patrimonial. Pourquoi ce n'est pas un véritable enrichissement patrimonial parce qu'une Ville ne cède pas son actif, donc ce n'est pas un patrimoine qui peut « rapporter » ; c'est toujours un patrimoine, un patrimoine nouveau, c'est un patrimoine qui coûte pour une collectivité donc quand on investit on génère de la dépense de fonctionnement supplémentaire mais ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'effectivement sur ce mandat on a choisi d'avoir un niveau de service largement supérieur à ce qu'il était avant. En gros, si je fais un parallèle, je peux résumer ça en disant : « On a choisi de jouer en ligue 1 alors qu'antérieurement on jouait en ligue 2 », forcément ce n'est pas le même budget mais ce n'est pas non plus la même satisfaction - Si vous voulez bien me laisser parler, Monsieur BALOGE merci - mais ce n'est pas non plus la même satisfaction des besoins des Niortais. Alors ça se traduit en terme de budget de fonctionnement par un resserrement entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement et ça s'est traduit, par rapport à la remarque que faisait Alain BAUDIN, essentiellement dans les années 2009-2010 où on a fortement augmenté les ressources humaines de la Ville, c'était un choix important. Voilà, il faut avoir ça en tête, c'est un choix de niveau de service et de niveau de prestations à l'ensemble des citoyens niortais. Après, je voudrais quand même pointer un paradoxe dans ce que vous dite, Monsieur BALOGE. Vous vous inquiétez de l'encours de la dette de 78 millions d'euros. De mémoire vous ne vous êtes pas opposé à l'ORU, vous ne vous êtes pas opposé au principe de l'OPAH-RU, vous ne vous êtes pas opposé à la modification de la salle de l'Acclameur, vous ne vous êtes pas opposé au réaménagement du secteur du Donjon et des Halles, je prends les grandes opérations qui constituent l'essentiel de l'encours de la dette. Il y a une opération sur laquelle on a eu un fort désaccord c'est la Brèche, vous vouliez un parking à 1 500 places et le coût c'était 10 millions d'euros supplémentaires donc en gros, en matière d'investissement, ce qui génère mécaniquement cet encours de la dette, vous n'avez posé aucune divergence sauf celle-ci qui aurait abouti à 10 millions d'euros supplémentaires d'encours de la dette.

Frank MICHEL

Je voudrais juste pointer quelque chose qui n'avait pas été dit sur les opérations d'investissement, c'est la remise à niveau d'un certain nombre d'équipements, je pense aux équipements scolaires où alors je ne

vais pas noircir le tableau mais nous avons trouvé quand même une situation dans certains groupes scolaires totalement déplorable et nous avons dû injecter plusieurs millions d'euros pour remettre à niveau, je parle juste à niveau, pour que les enfants, les enseignants et le personnel puissent travailler normalement. Voilà, je tenais à le rappeler, ça fait partie de cet encours de la dette. Deuxième point, il y a aussi quelque chose que je n'arrive pas à comprendre dans les raisonnements qui nous sont tenus par la droite et Monsieur BAUDIN, c'est qu'on a l'impression que quand on emprunte de l'argent, ça va tomber dans un puits sans fond, dans le sable, ça va aller nulle part. Je tiens à rappeler qu'en cette période de crise, c'est un formidable amortisseur pour un certain nombre d'entreprises. Quand on fait l'analyse de nos marchés publics, les deux tiers de nos dépenses d'investissement et même de fonctionnement pour les fournitures sont des marchés attribués à des entreprises de la CAN ou de l'aire urbaine, donc ça veut dire que ces deux tiers d'argent sont recyclés dans l'économie et il ne se passe pas un trimestre sans que nous recevions ou que Madame le Maire reçoive un courrier de la Chambre de Commerce, un courrier de la Fédération Française du Bâtiment, des artisans et ainsi de suite pour nous demander de faire des efforts de dépenses pour justement soutenir l'activité. Donc je le dis dans ce Conseil, il est extrêmement contre productif je pense, de critiquer ces dépenses là alors qu'elles servent à l'ensemble de l'économie, elles servent à créer de l'emploi, à maintenir de l'emploi et les entreprises n'ont jamais eu autant besoin de l'investissement public qui représente je crois entre les deux tiers et les trois quart de tout l'investissement public-privé en France et c'est particulièrement vrai sur notre territoire donc je vous laisse la responsabilité , finalement, de rendre étriqués tous les secteurs économiques comme vous voulez le laisser entendre.

Patrick DELAUNAY

Je vais être assez rapide, juste pour signaler que ça devient quand même un peu lassant par moments, alors peut-être qu'on se fatigue en fin de mandat mais c'est vrai qu'on entend Monsieur BAUDIN qui est « on dirait un jour sans fin », vous savez le film, on revient en 2007, en fait à chaque fois, à chaque année on revient en 2007, on revient en 2007, on revient en 2007, le réveil sonne - je ne vous ai pas interrompu Monsieur BAUDIN merci – après, on entend Monsieur BALOGE qui nous chante « ha si j'étais riche, ha si j'étais riche » et ça à chaque année et puis moi je voulais simplement, au nom de mon groupe aussi mais Monsieur PIVETEAU l'a fait, remercier les services parce qu'on ne maîtrise pas un budget comme ça tout seul, on donne les lignes d'une politique, c'est un budget qui est dynamique, plus que raisonnable il me paraît dynamique, on l'a toujours voté en ce sens, et là, on peut remarquer qu'il l'est toujours, dynamique, mais maîtrisé, sérieux donc et c'est aussi et surtout dû aux services de la Ville parce qu'on n'a pas cette technicité là qui nous permettrait, nous, d'avoir tous les éléments pour pouvoir nous garantir et être raisonnables pour les citoyens. Autre chose, je pose la même question que mon camarade MARJAULT : Mais Monsieur BALOGE, qu'allez-vous détricoter ? Je ne comprends pas et vous, en plus, vous dites : Demain, demain il faudra, il faudra, alors demain qu'est ce que vous ferez ? Qu'est ce que vous allez supprimer ? Je vous pose cette question à chaque fois, je ne sais pas ce que vous n'auriez pas fait, Monsieur BREUILLE avait raison et je ne sais pas ce que vous allez supprimer parce qu'à un

moment, il faut aussi faire des choix et c'est ça faire de la politique donc dites nous un jour enfin ce que vous allez faire ou ce que vous auriez fait.

Jean-Louis SIMON

Dépenses de personnel et propos de Monsieur BAUDIN, évidemment me font réagir. Pas les premiers mais comme il a remis ça ensuite. Tout d'abord l'augmentation des charges de personnel est de 2,36%, ce n'est pas nouveau puisque nous tombons parfaitement juste par rapport à ce qui a été voté bien en amont et vous dites : Comme le GVT c'est à peu près ça, eh bien ma foi, c'est que vous n'avez pas recruté et bien entendu par voie de conséquence il va y avoir un affaiblissement du service. Alors tout d'abord, nous, on ne se rend pas compte d'un affaiblissement du service mais surtout il faut que je vous dise que le GVT ce n'est pas 2,36%, le GVT c'est à peine 0,09% mais évidemment il y a un certain nombre de choses qui se sont passées, par exemple il n'y a pas eu d'augmentation de la valeur du point pendant deux ans, bon je ne vais pas m'en réjouir parce que nos agents s'ils ont à être mécontents de quelque chose ça pourrait être de cela mais il n'empêche que nous l'avions prévu et que dès lors ça concourt au maintien à ces 2,36%. Alors nous avons eu mais ça, ça m'ennuie de toujours le redire parce que j'ai l'impression que je rabâche, mais nous avons eu deux périodes, la première période où il y a eu beaucoup de changements de périmètre dans notre masse salariale et dans nos services, dès lors la masse salariale montait mais nous vous annonçons qu'ensuite elle allait prendre un rythme de croisière et que nous finirions au bout de six ans avec une masse salariale au pourcentage d'augmentation très inférieur à ce qu'il était au début. Cette année nous n'avons pas de changement de périmètre donc il n'y a personne qui s'en va dans une autre entité, il n'y a personne qui arrive, ça concourt à maintenir la masse salariale donc pour vous donner un autre chiffre nous avons 938 agents au 31 décembre 2011, nous avons 950 agents au 31 décembre 2012, nous sommes arrivés malgré ce que vous penseriez être le risque de baisse de qualité, nous sommes arrivés quand même à recruter et à recruter un nombre significatif d'agents donc non, je ne pense pas qu'il y ait une réduction du service mais ça je ne dois pas être seul à pouvoir en juger et je vous explique pourquoi la masse salariale n'augmente que de 2,36% mais je ne pensais pas qu'un jour j'arriverais, nous arriverions à nous faire faire le reproche que nous aurions contraint la masse salariale et son augmentation qu'à 2 virgule pauvres petits 36% d'augmentation moi je n'en reviens pas d'entendre des... Ha, allez, pas de mots triviaux pareils !

Marc THEBAULT

D'abord je dirais que je ne partage pas du tout la lassitude de notre collègue. Je trouve que ce débat, qui porte quand même sur des questions de fond, est de bonne tenue et il s'y échange des propos intéressants, parfois évidemment il y a quelques mots plus humoristiques, mais sur le fond c'est un débat sérieux, crédible, important, donc s'il y a trop de lassitude, il ne faut plus être conseiller municipal, tout simplement. Et puis, peut-être, c'est parce que c'est parfois agaçant d'entendre d'autres vérités que les siennes, mais c'est quelque chose que nous aussi nous ressentons puisque quand nous nous exprimons, pour une personne il y en a six ou sept qui nous disent exactement le contraire, bon, passons sur cette remarque. Sur le discours sur l'investissement public, on l'a tenu également. Dans les propos de mon collègue Jérôme BALOGÉ, il n'a jamais été question de dire « il ne faut rien faire », je n'ai jamais entendu cela, il y a simplement, puisqu'on est sur le compte administratif, des interrogations notamment sur l'emprunt qui explose et le fait de vouloir tout faire reposer sur l'emprunt ce qui peut nous condamner à moyen terme à ne plus pouvoir agir dans les mandatures futures donc c'est quand même une question importante. Sur les dossiers que nous aurions votés ou pas, je dois faire quelques correctifs par rapport à notre collègue Amaury BREUILLE. Sur l'Acclameur, nous avions soutenu l'Acclameur mais on n'était pas d'accord sur les avenants qui ont été quand même très très élevés et puis sur le parking de la Brèche, moi, Monsieur BREUILLE, je ne la ramènerais pas trop, puisque quand même, certes vous avez diminué le coût d'un parking mais ce parking est beaucoup trop cher pour son utilisation présente puisque ce parking est quasiment vide, alors il fallait avoir une autre politique à ce moment-là, il fallait dire : « Je ne veux plus de voitures en centre-ville, je mettrai des parkings à l'extérieur aux entrées de ville » et à ce moment là vous économisez le parking de la Brèche, Monsieur BREUILLE. Voilà ce que je voulais vous dire.

Jérôme BALOGÉ

Ha, oui, parce que moi, j'attends toujours ma réponse ! Non, mais on parle fonctionnement, on nous répond investissement. Très bien mais je veux savoir à la lecture de ce compte administratif comme des précédents, comprendre comment on peut continuer comme ça quand on a un resserrement des dépenses de gestion, avec des dépenses de personnel comme Monsieur SIMON l'a dit qui augmentent de façon respectable puisque plus 2,36, il n'y a peut-être pas beaucoup d'entreprises qui peuvent se glorifier de ce taux, mais est-ce que justement ce n'est pas la fin des haricots ? Je veux savoir quelle politique vous laissez derrière vous et puis je veux savoir aussi comment trouver de nouvelles ressources parce que les ressources évidemment augmentent très peu, on le sait, les dotations de l'Etat ne vont pas continuer à augmenter, je ne sais pas comment les ressources fiscales à Niort peuvent encore continuer à augmenter donc évidemment, la question du recours systématique à l'emprunt se pose et comprenez cette question que vous pouvez percevoir comme une inquiétude ou comme une marque d'intérêt à votre politique mais qui impose ou implique au moins une réponse de votre part, ce qui pour le moment n'est pas le cas hélas puisqu'on a eu droit en effet à des échanges d'intérêt divers mais qui n'apportaient pas d'éléments de réponse à la question, pourtant je crois précise, que je réitère une troisième fois. Merci.

Madame le Maire

Mais ne vous inquiétez pas Monsieur BALOGE vous aurez des réponses, vous les avez toujours eues dans ces Conseils municipaux, simplement permettez que d'autres parlent et pas toujours vous. Monsieur POIRIER et Monsieur BREUILLE.

Christophe POIRIER

Merci Madame le Maire, je vais par avance m'excuser auprès de mon collègue DELAUNAY et je vais faire un petit come back non pas en 2007 mais en 2008, parce qu'en 2008 nous avons revisité les grands projets qui effectivement constituaient des coups partis : L'ORU, l'Acclameur, la Brèche notamment pour ne prendre qu'eux. Alors je ne vais pas refaire toute l'histoire, simplement aujourd'hui et pour ne parler que des deux projets que je connais peut-être un peu mieux, la Brèche et l'Acclameur, on ne peut que se réjouir d'avoir revisité, d'avoir réorienté ces projets. Alors effectivement Monsieur THEBAULT, vous n'avez pas voté les amendements qui ont consisté à transformer la salle de l'Acclameur mais je crois que vous auriez bien fait de le faire. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on constate que l'économie de cette salle est beaucoup plus équilibrée en dehors du fait qu'il y a quand même plus de trente mille personnes qui sont venues à des spectacles divers et variés depuis le début de la saison, c'est quand même assez considérable là où avant elles étaient obligées d'aller à Bocapole ou je ne sais trop où pour voir des spectacles. Aujourd'hui c'est à Niort qu'on a ce niveau de service. En dehors de ce fait là, moi je peux vous dire qu'aujourd'hui, en terme de charges d'exploitation, c'est beaucoup plus équilibré que si l'économie de la salle ne reposait que sur de l'événementiel sportif, alors effectivement on a eu des louanges de Présidents de Fédérations donc ça c'est très bien, on s'en réjouit, c'est un bel équipement sauf que l'on sait que ces événements là sont subventionnés alors on peut en faire venir autant que l'on veut dès lors qu'on abonde en terme de subvention, moi je peux vous dire que c'est comme ça que ça marche. Donc s'agissant de ce projet, de cet équipement, on a fait effectivement le choix d'abonder un peu plus en terme d'investissement mais pour faire des économies de fonctionnement extrêmement importantes. Et puis alors sur la Brèche, même topo sauf que là c'est un peu l'inverse, on a revisité le projet ce qui a permis effectivement comme le disait mon collègue Amaury, d'économiser 10 millions d'investissement mais également beaucoup de fonctionnement alors je vous rassure, j'ai vu les chiffres mais on s'en doutait de toutes façons, on était, nous, convaincus de ce que l'on faisait mais le parking de la Brèche ne se porte pas si mal que ça, j'ai eu les chiffres avant le Conseil municipal + 25% par rapport à mai 2012 mai 2013, on savait qu'avec la livraison des espaces publics centraux, avec la livraison des jardins de la Brèche, notre Ville allait retrouver énormément d'attractivité, les chiffres sont là sauf que si la Brèche fait +25% et en chiffre net, + 4106 entrées supplémentaires, l'ensemble des parkings de l'hyper centre par rapport à mai de l'an dernier font +17 521 ? Voilà, ce sont des chiffres extrêmement précis qui montrent la pertinence des choix que l'on a faits et notamment de revoir la jauge du parking de la Brèche en valorisant et en promouvant les autres parkings qui étaient sous fréquentés, qui ont été payés par les impôts des Niortais et qui en terme de fonctionnement représentaient un gouffre financier extraordinaire. Donc vous qui nous faites des leçons de bonne gestion à longueur de Conseils municipaux, moi je peux

vous dire que ça aurait été une aberration, ça aurait été une folie douce de faire un parking à 1200 places. Voilà, donc aujourd'hui je vous rassure, le parking de la Brèche, comme tous les autres parkings, se porte plutôt très bien, les gens et les Niortais se le réapproprient, enfin ils n'avaient jamais franchement quitté le centre-ville mais c'est vrai que quand il y a des travaux c'est moins attractif, ça va de soi donc voilà ce que je voulais dire par rapport à ça. On a fait des choix, les projets on ne les a pas tous jetés à la poubelle parce qu'il y avait des choses auxquelles on adhérerait notamment le projet Brèche, il a été certes revu mais globalement nous, on pensait qu'il y avait l'utilité d'un parking souterrain, simplement encore une fois on ne peut que se réjouir des choix et des options que l'on a prises lorsque nous sommes arrivés aux affaires.

Amaury BREUILLE

Je vais commencer par présenter mes excuses à mes collègues de l'opposition puisqu'effectivement j'ai commis une erreur sur la salle de l'Acclameur, ceci dit ça vous fait quand même un différentiel de +5 millions d'euros en emprunt supplémentaire parce que 10 en plus sur la Brèche, éventuellement vous économisiez 5 sur l'Acclameur mais comme le disait Christophe POIRIER, avec la question de l'équilibre de fonctionnement, vous êtes en tous cas, malgré tout à + 5 par rapport à ces 78 millions d'euros d'encours. Sur le parking de la Brèche c'est très intéressant, ça vaut le coup de revenir un tout petit peu à l'origine du projet. L'origine du projet, ça a été de proposer un parking souterrain de 1 100 places. Pourquoi ? Parce qu'il y avait un parking de surface de 1 100 places à l'origine. Sauf qu'un parking souterrain, ça ne fonctionne pas comme un parking de surface. Le choix que l'on a fait, nous c'est de faire une étude sur le stationnement, une étude par des professionnels du secteur qui nous ont permis de déterminer une jauge qui était plus appropriée au besoin du centre-ville. Ce qui est certain, c'est qu'un parking de 1100 places n'aurait pas attiré plus de voitures et la place supplémentaire dans un parking elle vous génère des coûts fixes mais quand elle est vide, elle ne vous rapporte rien. Ensuite, quand vous dites Monsieur THEBAULT : « Il est trop cher », il me semble vous avoir entendu, avoir entendu votre groupe dire : « C'est très inquiétant, il y a un resserrement entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion », et vous nous expliquez maintenant qu'il faut couper des recettes, c'est quand même un petit peu paradoxal comme réflexion. Et puis, sur le parking de la Brèche, mon collègue Christophe POIRIER a donné les chiffres, effectivement il monte en charge, effectivement il y a le temps des prises des habitudes etc. Je pense qu'on pourrait faire plus la promotion du parking de la Brèche pour aider à la montée en charge mais c'est quelque chose qui est en cours. Dernier point, Monsieur THEBAULT, lorsque vous dites : « Si c'était ça votre choix, il ne fallait pas faire un parking en centre-ville, un parking souterrain en centre-ville », alors là écoutez, je tombe des nues ; Soit vous êtes un provocateur, soit vous êtes un Ayatollah anti-voiture, ce que moi je ne suis pas mais je suis vraiment très surpris de cette proposition ? Vous nous l'expliquerez.

Alain PIVETEAU

Je voulais donner quelques éléments pour que le débat reste de qualité, comme disait Marc THEBAULT. Vous utilisez à plusieurs reprises les uns les autres le « recours unique à l'endettement ». J'ai eu beau

faire un effort de présentation le plus didactique, le plus objectif possible de la réalité du financement de l'ensemble des 200 millions d'investissements faits au cours de cette mandature en vous rappelant que le recours à l'emprunt est de 60 millions, ce qu'a d'ailleurs noté Monsieur BAUDIN et qu'il s'équilibre à un tiers, un tiers, un tiers, vous répétez en boucle en pensant que ça deviendra peut-être une vérité, que l'investissement important que vous ne plébiscitez pas jusque dans son menu détail mais dans son principe général a été financé par un recours à l'endettement, c'est faux. Voilà ! Comme le reste des politiques publiques, la politique budgétaire a été construite sur deux piliers : c'est un pilier d'équilibre, c'est ce qu'on vous montre au cours de Conseils municipaux consacrés notamment au budget et un pilier intégré c'est-à-dire que l'ensemble des politiques publiques se tiennent les unes les autres, vous ne pouvez pas les isoler les unes des autres. En gros, la transformation urbaine, la politique culturelle, les nouvelles mobilités et la remise, je dirais, en notoriété de la Ville de Niort, tout ça se tient et a été mené en même temps, c'est l'espèce de Big Push niortais auquel vous avez assisté pendant cette mandature. Elle se traduit par une situation budgétaire qui est plus que saine, vous avez du mal à le reconnaître tant il y a eu de choses de faites donc vous en déduisez quoi Monsieur BALOGÉ c'est éloquent, vous avez répété à quatre reprises, je l'ai noté : « Je ne sais pas comment faire ».

Jérôme BALOGÉ

Non j'ai dit : « Comment est-ce que vous allez faire ? »

Alain PIVETEAU

« Je ne sais pas comment est-ce que vous allez faire ». Je répète : « Je ne sais pas », vous l'avez répété quatre fois voilà et vous avez dit : « je suis inquiet ». Donc vous ne savez comment faire, donc vous me demandez comment je vais faire. Pensez bien que je ne vais pas vous donner toutes les solutions ce soir, je vous ai donné des principes...Non, non, vous pouvez vous interroger mais je reviens sur un élément majeur : Vous êtes dans la caricature de la réalité qu'on présente le plus posément possible pour ensuite vous positionner sur « je ne sais pas comment faire » et « je suis inquiet ». Voilà les clés ! Maintenant, pour répondre concrètement à votre question, c'est cette vision du cycle budgétaire, je vous rappelle que les capacités de financement, d'investissement, de rénovation du patrimoine, de petits investissements quotidiens, l'ensemble de ce qu'il faut faire pour faire vivre une Ville dotée d'infrastructures maintenant à la hauteur de son potentiel, sont maintenues et préservées. Et j'ajoute : Sans avoir à faire un recours mécanique et systématique, comme vos propos le suggèrent, au taux d'imposition ; Puisque vous ne savez pas comment faire, la seule variable d'ajustement que vous pourrez utiliser c'est le taux de fiscalité. Ce n'est pas, absolument pas ce qui a été fait pendant l'ensemble de cette mandature, je défends

même l'idée d'une augmentation, le principe, pardon, d'un recours à l'impôt là encore raisonnable et équilibré, je vous l'ai démontré par la photographie non pas simplement du CA, je suis allé plus loin, je vous ai présenté un état budgétaire de la Ville et vous peinez à reconnaître, je dirais, non pas la qualité, c'est une question de jugement, la pertinence, simplement, la cohérence de ce qui a été fait. En résumé, il est faux de dire aujourd'hui que la Ville de Niort a mangé ses capacités alors qu'elle les a utilisées, mobilisées et elle les a maintenues.

Madame le Maire

Bien ! Non, Monsieur BALOGE, ça va. J'avais dit tout à l'heure qu'après ces interventions, c'était terminé, on a passé une heure et demie, je pense que vous avez été informé et que vous avez... Eh bien tant pis, tant pis pour vous, mais je crois que vous demanderez toujours encore plus de réponses, encore et encore, pour remettre toujours sur le tapis les mêmes choses. Ce que je voudrais vous dire pour clore ce débat, c'est que sincèrement je ne pensais pas, en arrivant ce soir, dans cette salle que les oppositions allaient valider comme ça le compte administratif. Quand même, une opposition, c'est fait pour s'opposer et je pense que c'est son rôle. Par contre, ce qui m'a un peu gênée, ce sont les arguments que j'ai entendus mais, par l'intermédiaire des différents membres de la majorité, des réponses ont été apportées. Les arguments sont étonnants, en fait si on lit la presse, si on écoute ces oppositions, il faut faire plus mais toujours dépenser moins, il faut plus de services publics, il faut plus d'économies, il faut plus de ceci mais il faut dépenser moins. Je vais vous dire simplement, je suis très très fière d'avoir pu faire le choix du développement que nous avons fait pour Niort et emmener cette Ville dans le XXIème siècle, je suis fière d'avoir mobilisé et l'argent des contribuables et l'emprunt pour apporter aux Niortais ce dont ils ont besoin, pour apporter aux plus démunis par l'intermédiaire du C.C.A.S., un certain nombre de services qu'ils n'avaient pas, pour pouvoir apporter aux autres la capacité de pouvoir se déplacer et de bénéficier de spectacles gratuits comme les spectacles de rue qui sont par essence gratuits, je suis fière d'avoir mobilisé toutes ces sommes d'argent pour faire en sorte que nos enfants aillent dans des écoles qui soient dans un état le plus respectueux possible de leur travail. C'est vrai qu'on a découvert au cours de ce mandat, et je le dis maintenant, bien des choses qui n'avaient pas été faites. Je ne porte pas de jugement. Les Vieux Ponts : 1,6 million, qui n'avaient pas été faits depuis au moins trente ans ; Le clocher de l'église Notre-Dame, qui tombe malheureusement, peut-être aurait-on pu veiller un peu avant ; Et puis demain, les clapets de l'usine Boinot qui nous ont empêchés de pouvoir commencer notre projet parce que, et j'étais là, Conseillère municipale quand cette usine a été désaffectée et que les ventes ne se sont pas faites. Bref, on a découvert ce type de choses qui nous ont, mais nous l'avons fait, entraînés à y mettre de l'argent et j'en oublie parce que il y en a eu quand même quelque-unes, mais finalement je suis fière de cela, on aura l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent, je suis fière de ce que l'on a fait. Comme l'a dit Alain PIVETEAU, nous avons décidé en 2008 de faire cette transformation pour la Ville, la trajectoire ne peut pas être toujours la même et donc il faut regarder à l'aune des besoins qu'ont les populations et de ce que nous pouvons faire, nous l'avons fait. J'en suis heureuse et fière, je voudrais

ici remercier les services à travers le Directeur Général des Services mais j'aurai l'occasion de le faire à d'autres reprises, et les agents qui ont beaucoup donné pour faire de Niort une Ville dynamique, une Ville ouverte, une Ville où les gens ont envie de venir, où les gens d'ailleurs commencent à revenir et j'espère que cela continuera encore quelques années et le plus longtemps possible. En tous les cas, merci de ce débat, je constate qu'il y a une opposition, une majorité donc je vais vous laisser maintenant voter en vous disant que Nicole IZORE a donné son pouvoir à Monsieur ZABATTA.

Gaëlle MANGIN

Nous allons procéder au vote. Qui approuve le compte administratif 2012 ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Madame le Maire peut revenir. Le compte administratif est approuvé à la majorité.

Madame le Maire

Je vous remercie pour l'approbation de ce compte administratif et nous allons passer à la délibération suivante qui concerne l'affectation des résultats. Madame Pilar BAUDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-218

Direction Finances et Marchés publics**AFFECTATION DE RÉSULTATS 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2012 du budget principal et des budgets annexes et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2012 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2012 permet de déterminer :

- le résultat 2012 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat 2011 reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2012 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2013.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2012 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2012, majorées du déficit d'investissement 2011 reporté et les recettes propres à l'exercice 2012 majorées de la quote-part de l'excédent 2011 de fonctionnement affecté en investissement en 2012.

La nomenclature M 14 (ainsi que celle de la M 4) précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Affectation du résultat du budget principal :

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	87 339 117,02 €	Recettes	70 938 476,22 €
Dépenses	80 420 857,72 €	Dépenses	54 275 732,02 €
Résultat de l'exercice	6 918 259,30 €	Résultat de l'exercice	16 662 744,20 €
Résultat antérieur	1 717 869,49 €	Résultat antérieur	-8 151 991,95 €
Résultat cumulé	8 636 128,79 €	Résultat cumulé	8 510 752,25 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-11 165 000,00 €
		Résultat net de l'investissement	-2 654 247,75 €
Résultat net cumulé		5 981 881,04 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	3 636 128,79 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	1 328 128,79 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	2 308 000,00 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	5 000 000,00 €
Résultat d'investissement reporté	8 510 752,25 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Reports : Dépenses nettes	11 165 000,00 €
Dépenses nettes nouvelles	2 653 752,25 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	-2 000 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Parc des Expositions :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc des Expositions présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 586 860,08 €	Recettes	267 067,88 €
Dépenses	1 208 092,09 €	Dépenses	403 691,06 €
Résultat de l'exercice	378 767,99 €	Résultat de l'exercice	-136 623,18 €
Résultat antérieur	184 594,57 €	Résultat antérieur	69 722,43 €
Résultat cumulé	563 362,56 €	Résultat cumulé	-66 900,75 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-167 000,00 €
		Résultat net de l'investissement	-233 900,75 €
Résultat net cumulé		329 461,81 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	312 607,50 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	312 607,50 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	250 755,06 €
Résultat d'investissement reporté	-66 900,75 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	167 000,00 €
Dépense nettes nouvelles	16 854,31 €

Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	529 294,70 €	Recettes	63 906,96 €
Dépenses	329 091,21 €	Dépenses	31 344,68 €
Résultat de l'exercice	200 203,49 €	Résultat de l'exercice	32 562,28 €
Résultat antérieur	1 207 645,86 €	Résultat antérieur	278 835,92 €
Résultat cumulé	1 407 849,35 €	Résultat cumulé	311 398,20 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-106 076,92 €
		Résultat net de l'investissement	205 321,28 €
Résultat net cumulé		1 613 170,63 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	1 407 849,35 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	1 407 849,35 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	311 398,20 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	106 076,92 €
Dépense nettes nouvelles	205 321,28 €

Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	47 544,29 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	54 426,74 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	-6 882,45 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-31 874,74 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-38 757,19 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-31 436,78 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	- 38 757,19 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	38 757,19 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	7 320,41 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	7 320,41 €

Affectation du résultat du budget annexe Foire exposition :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Foire exposition présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	651 529,48 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	1 055 037,20 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	-403 507,72 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	38 566,86 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	-364 940,86 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		-364 940,86 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-364 940,86 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	364 940,86 €

Affectation du résultat du budget annexe Stationnement :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	250 001,31 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	443 181,25 €	Dépenses	304 455,67 €
Résultat de l'exercice	-193 179,94 €	Résultat de l'exercice	-304 455,67 €
Résultat antérieur	10 000,51 €	Résultat antérieur	499 093,79 €
Résultat cumulé	-183 179,43 €	Résultat cumulé	194 638,12 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-418 000,00 €
		Résultat net de l'investissement	-223 361,88 €
Résultat net cumulé		-406 541,31 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-183 179,43 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	432 000,00 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	248 820,57 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	194 638,12 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	418 000,00 €
Dépense nettes nouvelles	25 458,69 €

Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Chaufferie Bois présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	393 310,00 €
Dépenses	28 846,18 €	Dépenses	179 166,05 €
Résultat de l'exercice	-28 846,18 €	Résultat de l'exercice	214 143,95 €
Résultat antérieur	-99,69 €	Résultat antérieur	-877 684,34 €
Résultat cumulé	-28 945,87 €	Résultat cumulé	-663 540,39 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	663 000,00 €
		Résultat net de l'investissement	-540,39 €
Résultat net cumulé		-29 486,26 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-28 945,87 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	28 945,87 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	-663 540,39 €
Ce résultat sera compensé par l'excédent net des reports :	663 000,00 €
Ce résultat sera compensé par une diminution des dépenses	-540,39 €

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	9 700,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	9 700,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-9 700,00 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		0,00 €	

Les résultats cumulés du fonctionnement et de l'investissement étant nuls, il n'est donc proposé aucune affectation pour ce budget.

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes		Recettes	0,00 €
Dépenses		Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-13 005,00 €	Résultat antérieur	-16 307,26 €
Résultat cumulé	-13 005,00 €	Résultat cumulé	-16 307,26 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-16 307,26 €
Résultat net cumulé		-29 312,26 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2012	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-13 005,00 €
Ce résultat sera compensé par une réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-13 005,00 €
Investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	-16 307,26 €
Ce résultat sera compensé par une réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	-16 307,26 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :
 - à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 5 000 000,00 €
 - un montant de 3 636 128,79 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).
- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Parc des Expositions comme suit :
 - à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 250 755,06 €
 - le solde disponible de 312 607,50 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- reporter les résultats excédentaires du budget Crématorium comme suit :
 - le solde disponible de fonctionnement de 1 407 849,35 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
 - résorber le déficit de fonctionnement du budget Pompes Funèbres sur l'exercice budgétaire 2013.
 - résorber le déficit de fonctionnement du budget Foire exposition sur l'exercice budgétaire 2013
 - résorber le déficit de fonctionnement du budget Stationnement sur l'exercice budgétaire 2013
 - résorber le déficit de fonctionnement du budget Chaufferie Bois sur l'exercice budgétaire 2013.
- reporter les résultats nuls du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis sur l'exercice budgétaire 2013.
- résorber les déficits de fonctionnement du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau sur l'exercice budgétaire 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 5
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pilar BAUDIN

Comme vous avez vu au cours de la présentation du compte administratif, nous avons un résultat net de 5 981 881 euros, donc, comme il nous en est fait l'obligation, nous allons affecter le résultat excédentaire pour couvrir les besoins définitifs de la section d'investissement. Il y a donc 5 millions de virement à la section d'investissement et les résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire pour 1 328 128 et un virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 308 000.

Madame le Maire

Bien merci des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Monsieur BAUDIN vous vous abstenez ?

Alain BAUDIN

Je voulais simplement dire : Qu'il y ait la volonté de ne pas recourir à l'emprunt de 2 millions, c'est exact, ça va plutôt dans le bon sens par rapport à ce que je disais au niveau de l'autofinancement...Oui, non, mais je croyais que Madame BAUDIN n'avait pas terminé, ça me paraît être un élément important de cette délibération, c'est simplement ça : Ca me paraissait un élément important.

Madame le Maire

Je ne vous fais pas de reproche, Monsieur BAUDIN, c'est effectivement un élément important, vous avez bien lu la délibération, Madame BAUDIN ne l'a peut-être pas souligné suffisamment fort.

Alain BAUDIN

Pas suffisamment fort, pas du tout !

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-219

Direction Finances et Marchés publics

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédant apparaissant au compte administratif 2012. Il enregistre aussi les reports de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Madame le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2013 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2013 concernant le budget principal et les budgets annexes tels que présentés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Alain PIVETEAU

RETOUR SOMMAIRE**Alain PIVETEAU**

Je vous propose de présenter d'abord l'équilibre et puis ensuite les quelques grandes opérations en dépenses qui sont concernées puisque le BS respecte le principe de décision modificative ou de budget supplémentaire qu'on s'est fixé depuis le départ, à savoir : On ne déroge pas à l'équilibre présenté au départ, voire on l'améliore, c'est ce que, et je l'en remercie, Monsieur Alain BAUDIN vient de souligner avec un recours diminué à l'emprunt de 2 millions d'euros, on va y revenir, il n'empêche qu'il y a un certain nombre d'opérations importantes, donc on a un budget qui en volume est important mais respecte les équilibres, donc je vous présente tout de suite les équilibres. Rapidement, en dépenses réelles de fonctionnement - Je ne parle que des dépenses de gestion, pas des dépenses d'ordre - 2,25 millions, 600 000 en recettes réelles donc un besoin de financement de 1,328 million. Vous demandiez tout à l'heure ce qu'on faisait des 8,6 millions, il y a une partie du résultat 2012 qui est reporté à hauteur de 3,636 millions sur ce budget supplémentaire, ce qui permet de dégager un autofinancement de 2.308 000 euros, qui lui-même va permettre de diminuer le recours à l'emprunt. Les dépenses réelles sur la section d'investissement, reports plus nouvelles dépenses, sont de 28,5 millions, si vous y ajoutez le solde d'exécution reporté qui est une recette d'investissement de 8.511.000 et les recettes réelles qui accompagnent les reports notamment de 7,9 millions, qu'on constate sur cet exercice, on arrive à 9 700 000 de total de dépenses réelles. Si vous faites la somme de tout ça, vous avez, une fois que vous avez injecté un excédent capitalisé de 5 millions, le solde qui reste des 8,6 millions, vous arrivez à un besoin de financement de 5,3 millions c'est-à-dire un recours à l'emprunt de 3 millions et non pas de 5 millions. C'est la traduction du maintien et de l'amélioration des équilibres dont je vous parlais, équilibres je le souligne entre recours à l'autofinancement, donc les contribuables actuels, et recours à l'emprunt et aux recettes c'est-à-dire les partenariats d'un côté, les corps de contribuables qui sont concernés par les investissements réalisés dans la durée de l'autre. Alors, qu'est ce qu'on a à l'intérieur de ce budget supplémentaire ? Vous l'avez lu, on a des subventions d'équilibre sur les budgets annexes, c'est simplement une modification de règle de présentation et de décision de subvention concernant les activités économiques, il faut maintenant passer par une délibération donc on les retrouve sur le budget 2013, les frais de personnel augmentent, Monsieur BAUDIN va être content, de 427 000 euros mais c'est lié à une nouvelle réglementation sur les charges de l'employeur concernant la retraite, les rattachements sont de 293 000 euros puis ensuite il y a une succession de dépenses dont il est important de souligner qu'elles correspondent à la preuve que le budget de la Ville permet en urgence de répondre à des besoins de financement importants, c'est à dire c'est la manifestation concrète d'un budget qui a encore beaucoup de souplesse et qui n'est absolument pas contraint contrairement à ce qu'on nous a dit dans le précédent débat, c'est par exemple la capacité à financer la réforme des rythmes scolaires à la hauteur de ce qu'on avait décidé politiquement mais c'est aussi la capacité de financer le transport des élèves entre Jean Mermoz et Jean Jaurès, pour assurer la continuité du service public, c'est la possibilité de répondre à des demandes de dépenses, à des exigences de dépenses urgentes comme sur l'église Notre-Dame par exemple, ça c'est pour le fonctionnement et en investissement il y a une somme importante : 1,4 million,

mais qui est un jeu à somme nulle puisque c'est de l'avance de trésorerie à Terre de Sports, il y a ensuite un avenant qui est en fait la relation financière entre la Ville et DSA (Deux-Sèvres Aménagement) au travers de l'achat des terrains équipés par DSA qui en bout de course se traduisent par un avenant de 900 000 euros ce qui représente 4 à 5 % environ de ce qui était prévu au départ, donc on est dans quelque chose de tout à fait classique. Il y a aussi différentes choses : la possibilité, là encore, en investissement, de répondre aux besoins de travaux sur Jean Mermoz à hauteur de 100 000 euros, j'en sélectionne quelques uns, mettre en place des petites choses mais qui vont faciliter la vie et l'activité des commerçants sur la Brèche puisque c'est l'achat de pergolas pour les kiosques, il y a le lancement, le financement de nouvelles activités cohérentes avec notre vision de l'aménagement urbain, c'est l'opération l'étude BIMBY dont je suppose Frank MICHEL pourra nous parler en long et en large, c'est l'amélioration d'équipements pour par exemple Cirque en Scène avec une somme qui est consacrée à la réparation ou à l'amélioration du plancher et puis ce sont des budgets nouveaux tels que celui sur l'énergie renouvelable, qui correspondent à des délibérations dont on a parlé avant, une amélioration, des améliorations aussi sur la mobilité, l'acquisition de matériel etc. Donc au final on a un budget qui permet en investissement et en fonctionnement...Et le vélo, mais le vélo, Amaury nous en parlera je suppose...C'est l'aménagement d'un tronçon cyclable qui va permettre de mettre de la continuité autour de la rue d'Antes mais vous allez préciser où c'est, je ne sais plus exactement. Voilà donc ce qu'il est important de souligner, c'est la traduction dans ce BS de la capacité de la Ville en cours de route, vous avez vu que beaucoup de choses viennent de la réglementation externe ou de situations auxquelles il faut pouvoir répondre, donc la capacité de la Ville à travers son budget à y répondre sans détériorer puisque vous aimez le terme, sans détériorer les équilibres budgétaires, au contraire en les améliorant à hauteur notamment d'un recours diminué de 2 millions en emprunt.

Amaury BREUILLE

Vous vous souvenez sûrement qu'au moment du vote du budget primitif, nous avons émis de fortes réserves sur le budget 2013 et le Maire et moi-même avons indiqué alors que nous espérions que le budget supplémentaire pourrait améliorer ce budget primitif. Le budget supplémentaire de ce soir vient effectivement corriger la trajectoire sur plusieurs points importants à nos yeux, sans pour autant mettre en péril les grands équilibres sur lesquels il faut être vigilant. Ce sont d'abord 120 000 euros comme vient de l'indiquer Alain PIVETEAU, qui permettront de faire un aménagement cyclable en sécurité sur le quartier nord, quartier qui a un besoin évident de ce type d'aménagement puisque les accès à la Ville depuis ce secteur sont plus contraints et que la cohabitation entre vélos et voitures y est plus difficile et pour préciser le lieu, il s'agit en fait d'une liaison entre la rue d'Antes et le chemin du Fief Morin. Par ailleurs, toujours sur le cyclable, lors de nos discussions de préparation budgétaire Alain PIVETEAU et moi-même étions tombés d'accord sur un diagnostic commun à savoir qu'une enveloppe totale de 150 000 euros était nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins du moment. En l'occurrence, il s'agit de 30 000 euros pour améliorer un certain nombre d'aménagements cyclables urbains existants dans la Ville, corriger des discontinuités, améliorer la signalétique et réaliser des contres sens cyclables ou des tourne à droite là où c'est possible et reprendre quelques aménagements anciens. Il n'a pas été possible d'inscrire

ces 30 000 euros dans ce budget supplémentaire mais Madame le Maire a pris l'engagement de les inscrire au budget lors de la décision modificative de septembre prochain et j'ai donc demandé aux services d'utiliser l'été pour compléter le diagnostic des corrections apportées et pour réaliser les études afin que nous soyons en capacité d'engager ces crédits entre septembre et décembre 2013. D'autre part, le budget supplémentaire porte aussi pour une large part sur les affaires scolaires, évidemment l'intervention sur l'école Mermoz qui était une nécessité mais aussi les travaux de toiture pour l'école des Brizeaux et enfin pour le jardin de l'école Emile Zola, on est dans le même cas que pour le cyclable à savoir des crédits qui doivent intervenir en septembre. C'est donc globalement un effort très significatif qui est fait dans ce budget supplémentaire à destination des écoles et nous nous en réjouissons d'autant qu'une part importante, et Alain PIVETEAU l'a dit, acte budgétairement l'effort fait par la Ville pour mettre en œuvre dès 2013 la réforme des rythmes scolaires, c'était important car nous considérons que les rythmes sur quatre jours et demi sont nettement plus favorables pour les enfants et c'est ce qui doit compter avant toute chose. Nous notons aussi plusieurs avancées en matière de développement durable notamment le renforcement des crédits alloués au schéma directeur d'aménagement lumière pour 65 000 euros qui nous permettra d'établir un diagnostic et la recherche de solutions pour apporter un éclairage approprié à chaque situation tout en réduisant les consommations et la pollution lumineuse. C'est aussi la création d'un budget énergie renouvelable, c'est également une enveloppe de 120 000 euros au titre du PDU et de la mobilité qui permettra de mieux gérer les flux sur le carrefour rue de l'Hometrou et rue de Coulonges et qui s'inscrit dans le plan d'actions pour ce secteur que nous déployons progressivement au fur et à mesure des disponibilités budgétaires depuis plusieurs années. C'est donc un budget très positif qui nous est proposé ce soir et nous le voterons sans réserve.

Alain BAUDIN

Par rapport à ce budget, autant sur l'affectation du résultat et la manière dont il est employé, nous cautionnons cette démarche, autant après, n'étant pas dans les arcanes de la majorité, les choix qui ont été faits par rapport à des orientations viennent certainement corriger un peu le budget primitif sur lequel nous nous sommes abstenus mais je maintiens que dans la réforme des rythmes scolaires, c'est vrai que c'est la réglementation qui s'impose un peu à nous mais je regrette malgré tout que vous n'ayez pas fait le choix d'une cantine municipale le mercredi à midi pour un certain nombre de gamins et qu'ils n'aient que la seule possibilité d'utiliser les centres, ceux qui prennent les centres aérés l'après-midi mais il y a quand même des familles qui auraient souhaité certainement avoir recours à la cantine scolaire le mercredi.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-220

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) DE 20 LOGEMENTS RUE DE LA BURGONCE À NIORT - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°D-2013-52 DU 4 FÉVRIER 2013**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 19 Novembre 2012 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 4 prêts destinés à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 123 rue de la Burgonce à Niort.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 4 février dernier, le Conseil Municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le financement de 20 logements collectifs locatifs sis 123 rue de la Burgonce en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Cette garantie portait sur un prêt d'un montant total de 1 371 800 €. La Caisse des Dépôts et Consignations vient d'indiquer à Habitat Sud Deux-Sèvres des changements dans les conditions de ces prêts notamment sur leur montant.

Il convient donc à l'Assemblée délibérante de rapporter la délibération D-2013-52 et d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Niort à Habitat Sud Deux-Sèvres aux conditions actualisées de ces 4 prêts d'un montant total de 1 420 900 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2013-52 du 4 février 2013.
- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 1 420 900 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et jusqu'à concurrence de 100% de ce montant.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 123 rue de la Burgonce à Niort.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Construction de 16 logements « PLUS »

Prêt n°1 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLUS
Montant du Prêt :	271 000 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que la taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Prêt n°2 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLUS
Montant du Prêt :	892 300 €
Durée totale du prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que la taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Construction de 4 logements « PLAI »

Prêt n°3 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLAI
Montant du Prêt :	50 900 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que la taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Prêt n°4 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLAI
Montant du Prêt :	206 700 €
Durée totale du prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que la taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer la convention avec Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 3 IMMEUBLES SIS RUE FIZEAU ET RUE LE VERRIER À NIORT**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 26 mars 2013 par la Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 2 prêts destinés à financer la réhabilitation de 3 immeubles sis rue Fizeau et rue Le Verrier à Niort.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite réhabiliter 3 immeubles soit 78 appartements sis du 2 au 8 rue Fizeau, du 2 au 6 rue Le Verrier et au 8 rue Le Verrier à Niort.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit un montant total de 792 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 792 500 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et jusqu'à concurrence de 100% de ce montant.

Ces prêts sont destinés à financer la réhabilitation de 3 immeubles soit 78 appartements sis du 2 au 8 rue Fizeau, du 2 au 6 rue Le Verrier et au 8 rue Le Verrier à Niort.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt n°1 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	ECO-PRET
Montant du Prêt :	200 000 €
Durée totale du prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que la taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>

Modalité de révision : Double révisabilité
 De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
 Taux de progressivité des échéances : Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt n°2 :

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
 Nature du prêt : ECO-PAM
 Montant du Prêt : 592 500 €
 Durée totale du prêt : 25 ans
 Périodicité des échéances : annuelles
 Index : Livret A
 Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que la taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Modalité de révision : Double révisabilité
 Taux de progressivité des échéances : De -3,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
 Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention avec Habitat Sud Deux-Sèvres,
- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
 L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SA HLM
DES DEUX SÈVRES ET DE LA RÉGION AUPRÈS DE
LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉLIORATION D'UN
LOGEMENT SIS 5 RUE CENTRALE À NIORT -
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D-2012-
396 DU 17 SEPTEMBRE 2012**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 4 juin 2012 par la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 2 prêts destinés à financer le coût de l'acquisition et l'amélioration d'un logement sis 5 rue Centrale à Niort (quartier de Ste Pezenne).

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 17 septembre 2012, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région pour le financement de l'acquisition et l'amélioration d'un logement sis 5 rue Centrale à Niort (quartier de Ste Pezenne).

Cette garantie portait sur un prêt d'un montant total de 214 641 €. La SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région a été amené à revoir le plan de financement de cette opération et à minorer les montants des prêts sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il convient donc à l'Assemblée délibérante de rapporter la délibération D-2012-396 et d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Niort à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région aux conditions actualisées de ces 2 prêts d'un montant total de 175 472 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2012-396 du 17 septembre 2012.
- accorder sa garantie à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région pour le remboursement de la somme de 175 472 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et jusqu'à concurrence de 100% de ce montant.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement sis 5 rue Centrale à Niort (quartier de Ste Pezenne).

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt n°1 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLAI
Montant du Prêt :	165 664 €
Durée totale du prêt :	40 ans

Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Taux de progressivité des échéances :	De 0,00% à 0,50% maximum maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Prêt n°2 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLAI
Montant du Prêt :	9 808 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Taux de progressivité des échéances :	De 0,00% à 0,50% maximum maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer la convention avec SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ;

- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-223

Direction Finances et Marchés publics

**FOIRE EXPOSITION - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,

Vu la délibération n°D-2012-507 du 15 octobre 2012 (délibération fixant les tarifs de la foire exposition au titre de l'année 2013)

Dans le budget primitif 2013, voté par l'assemblée municipale, le 21 décembre 2012, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 376 000 €. Toutefois, l'attribution de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

Les tarifs de la foire exposition annuelle de la Ville de Niort se situent, pour l'année 2013, à cinq euros, hors tarifs réduits. Or, les principales foires expositions annuelles des villes alentours ont un niveau tarifaire moindre (Poitiers) ou équivalent (La Rochelle).

L'intérêt public communal à disposer d'une foire exposition annuelle est indéniable car elle attire une population régionale et nationale grâce à son contenu et à ses modalités d'accès tarifaires modérées.

Dès lors, il est nécessaire de préserver une certaine modération des tarifs d'accès à la foire exposition de Niort afin de demeurer dans la moyenne tarifaire régionale de tels évènements.

L'existence de la foire passe donc par le maintien des tarifs actuels de la foire exposition de Niort qui se situent déjà dans la moyenne, si ce n'est au dessus, des tarifs régionaux.

De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, en l'absence de cette délibération spécifique, le Trésorier principal a rejeté le mandat d'attribution de la subvention qui était prévue au titre de l'année 2012.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Foire Exposition pour un montant de 376 000 € au titre de l'année 2013 et pour un montant de 364 940,86 € au titre de l'année 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Foire Exposition :

- d'un montant de 364 940,86 € au titre de l'exercice 2012.

- d'un montant de 376 000,00 € au titre de l'exercice 2013.

PROCES-VERBAL

Cette subvention est fixée au niveau strictement nécessaire afin de maintenir un niveau tarifaire demeurant dans la moyenne des tarifs régionaux des événements équivalents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Pilar BAUDIN**

C'est une subvention exceptionnelle au budget annexe de la Foire Exposition. On nous fait désormais obligation de faire voter cette subvention au Conseil municipal, là c'est au titre de 2012 et de 2013.

Madame le Maire

Merci des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Vous voulez parler ou voter ?

D'accord, allez y.

Jérôme BALOGÉ

Oui, je ne sais plus quel verbe ou quel adjectif utiliser, ces subventions de fonctionnement pour la Foire Expo sont récurrentes. C'est sûr qu'il s'agit d'un événement important, la seule chose c'est que même si Jean-Claude SUREAU nous dit que les choses sont létales, ce n'est pas un adjectif qui pour le coup me rassure et j'aimerais bien qu'un jour on nous propose une vraie réflexion et il y a tellement de sujets d'étude qui sont dans les décisions dans le Recueil des Décisions ou dans les délibérations, qu'on se penche vraiment sur les foires qui marchent et pourquoi elles marchent parce que cette indécision permanente sur ce qu'on va faire de la foire l'an prochain, qui pèse comme une épée de Damoclès, sur un événement important de notre Ville, en tout cas qui l'était, finit par être pénible parce qu'on a vraiment l'impression d'apporter de l'eau à un moulin qui ne tourne plus et qui pourtant est précieux à entretenir. Je crois que le moment de l'interrogation, ça fait des années que vous nous dites : « Ca vient, ça vient » mais on aimerait en savoir un peu plus, on aimerait que quelque chose soit vraiment lancé et que l'on puisse en avoir connaissance rapidement et que l'on puisse entrevoir enfin la relance de cet évènement qui commence à ne plus avoir la dynamique qu'on lui souhaite.

Jean-Claude SUREAU

D'abord, si vous connaissez des foires de dimension identique qui fonctionnent bien, vous me donnez les noms, en tout état de cause il n'y en a pas dans le Grand Ouest, il y a des petites foires dans des chefs lieux de cantons qui fonctionnent à peu près bien parce que ça correspond à un public plutôt rural mais dans les villes moyennes, effectivement le concept foire a pris du plomb dans l'aile partout. Ca, c'est la réalité. Ensuite, on fait comment pour s'en sortir ? Hé bien je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à la question de l'offre commerciale, c'est dans ce sens là qu'on a des contacts avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, pour essayer de repenser le concept et de repenser l'offre commerciale. Ceci étant, ce n'est pas simple parce que nous ne sommes pas les seuls à nous y essayer, on a eu une réunion de l'ensemble des organisateurs des foires de l'Ouest et ne voyez pas dans mon propos une polémique politique sur les foires organisées par des Chambres de Commerce, par des collectivités locales ou bien par des associations pilotées par les collectivités locales qu'elles soient de droite ou qu'elles soient de gauche, on est tous avec les mêmes incertitudes, avec les mêmes problématiques, avec les mêmes interrogations. Un certain nombre de collectivités ont d'ailleurs fait le choix de dire : « On réduit la durée de la Foire », certains ont même dit « On arrête les Foires ». Donc voilà, on est avec

l'ensemble de ces problèmes et les uns et les autres effectivement avec les questionnements qui sont les vôtres, alors après on peut avoir une réunion entre nous, moi je trouve que ce serait bien de l'avoir, mais avec un certain nombre de propositions qui nous permettent effectivement de travailler ensemble en toute sérénité et non pas en culpabilisant les uns et les autres et particulièrement ceux qui mouillent la chemise.

Elisabeth BEAUVAIS

Oui simplement je crois qu'on va chercher très loin et qu'il y aurait des petites choses qui permettraient de conserver une partie de l'attractivité de la Foire de Niort. Je donne deux exemples. Le premier : Au guichet d'entrée il y a une rigole, un petit cours d'eau, quand vous voyez ce qui traîne dedans, c'est facile, tout le monde peut récupérer le polystyrène, les bouteilles et tout, je pense que ce serait quelque chose de très très positif pour les visiteurs parce que j'y suis allée trois fois et trois fois ce petit ruisseau était infâme... Alors moi, je veux bien qu'on soit toujours content de ce qu'on fait mais ça, ça a été constaté par des tas de gens, des tas de visiteurs et c'est quand même facile au niveau du personnel je pense, de ramasser avec un grand balai parce que franchement ça fait mauvais effet. Deuxièmement, quand je vois le pavillon de l'Australie, vous allez dans n'importe quelle foire, on ne va pas comparer la Foire de Niort au Futuroscope, mais quand vous voyez que ce pavillon de l'Australie pour le rugby ce n'étaient que des panneaux à lire et des photos, il n'y avait rien d'interactif, je me dis quand même que la Foire de Niort effectivement, il y avait une rétrospective depuis 1923 mais on n'était pas en 1923 on était en 2013, alors on ne fait rien, rien pour rendre plus dynamique et plus moderne, alors vous pouvez tous dire qu'on fait tout très bien mais je pense qu'au fond de vous il y en a certainement qui reconnaissent que ça pourrait être beaucoup plus attractif et dynamique et j'avais un troisième point : Pour participer aux réunions de l'EPIC, enfin, du comité de direction de l'Office de Tourisme, je pense que ce constat est partagé par nombre de personnes de la Communauté d'Agglomération donc je pense que c'est quand même important, il y a des petites choses et rien n'a été fait, rien n'a été fait. Avant, je peux vous dire, c'était plus propre que ça. Le dernier exemple, vous avez fait une rétrospective depuis le début de la Foire. C'était très très très mal fléché, pour trouver cela il fallait vraiment que les journaux aient informé et que les gens, « le bouche à oreille », disent : « C'est très intéressant », sinon c'était impossible de trouver et je vais vous dire, moi-même dans la halle du Galuchet j'ai demandé à un exposant, il me dit : « Oh, je ne sais pas trop, je crois que c'est par là-bas », ce n'était pas fléché donc moi j'aime ma Ville, je vais tous les ans à la Foire mais je vous assure que franchement, on fait tout pour en terminer, pour ne plus avoir de Foire à Niort.

Madame le Maire

Merci Madame BEAUVAIS, vous avez complètement raison sur le ruisseau. J'ai effectivement fait la même remarque en y arrivant, je crois qu'on pourrait nettoyer cette partie parce que ça ne donne pas une bonne image. Par contre, je ne pense pas que ce soit ça qui empêche les gens de venir à la Foire de Niort, je ne partage pas votre point de vue et puis quand vous dites : « On ne fait rien pour, on ne fait rien », moi vous savez, je connaissais très bien quelqu'un qui disait : « Mais qui c'est, on ? ». Mais c'est vrai, attendez, bon, on ne fait rien... Si les uns ou les autres véhiculaient l'idée que c'est facile de faire une Foire, Monsieur SUREAU vous a répondu ce n'est pas simple et depuis trois ans nous travaillons avec la CCI qui n'est pas pressée non plus malgré les promesses pour pouvoir travailler avec nous je dois le dire, mais la vraie question, c'est : « Est-ce qu'on maintient une foire, est-ce qu'on supprime la foire ? » Alors, si on la supprime, vous nous direz : « Ah, oui mais c'est un élément indispensable à la vie économique locale etc. Bon ! Donc on regarde ça et puis si on dit : « On ne supprime pas, ce n'est pas bien » donc j'entendais Monsieur BALOGÉ dire : « Vous nous proposerez des réflexions ». Mais proposez nous aussi des choses parce que comme pour le compte administratif, comme pour les autres politiques publiques vous ne proposez jamais rien, alors à un moment donné comment voulez vous qu'on vous prenne en compte puisque vous ne proposez rien si ce n'est de dire : « On ne fait pas ce qu'il faut, on ne fait pas ce qu'il faut » et de toutes façons quoiqu'on fasse nous savons qu'être dans l'opposition c'est s'opposer de manière quasiment systématique.

Rose-Marie NIETO

Moi, excusez moi, je ne partage pas votre...

Madame le Maire

En général, vous savez, c'est moi qui clôture les prises de parole, Madame NIETO. Je vous le dis. C'est le protocole Monsieur THEBAULT, ne dites pas que vous ne le connaissez pas. Donc je vais laisser Madame NIETO parler, mais faites-la à quelqu'un d'autre, Marc THEBAULT !

Rose-Marie NIETO

Je ne partage pas votre avis et nous ne demandons que ça de participer à des réunions pour la Foire. J'étais venue l'an dernier à une réunion que Monsieur SUREAU avait faite dans son bureau mais il ne l'a pas refaite cette année donc on veut bien participer mais il faut nous inviter aux réunions comme on est invité à d'autres commissions, on n'a jamais été sollicités mais moi je suis volontaire, on a des idées...

Madame le Maire

Ecoutez, on a fait des commissions en début de mandat, on a fait des commissions pour que vous puissiez justement très en amont discuter sur un certain nombre de choses. Ces sujets là, on est amené à les traiter aussi dans des commissions, et puis on peut traiter tous les sujets que l'on veut dans les commissions, vous le saurez pour la prochaine fois que vous serez dans l'opposition. Non, Monsieur BALOGE ! J'ai accepté pour Madame NIETO, je ne peux pas accepter pour vous. A ce moment là je fais parler tout le monde ! Non, vous savez bien que Monsieur BALOGE, il me fait rire sans même que quelqu'un dise des choses particulières sur lui. Dès qu'il parle il me fait rire, que voulez-vous que j'y fasse ?

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-224

Direction Finances et Marchés publics

**BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,

Vu la délibération n°D20110714 du 20 février 2012 (fixant les tarifs des parkings niortais),

Dans le budget primitif 2013, voté par l'assemblée municipale, le 21 décembre 2012, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 315 000 € au profit du budget annexe Stationnement. Toutefois, l'attribution de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

La collectivité a imposé des contraintes tarifaires particulières au parking de la Brèche, dans l'objectif de développer l'utilisation des parkings souterrains auprès de la population locale.

Par ailleurs, outre ces contraintes tarifaires, la collectivité a imposé des exigences de qualité pour cet ouvrage public. Cette double contrainte est de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe.

De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, en l'absence de cette délibération spécifique, le Trésorier principal a rejeté le mandat d'attribution de la subvention qui était prévue au titre de l'année 2012.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 315 000 € au titre de l'année 2013 et pour un montant de 432 000 € au titre de l'année 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Stationnement :
 - d'un montant de 432 000 € au titre de l'exercice 2012 ;
 - d'un montant de 315 000 € au titre de l'exercice 2013.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Oui, Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

Ha, quand même !

Madame le Maire

Il lève le doigt, il parle, voilà donc ...

Jérôme BALOGE

Je lève toujours le doigt protocolairement mais j'ai plus ou moins le droit de parler : En fonction, à discrétion. Moi, ce que je voulais rajouter sur la Foire et sur le stationnement, c'est que la pire des choses pour la Foire c'est l'indécision et chaque année c'est à peu près la même chose, donc : Oui pour discuter, oui pour échanger des propositions, je pense que c'est un événement qui peut nous rassembler tous mais à condition de décider quelque chose parce qu'on ne peut pas laisser les choses en l'état. Il y a un dépérissement réel à ne pas décider et c'est bien ce dont la Foire est principalement victime aujourd'hui, c'est que tout est reproduit en l'état et évidemment aucune innovation ne se greffe et aucun changement ne s'opère donc on ne peut rien attendre de bon de tout cela. Sur le budget annexe stationnement, pardon, la subvention exceptionnelle est demandée, c'est très bien mais le stationnement, pour une grande part, puisque ce n'est pas mentionné autant que j'aie pu lire la délibération, dépend d'une société d'économie mixte dont on n'a toujours pas les comptes et le rapport pour l'année alors peut-être me trompais-je ? Mais j'aimerais en savoir davantage sur les raisons de ces subventions et de leur différence d'un exercice 2012 à un autre en 2013.

Alain PIVETEAU

Il n'y en a pas. C'est-à-dire que la subvention qui a pour titre exceptionnel n'a d'exceptionnel que le nom que lui impose, je dirais, la nouvelle réglementation. En fait, c'est simplement une modalité différente de mise en œuvre de la subvention, parce que l'on considère, comme il s'agit d'un service économique, je dirais, qu'il y a une plus grande insistance pour que la subvention soit versée à titre exceptionnel même si elle est versée annuellement, ce qui était le cas avant. Donc le montant est le même mais puisqu'il est refusé sur 2012 il est reporté sur 2013 donc il n'y a pas de modification dans le fond, je ne sais pas si je suis très très clair mais c'est juste une modification de forme.

Madame le Maire

C'est une somme qui est prévue dans le cadre de l'affermage, le trésorier a refusé d'accepter la somme au titre de l'exercice 2012, puisque nous ne présentons pas une délibération, tout ça c'était dans les comptes lorsque nous faisons le bilan, c'est bien ça Monsieur PAULMIER ? On a changé de trésorier,

alors les règles changent quand les personnes changent. Il a donc refusé d'accepter que cette subvention soit versée sans qu'elle soit passée au Conseil municipal, ce qui était le cas depuis 20 ans, nous sommes donc obligés de passer celle, de 2012 et celle de 2013 en Conseil, c'est la raison pour laquelle vous vous interrogez, je pense.

Jérôme BALOGE

J'aurais aimé en savoir un peu plus parce qu'en effet c'est une SEM, donc le Conseil municipal n'a pas directement accès au budget, dans quelle mesure et quand exactement aurons nous les comptes de la SO SPACE concernant au moins le stationnement ?

Madame le Maire

On a eu déjà des comptes de la SO SPACE en début d'année...

Jérôme BALOGE

Oui mais pour 2011, pour 2011.

Madame le Maire

Oui, on aura les comptes à venir pour 2012 et puis ensuite ceux de 2013, Monsieur BALOGE.

Jérôme BALOGE

Donc on nous demande une subvention pour 2012 alors qu'on n'a pas les comptes pour 2012.

Madame le Maire

Monsieur BALOGE, il faut équilibrer le budget donc on a besoin de donner la subvention, et c'est prévu. Monsieur PIVETEAU et Monsieur POIRIER vont en parler, mais il n'y a rien d'exceptionnel à ça.

Alain PIVETEAU

Il me semble que c'est une subvention à un budget annexe, pas à la SO SPACE, donc l'affaire est réglée de ce côté-là, vous pouvez poursuivre vos questions, Monsieur POIRIER vous répondra.

Christophe POIRIER

Effectivement ce n'est pas une subvention à la SO SPACE, c'est pour ça que je ne suis pas intervenu. S'agissant des comptes de la SO SPACE, ils sont parfaitement transparents, nous avons une Assemblée Générale le 21 juin je crois, à laquelle sont conviées un certain nombre de personnes ici présentes et les comptes font l'objet d'un rapport, je ne vois pas où il y a débat, je suis un peu surpris par cette intervention, rien n'est caché dans les comptes de la SO SPACE et donc ils seront présentés et arrêtés pour l'année 2012 ce mois-ci.

Alain BAUDIN

Donc, pour bien comprendre, vous, au titre de la SO SPACE, vous avez intégré la subvention de 432 000 au titre de 2012 ou pas encore ?

Amaury BREUILLE

Il faut se souvenir du le montage de l'opération. La réalisation du parking de la Brèche, ça a été une réalisation municipale qu'on isole dans un budget annexe municipal. Donc ce budget annexe fait l'objet d'une subvention de la part du budget principal qui permet de venir équilibrer la mensualité d'emprunt correspondant à l'opération et d'autre part, la SO SPACE nous verse annuellement une redevance qui est cette année de 250 000 euros qui rentrent dans les comptes de la Ville.

Alain BAUDIN

Ça je comprends, mais la tarification c'est la Ville qui la vote.

Amaury BREUILLE

L'ensemble des tarifs sont décidés par la Ville, évidemment, dans le cadre du contrat avec la SO SPACE.

Alain BAUDIN

Par ailleurs, outre ces contraintes tarifaires, la collectivité a imposé des exigences de qualité pour cet ouvrage public. Cette double contrainte est de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe, ça je peux l'entendre mais ça n'a pas de répercussion sur la SO SPACE ? La tarification n'a pas de répercussion ?

Amaury BREUILLE

Je reprends la phrase que vous venez de lire. Vous avez indiqué : « Outre ces contraintes tarifaires », je vais y revenir après, « la collectivité a imposé des exigences de qualité pour cet ouvrage public, cette double contrainte est de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe », ça signifie que la Ville a réalisé des aménagements complémentaires sur le parking de la Brèche, ce qui vient alourdir le budget annexe, ce qui nécessite qu'on fasse une subvention supplémentaire à ce budget annexe. Après, s'agissant des tarifs, ils sont fixés par la collectivité, évidemment ils ont un impact sur l'équilibre de la SO SPACE, par exemple lorsqu'on met en place le tarif réduit sur le midi, par exemple lorsqu'on met en place la demi-heure gratuite, effectivement ça vient impacter la convention entre Ville et SO SPACE.

Madame le Maire

Je ne comprends pas ce qui vous choque, c'est ainsi depuis le début de l'affermage.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-225

Direction des Relations extérieures**ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES
PERSONNELS DES CIMETIÈRES**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'Association Nationale des Personnels de Cimetières (ANAPEC) est une association dont le but est de partager les diverses applications de la législation dans le domaine funéraire et de participer à la prévention des risques juridiques qui y sont liés.

L'adhésion de la Ville de Niort à l'ANAPEC permettra à la collectivité de s'inscrire dans une volonté d'amélioration du niveau de connaissance du droit funéraire mais aussi de bénéficier des expériences et initiatives des collectivités adhérentes avec l'appui d'experts dans ce domaine.

Le montant de l'adhésion est fixé à 250 € pour l'année 2013.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle sont ouverts pour l'année 2013.

En application de l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association ;
- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- désigner un élu et le responsable des cimetières pour représenter la Ville de Niort au sein de cette association ;

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire et Monsieur Dominique BODIN, responsable des cimetières, ont été désignés.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser, chaque année, la cotisation annuelle, à compter de 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-226

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire**AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU
REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR LE
MAGASIN DÉCATHLON DE NIORT**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de son transfert d'activité et du déménagement du magasin « DECATHLON NIORT » sis 1, rue Jean Baptiste Colbert à NIORT, le directeur sollicite l'autorisation de déroger à l'obligation du repos hebdomadaire dominical pour les dimanches 7 et 21 juillet 2013, pour faire travailler son personnel au sein de son futur magasin DECATHLON situé ZAC Pôle Sports, 5, rue Charles Darwin à Niort.

Considérant que la demande formulée par le magasin DECATHLON répond aux critères prévus à l'article L 3132-20 du Code du travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à Monsieur le Préfet concernant la demande du magasin DECATHLON de dérogation à l'obligation de repos hebdomadaire pour les journées des 7 et 21 juillet 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

Christophe POIRIER

Il est demandé au Conseil municipal d'accéder à la demande du responsable du magasin Décathlon concernant la dérogation à l'obligation du repos hebdomadaire le dimanche pour les journées des 7 et 21 juillet, en fait ça concerne le déménagement de Décathlon sur la ZAC Pôle Sports.

Marc THEBAULT

J'ai souvenir que dans cette enceinte un vœu a été adopté à l'unanimité, d'ailleurs sur notre proposition, concernant le maintien du repos dominical pour les salariés travaillant sur le territoire de la Ville de Niort ; Donc cette demande de dérogation, j'ai bien compris, on essaye de vendre jusqu'au dernier jour ouvert et puis pendant le week-end on déménage pour pouvoir revendre, c'est le business. Mais ça me gêne un petit peu, je voudrais savoir si concernant les salariés de Décathlon ça se fera sous forme de volontariat ou si au contraire tout le monde sera sur le pont, ce qui risque d'être le cas, et là je trouve ça quand même un peu dommageable surtout lorsqu'on parle après de qualité environnementale dans la présentation du nouveau bâtiment, la première des qualités environnementales c'est le respect de la qualité de vie des salariés.

Christophe POIRIER

Justement, le code du travail l'autorise, c'est-à-dire qu'il permet cette exception, quand le non fonctionnement le dimanche entrave le bon fonctionnement de l'entreprise pendant la semaine et là c'est le cas, c'est tout à fait exceptionnel. Alors, ça doit effectivement se faire dans les règles de l'art, c'est-à-dire en concertation avec les instances représentatives du personnel et sur la base du volontariat bien entendu comme les autres dérogations au repos dominical et encore une fois, c'est pour dans une période, effectivement, vous êtes les premiers à le reconnaître, un petit peu difficile au plan économique, l'idée c'est de ne pas obliger cet établissement à fermer pour cause de déménagement deux jours en semaine alors qu'il est ouvert habituellement.

Alain BAUDIN

Que Décathlon aille sur Terre de Sports c'est un souhait depuis longtemps puisque ça remonte à 2004-2005, mais il me semble que j'ai entendu l'autre jour le Ministre du Travail, Monsieur SAPIN, se prononcer clairement contre le travail le dimanche, c'est une sensibilité qui m'est assez proche, et dans ce contexte c'est vrai que ça me gêne un peu, j'entends bien la dérogation, mais je crois qu'il faut que ce soit vraiment quelque chose de très dérogatoire.

Jérôme BALOGÉ

Je ne voudrais pas priver Alain BAUDIN d'une réponse directe parce que ma question est un peu annexe. Le déplacement de Décathlon d'un site à un autre est acté mais je m'inquiète de la destination du bâtiment existant, le risque pour des zones comme Mendès ou pour d'autres qui commencent à avoir une

petite vingtaine d'années voire davantage, je n'ai plus les dates en tête, mais il y a en effet le risque de friche, comment gère-t-on en le départ d'un établissement important comme celui de Décathlon, y-a-t-il un projet de remplacement sur le site, ou de réhabilitation ? Merci de me renseigner.

Madame le Maire

Décathlon s'est engagé à ne pas laisser une friche, et c'est fait, d'ailleurs. Oui, bon, voilà, le problème est réglé. Alors, Monsieur BAUDIN, ce problème du repos dominical, il date depuis bien avant cette année, si vous y êtes opposé nous aussi nous y sommes opposés, et vous savez bien que ça aurait pu être réglé pour tous les magasins qui ouvrent le dimanche depuis bien avant 2008, ce qui n'a pas été fait. Je me souviens avoir travaillé fort longtemps avec Monsieur Jean-Jacques BRAUD, si certains se souviennent de lui, pour la fermeture d'un certain nombre de magasins le dimanche et à ce moment-là il n'y a pas eu de relais de la Ville pour nous aider dans cette démarche et il y a eu un tel « tollé » que Monsieur BRAUD y a renoncé, donc je crois qu'il faut être prudents. Là, il s'agit de permettre à Décathlon de déménager, on peut comprendre que le déménagement puisse se faire à un moment où les clients ne sont pas là et accorder cette dérogation, sinon sur le fond, si c'était aussi simple que ça, que ne l'avez-vous pas fait avant parce que nous aurions applaudi les uns et les autres des deux mains.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-227

Direction Ressources Humaines**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications suivantes du tableau des effectifs sont proposées :

DIRECTION GENERALE

Ouvertures de postes

- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'ingénieur en chef de classe normale
- 1 poste d'ingénieur principal
- 2 postes d'attaché
- 2 postes de rédacteur
- 2 postes d'ingénieur
- 3 postes de technicien
- 4 postes d'agent de Maitrise

DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT ET A L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**Direction des risques majeurs**

Création de poste

- 1 poste de responsable des risques majeurs relevant du cadre d'emplois des ingénieurs ou des techniciens

POLE RESSOURCES**Direction des Ressources Humaines**

Création de poste

- 1 poste de médecin à temps non complet (20% du temps complet) dédié au CCAS

Direction des Finances et Marchés publics

Ouverture de poste

- 1 poste de rédacteur référent-coordonnateur informatique

Direction des Systèmes d'information et de Télécommunications**Ouverture de poste**

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Louis SIMON**

Mise à jour du tableau des effectifs, la première partie concerne les ouvertures de postes comme chaque année pour anticiper les CAP d'avancement qui sont en train de se tenir. A la Direction des risques majeurs, création de poste donc là il s'agit bien d'un poste supplémentaire, la Direction des Risques Majeurs est tenue par une personne qui est sur le pont en permanence, oui, c'est Monsieur LACROIX, je crois que chacun de nous ici le connaît et vante ses mérites, ça ne pouvait pas durer et donc nous souhaitons lui apporter un adjoint parce que vous savez que c'est un domaine où on est toujours dans une gestion de crise permanente. Donc, voilà la création d'un poste supplémentaire 38 000 euros. Ensuite nous avons une autre création de poste mais c'est un peu particulier, c'est le poste de médecin à temps non complet qui était dédié au C.C.A.S., seulement ce n'était pas un salarié du C.C.A.S., c'était une personne à qui on versait des honoraires pour son activité, cette personne nous a quittés, nous transférons le poste à la Ville dans le cadre de la mutualisation des Ressources Humaines et le C.C.A.S. nous remboursera de la prestation mais à la Ville, ça s'appelle une création de poste et les deux autres points donc sont des ouvertures normales c'est-à-dire de la gestion de personnel.

Direction Ressources Humaines**EMPLOIS OCCASIONNELS – CRÉATIONS DE POSTES AU SERVICE DES ÉCOLES**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La surveillance des restaurants scolaires entre 12 h et 14 h dans les écoles ne peut pas être assurée par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires. Ces besoins sont évalués à 5 000 heures pour une année scolaire.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour l'année scolaire 2013-2014, sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 22 emplois occasionnels d'agents de surveillance de restauration scolaire et garderie.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des adjoints techniques de 2ème classe.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 22 emplois occasionnels d'agents de surveillance de restauration scolaire et de garderie scolaire pour l'année scolaire 2013-2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications****DÉMATÉRIALISATION DES FLUX FINANCIERS -
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA GESTION
ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS ENTRE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT ET
LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par arrêté interministériel du 3 août 2011, il a été acté l'obligation de dématérialisation des flux comptables (PESV2 pour les collectivités territoriales à la date butoir du 1^{er} janvier 2015). Ce nouveau protocole marquera l'entière dématérialisation de la chaîne comptable et signe l'arrêt des échanges « papier » avec la trésorerie.

Pour ce faire, il est envisagé de mettre en place un groupement de commandes en vue de l'acquisition d'un logiciel et de prestations nécessaires à la mise en place de la gestion électronique des documents entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort.

En conséquence, il convient de constituer le groupement de commandes pour la passation d'un marché. La convention désigne la Ville de Niort coordonnateur de ce groupement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-230

Direction de l'Education

**SUBVENTIONS CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC
NUITÉES - ANNÉE 2013 - SOLDE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets « classes de découvertes avec nuitées » pour l'année 2013.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 50 % de la subvention a été versé à chaque projet en février 2013.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde à l'école dont le projet a été réalisé et qui a fourni son attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort à l'école :

- Jean Macé maternelle : 1 011,07 €
- Georges Sand maternelle : 434,07 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-231

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE - ANNÉE 2013**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2011.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- Centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en trois fois : deux acomptes de 35 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF attribue la somme prévisionnelle de 640 000 €.

Aussi, je vous propose de verser au CCAS une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2013 pour un montant de 640 000 € qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le CCAS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au CCAS la subvention afférente d'un montant de 640 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-232

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU
TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNÉE
2013**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2011.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- Centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en trois fois : deux acomptes de 35 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 119 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

Association	2013
Centre socioculturel de Champclairot/Champommier : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • Accueil parents/bébés 	10 800 €
Centre socioculturel du Centre Ville : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • Accueil parents/bébés 	5 200 €
Centre socioculturel de Part et d'Autre : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis et samedis • ALSH ados • Accueil parents/bébés 	23 000 €
Centre socioculturel du Grand Nord : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil de jeunes • Accueil parents/bébés 	23 000 €
Centre socioculturel du Parc : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • Accueil de jeunes • Accueil parents/bébés 	16 000 €
Centre socioculturel Les Chemins Blancs : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Séjours • Accueil parents/bébés 	21 000 €
Centre socioculturel de Ste Pezenne : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil parents/bébés 	10 500 €

Centre socioculturel de Souché : <ul style="list-style-type: none">• ALSH vacances scolaires• ALSH des mercredis• ALSH ados	9 500 €
--	----------------

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-233

Direction Patrimoine et Moyens

**CONVENTION DE PARTENARIAT 'EPICERIE DU
MARAIS POITEVIN' ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
LE PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Parc interrégional du Marais poitevin souhaite développer la création d'un réseau de commerces alimentaires dénommé « l'Épicerie du Marais poitevin » afin de promouvoir et valoriser une production agricole respectueuse de l'environnement de son territoire et ainsi encourager une mutation écologique de cette production locale.

Le dispositif de cette démarche est le suivant :

- le parc du Marais poitevin porte les investissements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'Épicerie, assure une aide à la communication et en confie la gestion à un porteur de projet expérimenté ;
- en contrepartie, le gestionnaire de l'épicerie s'engage à respecter le cahier des charges de la marque « l'Épicerie du Marais poitevin » en priorisant la vente de produits alimentaires locaux et issus de l'agriculture biologique du Marais poitevin.

Le Parc interrégional du Marais poitevin souhaite développer un partenariat avec les communes dans lesquelles s'implante ce type de commerce, afin d'obtenir leur soutien sur les actions et les objectifs recherchés.

En complément de la convention de partenariat qui vous est présentée, il sera également conclu une convention d'occupation à titre précaire et révocable directement entre la Ville de Niort et le gestionnaire retenu par le Parc interrégional du Marais poitevin concernant la location du local situé 26 et 28 rue Brisson.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat « Épicerie du Marais poitevin » entre la Ville de Niort et le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL

ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

RETOUR SOMMAIRE**Jean-Claude SUREAU**

Il s'agit d'une convention de partenariat entre le Parc Interrégional du Marais poitevin et la Ville de Niort en vue d'installer une enseigne commerciale dont l'appellation sera « l'Épicerie du Marais poitevin » dans le cadre d'un programme du Parc Interrégional et cette épicerie sera installée rue Brisson aux numéros 26 et 28 mais là, ça fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public.

Jérôme BALOGE

Je ne sais plus si le côté pair ou impair, c'est côté Halles ou côté...

Jean-Claude SUREAU

Côté Halles, bien sûr.

Jérôme BALOGE

Dans ce cas là, je suis intéressé parce que je lisais le bail et je voyais que la durée était précisée pour cinq ans renouvelables. Donc la notion de précarité, normalement, limite à quelques années en soi l'usage et ensuite sur les conditions de résiliation, qui sont assez faciles et qui font que, à la fois on promet cinq ans et en même temps on rend possible la résiliation rapidement ! Alors, oui, j'entends « ha be » de la part d'Amaury, peut-être que c'est le droit qui s'impose à ces locataires mais c'est vrai qu'il est difficile d'installer ou de rénover une entreprise, de la faire prendre et puis ensuite d'avoir une telle incertitude si la résiliation est aussi facile, alors peut-être que j'interprète mal les termes du bail qui nous sont proposés, mais j'aurais aimé avoir quelques précisions sur la notion de précarité que vous comptez imposer à ces nouveaux commerçants pour qu'ils ne subissent pas le même sort que les précédents.

Jean-Claude SUREAU

Mais, Monsieur BALOGE, on demeure sur le domaine public. C'était le cas avec les anciens commerçants, ce sera le cas avec les nouveaux, donc on est effectivement sur des occupations précaires et révocables. Alors, effectivement, on peut, je dirais de gré à gré, sécuriser les choses parce qu'on sait qu'il y a des investissements qui peuvent être lourds, laisser, mais sans pour autant sortir de la règle, une certaine latitude dans le temps mais on ne déroge pas à ce qui, à un moment donné, nous a effectivement permis de vouloir modifier l'offre commerciale sur cette rue et donc on est lié à des règles d'occupation du domaine public.

Madame le Maire

Et cinq ans, ce n'est pas très très long, comparé aux 35 ans voire 40 ans qu'on a eus par le passé, cinq ans ce n'est pas...comment ?

Jacqueline LEFEBVRE

Pas tous !

Madame le Maire

Beaucoup, Madame LEFEBVRE, et vous le savez bien ! Cinq ans, c'est dans un premier temps et ensuite on verra, mais on a voté ça pour tous les commerces qui s'installent dans la rue Brisson donc votre question m'apparaît aujourd'hui...ou alors vous aviez manqué auparavant de présence d'esprit ou vous n'écoutez pas quand on passait ces délibérations parce que ce n'est pas nouveau, donc on travaille sur ce sujet-là, et vous le savez, avec la C.C.I. et la Chambre des Métiers et donc il n'y a pas matière à penser que cinq ans, c'est trop long.

Jérôme BALOGÉ

Je voulais m'assurer qu'ils bénéficient au moins de cinq années d'exercice parce qu'en effet...

Madame le Maire

Mais s'ils veulent partir avant, ils pourront partir...

Jérôme BALOGÉ

Ha, s'ils veulent, c'est autre chose, ou si ça ne marche pas évidemment ! Mais ce n'est pas une camionnette qu'on met sur l'espace public, c'est quand même un investissement d'aménagement du magasin, j'imagine que ce n'est pas la Ville qui aménage...

Madame le Maire

Si, Monsieur BALOGÉ ! C'est la Ville qui a aménagé. Alors, pas tout ! Non, non, mais je crois qu'il faut faire attention parce que vous pourriez dire n'importe quoi après. La Ville aménage les cellules, c'est-à-dire qu'elle refait le clos, le sol, elle met des toilettes parce qu'il n'y en avait pas, elle assainit. Ensuite, le matériel qui sert aux commerçants, évidemment ce sont eux qui l'installent ça ne paraît pas surprenant, vous ne voudriez pas aussi qu'on les paie pour venir ? Voilà, c'est clair et c'est comme ça depuis le début.

Rose-Marie NIETO

S'il vous plaît, une question à Monsieur SUREAU parce qu'on avait parlé du traiteur asiatique lors de la dernière réunion qui devait éventuellement être maintenu et puis j'ai appris que finalement il devait partir fin août, je ne sais pas si c'est vrai ou pas.

Jean-Claude SUREAU

On étudie avec lui toutes les possibilités de lui trouver un local, il y en a deux effectivement qu'on avait trouvés, un qu'il ne souhaitait pas prendre parce qu'un peu trop grand avec un loyer un peu plus cher et pour le second, il avait signé un compromis qui est tombé, tout simplement parce que le propriétaire a décidé d'y exercer pour son propre compte une autre activité. Donc on continue à suivre Monsieur TCHAN avec la volonté de trouver quelque chose le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions pour lui, mais on l'avait dit lors de la délibération qui était passée en novembre 2011 sur les objectifs qu'on s'étaient assignés concernant cette rue, on n'ira pas au forceps c'est-à-dire que si on n'a pas trouvé de solution, on laissera quelques semaines, quelques mois de plus à Monsieur TCHAN comme aux autres, mais avec un objectif qui demeure le même.

Jérôme BALOGÉ

Je suis un peu perdu, oui je suis désolé, c'est comme ça, la nature fait ainsi les choses, je suis désolé Monsieur PIVETEAU, Madame GAILLARD, c'est ainsi et donc il y a quelque chose que je ne comprends pas et vous allez m'éclairer, je n'en doute pas un instant. Pourquoi une épicerie du Marais poitevin peut s'ouvrir rue Brisson et un magasin de bouche alimentaire asiatique n'a pas le droit de rester, quel est le critère qui fait que l'on ouvre à l'un et que l'on ferme pour l'autre ? J'aimerais connaître parce que là on est quand même sur le ...mais comme je ne suis certainement pas à la hauteur de vos esprits, j'aimerais un éclairage puissant pour pouvoir comprendre, merci.

Madame le Maire

Circuit court, il y aura du bio dedans et les ... non non, jusqu'à preuve du contraire les restaurants vietnamiens ne sont pas d'une originalité extraordinaire, il y en a quelques uns et ça fait partie de l'attractivité de la Ville de Niort mais ça ne fait pas partie du lancement d'une activité et l'Épicerie du Marais poitevin c'est un lancement d'activité qui mérite notre intérêt, pour que les agriculteurs qui produisent, qui transforment, puissent le faire dans de bonnes conditions, vous avez bien compris que c'est aussi la Ville de Niort qui paye, quelque part. Je n'ai pas du tout envie de payer, quelque soit la nationalité de ceux qui les mènent on le sait très bien, pour des activités économiques à part entière, la collectivité n'a pas à subventionner ces métiers là. Alors, que vous ne partagiez pas ce point de vue c'est votre droit, mais je vous le dis.

Jérôme BALOGÉ

Non mais c'est qu'on a quand même l'impression qu'il y a deux poids et deux mesures, alors soit, mais ...

Madame le Maire

Ce n'est pas un restaurant Monsieur BALOGE, c'est la vente de produits de circuits courts récoltés par des agriculteurs du territoire, transformés par des agriculteurs du territoire, ce n'est pas la même chose Monsieur BALOGE qu'un restaurant vietnamien ou chinois comme on en a partout, voilà c'est la différence, si vous ne la voyez pas, c'est votre droit mais elle est évidente.

Jérôme BALOGE

Je la vois, c'est vrai que c'est un peu plus clair de ce point de vue là avec le circuit court, c'est très bien mais peut-être qu'on peut avoir du circuit court et un peu plus long parce qu'avec le circuit court uniquement, on se ferme quand même à pas mal de choses aussi et j'aimerais, deuxième point, j'aimerais savoir puisqu'il n'y avait pas que l'idée du circuit court comme argument, il y avait l'idée d'assurer le lancement, est-ce que ça veut dire qu'au bout de cinq ans voire dix ans maximum le commerce va voir ailleurs ?

Madame le Maire

C'est possible Monsieur BALOGE, je n'en sais rien aujourd'hui, on aimerait savoir... Les personnes qui signent le bail, le font en toute connaissance de cause, alors j'ai compris que vous aimeriez bien des circuits courts un peu plus longs, qui viennent de Chine par exemple ou du Vietnam mais c'est toujours dans vos contradictions, on veut toujours tout et son contraire et quelquefois un peu n'importe comment. La ligne est claire et c'est comme... Non, je ne patauge pas du tout ! C'est clair ! Non, même pas ? Ecoutez Monsieur BALOGE, soyez un peu respectueux, je vous respecte, respectez les autres même si vous ne pensez pas comme eux.

Jean-Claude SUREAU

Il s'agissait, dans la délibération qui avait été votée à l'immense majorité dans cette enceinte, de privilégier les circuits courts et les productions locales. Concernant les produits du Marais poitevin nous sommes totalement dedans. Concernant le traiteur asiatique ou d'autres commerces, nous sommes dans le champ concurrentiel traditionnel, en face on a des restaurateurs qui payent en moyenne 21 euros le m2 en terme locatif commercial et côté domaine public on est à 6,50 euros à peu près, c'était un certain désordre auquel on a voulu mettre fin. Donc on a vu avec le restaurateur concerné pour qu'il puisse trouver autre chose et il en est d'accord sur le principe d'ailleurs, un petit peu plus grand, plus visible etc... donc il n'y a pas de soucis sur le déménagement de l'activité sauf qu'on a un petit souci de prix parce que le marché est très élevé et qu'aujourd'hui on est encore à la recherche, on l'accompagne, la CCI l'accompagne, la manageuse de centre-ville l'accompagne donc on est dans cette dynamique là, tout simplement, et on pourra vous faire lors d'un prochain Conseil municipal la présentation de l'ensemble des enseignes qui vont atterrir dans les mois qui viennent rue Brisson et vous verrez qu'en terme qualitatif, la progression sera incontestable. Dernier élément, sur les cinq ans : C'est à la demande d'un certain nombre de porteurs de projets qu'il a été concédé cette durée, tout simplement parce qu'ils ont des investissements et qu'ils

veulent s'assurer que ces investissements seraient amortis, il s'agit d'investissements d'aménagement de magasin, qui s'amortissent très rapidement, donc les cinq ans. Après, qu'une des enseignes qui va atterrir sur la rue Brisson déménage, globalement nous le souhaitons, cela signifiera qu'elle serait capable de voler de ses propres ailes sur le marché et de prendre une surface plus grande en dehors du domaine public, et y compris pour l'Épicerie du Marais, ce serait une réussite que nous aurions accompagnée.

Alain BAUDIN

Par rapport aux choix qui sont faits rue Brisson, il m'avait semblé qu'il y avait un disquaire aussi, c'est ça ? Donc ce n'est pas forcément du circuit court, enfin je ne sais pas, à moins que ce ne soient des artistes locaux ?

Madame le Maire

Oui, il y avait un disquaire mais il est parti parce que le modèle économique qu'il avait envisagé ne répondait pas à ce qu'il attendait, alors on a un autre disquaire qui va venir pour lancer son activité et effectivement faire comme les autres, repartir. On n'a pas de disquaire à Niort donc c'est une opportunité de pouvoir faire en sorte que quelqu'un qui veut démarrer dans cette activité puisse le faire.

Jean-Claude SUREAU

Une précision, Madame le Maire, il s'agit d'un vendeur de vinyles qui s'est installé déjà d'une manière très temporaire rue du Rabot et qui viendrait se sédentariser sur un petit local de 30 m².

Madame le Maire

S'il vous plaît Madame BEAUVAIS, on prend la parole en levant la main sinon tout le monde fait comme vous et ensuite, vous serez la première à dire qu'on ne vous écoute pas.

Elisabeth BEAUVAIS

Pour détendre un peu l'atmosphère, je vous demandais si ce disquaire allait commercialiser du patois poitevin parce que c'est la seule façon de faire du circuit court, là, quand même.

Madame le Maire

Si c'est tout ce que vous avez à dire, Madame BEAUVAIS ce serait mieux de vous taire. Entre nous, vraiment, je trouve que... Non, non, il est huit heures et demie, alors si au lieu de dire ça vous vous taisiez, sincèrement, ça permettrait d'aller plus vite.

Rose-Marie NIETO

Juste une question, c'est qu'en fait l'attribution s'est faite lors de la commission rue Brisson mais nous n'avons pas été invités à cette commission, elle a eu lieu quand ? La dernière fois, on avait juste parlé du disquaire mais pas de cette épicerie.

Madame le Maire

Ecoutez, on envoie toujours des invitations aux commissions, Madame NIETO, regardez votre courrier, vous avez dû la recevoir comme les autres, mais si, parce que je ne vois pas pourquoi... écoutez, je vérifierai parce que ce n'est de l'intérêt de personne de commettre des oublis... Je suis surprise que vous me disiez ça, il se peut aussi qu'un courrier ait été perdu, on fera très attention la prochaine fois.

Aurélien MANSART

Je rappelle quand même qu'on est bien sur le domaine public et donc, derrière le domaine public, nous avons une politique que nous assumons complètement, qui est le démarrage pour certains commerces. Une fois que ce démarrage est fait et qu'il fonctionne, il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas en concurrence loyale par rapport aux autres commerces. Vu le prix des loyers, si on maintient ces commerces, dans une concurrence déloyale, je pense que ça, ça doit vous parler quand même, ce n'est pas acceptable d'un point de vue service public et politique publique donc nous assumons totalement cette position.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-234

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - MANIFESTATION - ASSOCIATION
OEUVRANT DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de dynamiser le quartier du Port, l'Association du Quartier du Port propose diverses animations musicales durant la période estivale entre juin et août 2013.

Il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'organisation de ces manifestations.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association du Quartier du Port ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 7 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU

Direction Animation de la Cité**ORGANISATION DE NIORT PLAGES - CONVENTION
AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE NIORT MARAIS
POITEVIN ET AVEC L'ASSOCIATION RESTO CLOU**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Durant l'été, des animations de loisirs, sportives et culturelles sont organisées au parc de Pré Leroy et sur la Sèvre.

Pour mener à bien cette organisation, plusieurs partenaires parmi lesquels l'Office du Tourisme de Niort Marais Poitevin et l'association Resto Clou ont été sollicités et participent activement au montage du projet.

Dans le but de préciser les conditions d'intervention de ces acteurs, il vous est proposé de passer, d'une part, une convention avec l'Office du Tourisme Niort Marais Poitevin et d'autre part un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association Resto Clou.

La convention introduit la tarification de la partie haute du parcours acrobatique dans les arbres, ainsi que de certaines activités que la Ville de Niort commande auprès de prestataires. La partie basse du parcours acrobatique dans les arbres reste gratuite, de même qu'une majorité des activités organisées (escalade ludique, activités de beach, tir à l'arc, gymnastique volontaire, sports de combat, course d'orientation, marche nordique, bicross, jeux en bois, ...). Une réduction est proposée pour les activités achetées sous forme de pass ainsi que pour les familles :

- un pass pour « un enfant à partir de 16 ans » comportant 4 services coûtera 15 €, et le tarif sera ramené à 13 € à partir de 3 pass achetés ; ce pass sera composé d'un parcours acrobranche, d'une activité kayak ou paddle, d'une entrée piscine et d'un goûter ;

- un pass pour « un enfant de 8 à 15 ans » comportant 4 services coûtera 12,50 €, et le tarif sera ramené à 11,50 € à partir de 3 pass achetés ; ce pass sera composé d'une heure de kayak encadré, d'une heure de paddle, d'une entrée piscine et d'un goûter ;

- un pass pour « un enfant de moins de 8 ans » comportant 4 services, coûtera 10 €, et le tarif sera ramené à 8,50 € à partir de 3 pass achetés ; ce pass sera composé d'une séance d'initiation d'escalade ou de parcours ludique acrobatique, d'un tour de poney, d'une entrée piscine et d'un goûter

L'Office du Tourisme Niort Marais Poitevin sera chargé d'assurer la régie de recettes et percevra 8 % du montant.

L'avenant n°1 à la convention pluriannuelle signée en 2012 avec l'association Resto Clou, définit la période estivale pour l'année 2013 et prend en compte ce goûter.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Office du Tourisme de Niort Marais Poitevin ainsi que l'annexe tarifaire ;
- approuver l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle entre la Ville de Niort et l'association Resto Clou ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-236

Direction Animation de la Cité**CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI – PROJET
ARTISTIQUE ET CULTUREL 2011 - 2012 - 2013 -
AVENANT N°7**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2011 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2011 – 2012 – 2013, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, au titre de l'année 2013, une subvention d'un montant de 367 530 € est attribuée au Camji.

Pour mémoire deux acomptes ont déjà été versés, l'un d'un montant de 120 176 € suite au Conseil municipal du 3 décembre 2012 et l'autre d'un montant de 123 677 € suite au Conseil municipal du 18 mars 2013. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 123 677 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°7 à la convention d'objectifs signée avec Le Camji ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association Le Camji le solde de la subvention 2013, soit 123 677 €, suivant les dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

Cette délibération porte sur le versement du solde de la subvention annuelle du Camji dans le cadre du conventionnement triennal et quadripartite qui nous lie à lui. J'en profite pour dire que la Ville de Niort se félicite d'accueillir début juillet prochain la première assemblée générale de la FEDELIMA (Fédération des lieux de musiques actuelles) qui va regrouper 130 structures de musiques actuelles et de scènes de jazz dans lesquelles figurent aussi les musiques traditionnelles et j'en profite aussi pour saluer l'excellent travail fait par une salle voisine dans le domaine, la salle DIFF'ART à Parthenay qui a beaucoup œuvré sur la popularisation de cette réactualisation de ces musiques traditionnelles, Téciwerdi d'ailleurs lui avait fait une belle place il y a quelques années de cela.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-237

Direction Animation de la Cité**CONVENTION D'OBJECTIFS 2012 – 2015 DU
CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN
POITOU-CHARENTES - AVENANT N°4**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux Arts de la rue, a signé une convention avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes afin de créer une dynamique locale autour de la création artistique dans l'espace public portée par un établissement à rayonnement régional et national.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, au titre de l'année 2013, une subvention d'un montant de 150 000 € est attribuée au Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes.

Pour mémoire deux acomptes de 50 000 € ont déjà été versés, l'un suite au Conseil municipal du 3 décembre 2012, l'autre suite au Conseil municipal du 18 mars 2013. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 50 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs signée avec l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes le solde de la subvention 2013, soit 50 000 €, suivant les dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Nicolas MARJAULT**

Il s'agit du solde de la subvention annuelle du CNAR qui accueillera dans 15 jours un formidable spectacle à ciel ouvert et gratuit porté par la Compagnie La Mouline, troisième volet des mémoires ouvrières. J'en profite pour associer Jacques TAPIN et la Direction de la Vie Participative à cette annonce au sens où nous avons beaucoup travaillé aux collectes de tous les témoignages, de toutes les traces, de tous les objets mémoriels autour de l'activité industrielle niortaise, j'en profite pour saluer aussi l'accompagnement du service de l'inventaire, de la Région sur toute cette dimension, et de l'ensemble des structures labellisées qui ont travaillé en coopération afin de rendre tout cela possible.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-238

**Mission Festival de la Diversité
Biologique et Culturelle****PRÉSENTATION DE L'OEUVRE 'C'EST QUOI LE
BONHEUR ?' CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA BIENNALE INTERNATIONALE D'ART
CONTEMPORAIN DE LA VILLE DE MELLE ET LE
FESTIVAL TÉCIVERDI DE LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour mémoire, un partenariat entre la Biennale Internationale d'Art Contemporain de la ville de Melle et le Festival Téciverdi de la ville de Niort a eu lieu en 2011, afin de valoriser les manifestations et favoriser un croisement des publics.

En 2013, la ville de Melle organise du 22 juin au 29 septembre, la VIème Biennale Internationale d'Art Contemporain sur la thématique « Etre humain et le savoir ensemble ».

Dans le cadre de la 3ème édition du festival Téciverdi qui aura lieu en juin 2014 et dont le thème est « MIGRATIONS », la ville de Niort souhaite reconduire ce partenariat par l'accueil en amont du festival, de l'œuvre « C'est Quoi le Bonheur ? » de Loïck CORIOU inspirée par Edgar MORIN.

Cette installation sera présentée dans le hall de l'Hôtel de ville du 26 juin au 12 juillet 2013.

Une convention de partenariat est donc mise en place afin de définir les différentes modalités liées à cet événement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la ville de Melle ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et à verser à la ville de Melle une compensation financière forfaitaire de 3500 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nicolas MARJAULT

Coopération toujours puisque la délibération suivante est là pour nous rappeler que nous prolongeons une première collaboration qui avait déjà eu lieu avec la biennale de Melle donc on a parlé de Parthenay tout à l'heure, de Melle, quand je vous parlais de réinscrire la Ville dans son environnement et dans son département, tout le monde se souvient du scarabée de Max STREICHER le canadien il y a deux ans, cette fois-ci on fait dans le plus intimiste, on fait dans le plus symbolique et plus narratif avec une vidéo de Loïc LORIOU inspirée d'un travail d'Edgar MORIN mais toujours dans le cadre de la collaboration avec la biennale de Melle, installation vidéo qui sera dans le Péristyle Hôtel Administratif.

Madame le Maire

Merci. Avant de passer au vote, Madame ARDOUIN donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-239

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions :

Conventions d'objectifs

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
OVNI	11 000 €
Croc'No	12 000 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Nicolas MARJAULT**

Dernière délibération culturelle qui propose deux conventions d'objectifs. La première annuelle et néanmoins récurrente puisqu'il s'agit de celle de l'OVNI, la seconde triennale et pourtant première au sens où c'est la première fois que CROC'NO signe une convention triennale avec nous, CROC'NO vous ne connaissez certainement pas, en revanche vous connaissez très bien la compagnie qui est portée par cette structure à savoir « Les Traîne-Savates » et l'enjeu ici c'est de développer à partir de l'atelier BATOUCADA du Clou-Bouchet une école de musique de rue qui nous permettrait de faire émerger des talents locaux sachant que là les employeurs professionnels locaux existent puisque s'il est une Ville qui accueille énormément de fanfares professionnelles, dynamiques et rayonnantes à l'international, c'est bien la Ville de Niort.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-240

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION -
ASSOCIATION 'U.S. CLOU BOUCHET' MISE À
DISPOSITION NON EXCLUSIVE AU STADE
MUNICIPAL SITUÉ AVENUE DE LA ROCHELLE D'UN
BLOC DE QUATRE VESTIAIRES, D'UN LOCAL
ADMINISTRATIF, D'UNE INFIRMERIE, D'UN LOCAL
ARBITRE ET D'UNE BUVETTE**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition gracieuse de « l'Association U.S. Clou Bouchet » un bloc de quatre vestiaires, un local administratif, une infirmerie, un local arbitre et une buvette lui appartenant installés sur le Stade Municipal situé avenue de La Rochelle à Niort, cela afin d'accueillir le déroulement des rencontres sportives dans les meilleures conditions.

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition jusqu'au 30 juin 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'un bloc de quatre vestiaires, du local administratif, de l'infirmerie, du local arbitre et de la buvette à l'Association U.S. Clou Bouchet pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-241

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION -
ASSOCIATION SPORTIVE DES PORTUGAIS DE
NIORT - MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE AU
STADE MUNICIPAL SITUÉ AVENUE DE LA
ROCHELLE D'UN BLOC DE QUATRE VESTIAIRES,
D'UN LOCAL ADMINISTRATIF, D'UNE INFIRMERIE,
D'UN LOCAL ARBITRE ET D'UNE BUVETTE**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition gracieuse de « l'Association Sportive des Portugais de Niort » un bloc de quatre vestiaires, un local administratif, une infirmerie, un local arbitre et une buvette lui appartenant installés sur le Stade Municipal situé avenue de La Rochelle à Niort, cela afin d'accueillir le déroulement des rencontres sportives dans les meilleures conditions.

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition jusqu'au 30 juin 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition du bloc de quatre vestiaires, du local administratif, de l'infirmerie, du local arbitre et de la buvette à l'Association Sportive des Portugais, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-242

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre du fonctionnement :

- le Football Club Dutel Anatolie : 400 €

Au titre d'une convention d'objectifs :

- la Ligue Régionale Poitou-Charentes de Volley-Ball pour l'organisation et le fonctionnement du Pôle d'Entraînement Régional (PER) : 15 000 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de fonctionnement de 400 € au Football Club Dutel Anatolie ;
- approuver la convention d'objectifs entre la Ville de Niort et la Ligue Régionale Poitou-Charentes de Volley-Ball ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 15 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-243

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - DIVERSITÉ**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'association Molosses All Stars est spécialisée dans la protection des chiens typés molossoïdes et catégorisés qui sont malheureusement peu ou pas du tout adoptables.

Cette association a conventionné avec la Ville de Niort afin de prendre en charge les quelques chiens catégorisés que nous accueillons dans notre structure de fourrière-refuge. Molosses All Stars a notamment pour but d'organiser le transfert de ces animaux afin de les héberger dans des refuges d'associations de protection animale dont celui de la S.P.A. à Vaux le Pénil, en Seine et Marne (77).

Le service rendu par cette association allège le travail de notre fourrière et assure le placement des chiens catégorisés. C'est pourquoi il vous est proposé d'attribuer à Molosses All Stars une subvention de fonctionnement de 750 € au titre de l'année 2013.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association Molosses All Stars la subvention afférente d'un montant de 750 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-244

Direction Animation de la Cité**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA
COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS
ASSOCIATIF**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de son développement, l'Ecole de Tennis de Niort souhaite couvrir un terrain de tennis extérieur afin de pouvoir accueillir de nouveaux pratiquants et permettre un développement de la pratique tennistique notamment en période hivernale.

La Ville de Niort apporte son soutien à ce projet qui contribue au développement du tennis, à travers une subvention de 30 000 €, pour un projet total de 84 000 €. Cette aide de la Ville sera versée en 3 fois, à savoir 10 000 € en 2013, puis 10 000 € en 2014, et enfin 10 000 € en 2015.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec l'Ecole de Tennis de Niort pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention d'un montant de 10 000 €, chaque année pour 2013, 2014 et 2015, conformément aux dispositions de la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-245

Direction Patrimoine et Moyens

**PLACE DE LA BRÈCHE - MARCHÉ DE TRAVAUX -
LOT 14 - AVENANT N°6**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le groupement mandaté par Studio Milou Architecture assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibérations du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009 et du 17 décembre 2010 pour son avenant n° 1.

Les travaux d'aménagements de la place de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal et notamment les 5 juillet 2010 et 28 mars 2011 pour les lots du DCE 3.

Le lot 14 « Béton – Pavage pierre » a été attribué le 5 juillet 2010 au groupement SOMEBAT / CTPA.

Les 20 juin et 19 septembre 2011, 16 janvier, 14 mai, 25 juin et 17 septembre 2012 ont été validés différents avenants au lot 14 du DCE 3.

Le co-traitant CTPA est devenu la société COLAS depuis le 1^{er} janvier 2013. En effet, à cette date, il est pris en compte la location-gérance du fonds de commerce de la société SGREG OUEST (comprenant le fonds de commerce de réalisation de travaux CTPA sis 582 route de Paris à Chauray), au profit de la société COLAS Centre Ouest dont le siège social est domicilié 2, rue Gaspard Coriolos à Nantes.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 6 au lot 14 du DCE 3 ;
- autoriser Deux-Sèvres Aménagement agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort à signer cet avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-246

Direction Espaces Publics**AMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU
PÔLE TRANSPORTS AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE -
VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort doit aménager et rendre accessible le mail de la République, dans sa partie située du côté de la rue Pérochon. L'aménagement consiste à traiter les surfaces de façon définitive pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, en faciliter la maintenance, et y améliorer le confort des usagers. Ce traitement sera réalisé en cohérence esthétique avec le reste de la place de la Brèche. Le sol comportera un béton bouchardé entre les 2 rangées de platanes, ainsi que des pavés aux pieds de ces derniers. La collecte des eaux de pluie se fera au maximum par infiltration et diffusion au niveau racinaire. De plus, l'éclairage public y sera renforcé.

Dans la mesure où ce lieu supporte également le pôle transports des bus urbains, la Communauté d'Agglomération de Niort est sollicitée pour participer financièrement à cette opération, au travers un fonds de concours. Son montant est calculé sur la base des prestations relevant du transport urbain, et sera de 86 520,88 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de versement d'un fond de concours de 86 520,88 € TTC par la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

Direction Espaces Publics**OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU
DONJON ET SON ENVIRONNEMENT - MARCHÉ DE
TRAVAUX DU LOT 1 TERRASSEMENT GÉNÉRAUX,
VRD - AVENANT N°2**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à souscrire avec le groupe IN SITU (mandataire) pour la reconquête des espaces publics de la place du Donjon et de son environnement.

Par délibération en date du 9 mai 2011, le Conseil municipal a approuvé le marché de travaux du lot 1 à souscrire avec l'entreprise EUROVIA.

Dans le cadre de la gestion des aléas de chantier et en raisons d'adaptations techniques nécessaires rencontrées depuis le début de l'opération, les travaux actuellement en cours nécessitent un ajustement du montant du marché de travaux au lot 1 :

- sur la Tranche Ferme :

- mise en place de fourreaux et chambres de tirage en prévision de l'éclairage du Donjon,
- mise en place de cadettes supplémentaires Quai Cronstadt (face aux halles).

- sur la Tranche Conditionnelle relative à la fourniture et à la pose de mobilier urbain :

- déduction de sujétions non réalisées

Le montant du marché initial est modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant Marché TTC	Avenant N°1 TTC	Avenant N°2 TTC	Montant après avenant TTC
1	Tranche Ferme	EUROVIA	2 651 058,22 €	86 315,83 €	19 918,18 €	2 757 292,23 €
	Tranche Conditionnelle	EUROVIA	39 934,44 €	/	- 29 708,64 €	10 225,80 €
	Option	EUROVIA	14 651,00 €	/	/	14 651,00 €
Total		EUROVIA	2 705 643,66 €	86 315,83 €	- 9 790,46 €	2 782 169,03 €

L'écart entre le montant initial et le nouveau montant du marché est de **2,83 %**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N° 2 au marché de travaux du lot 1 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Amaury BREUILLE**

Il s'agit d'avenants sur l'opération du donjon pour le contrat avec l'entreprise EUROVIA, deux avenants l'un de 19 918 euros, l'autre en moins value de 29 708 euros, ce qui aboutit à une réduction de prestations de 9 790 euros.

Jérôme BALOGÉ

Je voulais connaître le calendrier de fin de travaux pour le Donjon, quels sont les objectifs calendaires puisqu'en effet il y a eu des fouilles, ça a repoussé un certain nombre de choses mais quand prévoyez-vous d'en finir avec le pourtour du donjon ?

Amaury BREUILLE

Pour la réalisation de la part qui concerne directement la Ville, on est en train de terminer l'opération puisqu'on est en train de finir de réaliser l'escalier le long du mur de la Préfecture. Ensuite plusieurs choses, la CAN doit intervenir pour les fouilles sur la partie d'éperon rocheux qui reste donc ce sont des fouilles qui sont comme toujours sous l'autorité, sous la tutelle de la DRAC et en l'occurrence financées par la Communauté d'Agglomération puisqu'elles sont liées au monument historique et ensuite, la CAN réalisera la mise en lumière du Donjon et nous interviendrons après pour l'aménagement paysager des abords du Donjon mais le calendrier est difficile à définir puisqu'il s'agit de fouilles archéologiques qui sont relativement complexes et du renforcement de l'éperon rocheux également. On est en contact régulier avec la CAN sur ce sujet mais ils ne nous ont pas encore indiqué le planning précis de cette opération.

Madame le Maire

Je pense que d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine ce sera fait, mais aujourd'hui on ne peut pas encore vous donner la réponse. J'ai posé la question l'autre jour à Monsieur le Préfet car je souhaite que ça aille assez vite, et il m'a répondu qu'il n'avait pas encore de nouvelles.

Marc THEBAULT

Pour l'inaugurer avant le mois de Mars !

Madame le Maire

Non, ce n'est pas ça! Ce que j'aurais souhaité, c'est que les pierres calcaires ne passent pas un hiver supplémentaire à l'air parce que s'il gèle, les pierres calcaires se fendent et je ne voudrais pas fragiliser cet éperon rocheux. Voilà ce que j'aurais souhaité, ce n'est pas sûr qu'on y arrive, je fais tout ce que je peux mais vous connaissez aussi les délais dans certaines administration, dès qu'on aura une information on pourra vous la transmettre.

Sylvette RIMBAUD

A propos de cette place du Donjon qui est magnifique maintenant terminée mais très minérale, ne serait-il pas envisageable de mettre un arbre, un magnifique arbre, au milieu qui puisse quand même faire que cette place ne soit pas immense et déserte, un peu de verdure ?

Madame le Maire

Il y déjà des arbres Madame, et on peut aussi imaginer, mais ce ne sera pas pour demain, autre chose qu'un arbre.

Jérôme BALOGÉ

Des statues ?

Madame le Maire

Je pense que pour l'instant ce n'est pas prévu, mais il y a des choses qui peuvent être faites dans un avenir plus ou moins proche. Personnellement, je ne suis pas pour ne suis pas pour une statue, on peut réfléchir à autre chose.

Sylvette RIMBAUD

Le kiosque, faire revenir le kiosque de la Brèche par exemple.

Madame le Maire

Ca a été dit par certains, mais il faut quand même rester un petit peu dans la modernité.

Amaury BREUILLE

Je peux vous donner aussi d'autres éléments de réponse, Madame RIMBAUD mais les alignements d'arbres correspondent bien caractère, à l'histoire de cette place, d'autre part il y a un autre élément, c'est que dans le programme de la place, une des exigences était que la place soit suffisamment libre et disponible pour l'organisation d'un certain nombre de spectacles, de manifestations, donc ce serait un peu contradictoire de venir occuper le centre de la place par rapport à cet objectif.

Frank MICHEL

Je voudrais juste souligner que l'Architecte des Bâtiments de France n'avait pas voulu qu'on masque le donjon par des arbres.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-248

Direction Patrimoine et Moyens

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT
PRUS OPÉRATION E10TER CIRQU'EN SCÈNE -
MARCHÉ DE TRAVAUX - LOTS 7 ET 9 AVENANTS
N°2**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment abritant les associations « Cirqu'en scène » et « Théâtre de la Chaloupe » sur le site de l'ancienne usine Erna Boinot, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe dont le mandataire est l'économiste Brosseau Métrés Etudes (BME) par décision L.2122-22 du 9 novembre 2011.

L'avenant n° 1, approuvé par décision du 17 février 2012, a modifié la composition de cette équipe.

D'autre part, ce projet a fait l'objet de différentes délibérations du Conseil municipal :

- le 20 juin 2011 : autorisation donnée à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'équipement de l'association « Cirqu'en scène » ;
- le 28 novembre 2011 : approbation du contrat à souscrire avec le Conseil Général des Deux-Sèvres pour la mise en œuvre du programme Proxima « Communes » et autorisation donnée à Madame le Maire de signer ledit contrat et les documents s'y rapportant ;
- le 20 février 2012 : approbation du plan de financement relatif à cette opération et autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter des participations financières auprès de partenaires ;
- le 17 septembre 2012 : attribution des neuf lots composant les marchés de travaux ;
- le 21 décembre 2012 : validation de l'avenant n° 1 du lot 2 ;
- le 4 février 2013 : validation des avenants n° 1 au lot 1 et 4 et avenant n° 2 au lot 2 ;
- le 29 avril 2013 : validation des avenants n° 1 aux lots 3, 7 et 9, n° 2 aux lots 1 et 4 et n° 3 du lot 2.

En cours de chantier, des adaptations techniques et des modifications de prestations initiales doivent être apportées :

- Lot 7 : dans un souci d'uniformisation des luminaires du site ; et pour une amélioration de l'entrée du bâtiment, changement de modèle d'un luminaire ;
- Lot 9 : Suite à des négociations en cours de chantier avec la riveraine, modifications pour améliorer l'esthétique visuelle de la façade ;

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, ces modifications nécessitent l'établissement d'avenants.

N°	Intitulé	Titulaire	Montant initial du marché (Toutes tranches comprises en € TTC)	Montant avenants précédents (€ TTC)	Montant de l'avenant (€ TTC)	%	% Total	Montant marché + Avenant (€ TTC)
7	Electricité – Courants forts et faibles	COFELY INEO	35 033,08	3 273,63	714,48	2,04	11,38	39 021,19
9	Revêtement de façade	SAPAC	139 501,46	-1 048,86	303,35	0,22	- 0,53	138 755,95

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 2 aux lots 7 et 9 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER

Direction Espaces Publics**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART
ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT -
PROCÉDURE PAR MARCHÉ À PROCÉDURE
ADAPTÉE - APPROBATION DU MARCHÉ DE
MAITRISE D'OEUVRE**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort est gestionnaire des ouvrages de régulation de la Sèvre Niortaise non domaniaux (en amont de la Cale du Port) qui bordent son domaine public. Depuis 20 ans, la collectivité a réalisé des études et de nombreux travaux, afin d'améliorer l'écoulement de la Sèvre Niortaise en particulier en période de crues et d'étiage.

L'expertise menée par les services municipaux a permis de diligenter les études nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic des ouvrages de l'ancienne usine Boinot et de conclure sur les points suivants :

- Impossibilité d'accéder et de manœuvrer les vannes qui est préjudiciable lors de la gestion des épisodes de crues et présente un risque de rupture des ouvrages compte tenu de leur vétusté ;
- Murs de soutènement, en pied de la Sèvre, fortement endommagés voire en ruine ;
- Fondations de l'ancien moulin présentant d'importants affouillements au droit des vannes.

A partir de ces éléments, l'élaboration d'un programme de réparation des ouvrages de régulation et des murs de soutènement a été entrepris. Il comprend :

- une étude hydraulique afin de dimensionner un nouvel ouvrage de régulation en fonction des évolutions et des bénéfices issus des différents programmes de travaux d'amélioration d'écoulement ;
- son implantation, sa conception et son automatisation dans le site de Boinot ;
- la confortation des fondations et la réparation des murs de soutènement.

Par ailleurs dans le cadre d'une mission complémentaire, il inclus :

- la proposition de solutions dans le traitement du franchissement de la Sèvre à l'intérieur du site.

Ce programme prend également en compte l'élaboration des études et des documents nécessaires au dialogue et à l'obtention des autorisations dans les domaines réglementaires suivants :

- la loi sur l'Eau ;
- la protection du patrimoine avec l'archéologie préventive et l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Enfin, le diagnostic a permis d'établir un budget approximatif pour cette opération de l'ordre de 1 250 000 € TTC pour financer les études et les travaux.

Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de lancer une consultation par MAPA pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre. Les propositions des candidats ont été analysées par la Commission des marchés qui s'est réunie le 21 mai. Elle a rendu un avis sur le classement des offres qui propose de retenir l'entreprise BIEF - CARICAIE pour un montant de 81 430,00 € HT soit 97 390,28 € TTC (mission de base de 75 345,00 € HT, soit 90 112,62 € TTC et la mission complémentaire de 6 085,00 € HT, soit 7 277,66 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la passation du marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise BIEF – CARICAIE ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 81 430,00 € HT soit 97 390,28 € TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à solliciter :
 - les autorisations administratives et environnementales afférentes au projet
 - les subventions liées à ce projet auprès des organismes compétents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Nicolle GRAVAT**

Cette délibération concerne les ouvrages hydrauliques de l'usine Boinot. Comme l'a souligné Madame le Maire tout à l'heure, avec les travaux des Vieux Ponts qui sont en cours d'achèvement, ces travaux de l'usine Boinot sont particulièrement importants, ce sont des travaux très lourds, très onéreux et ce seront les derniers de ce type que nous aurons à faire sur le cours de la Sèvre. Avec cela, la Sèvre pourra respirer et s'écouler certainement beaucoup plus sereinement, et bien les riverains aussi bien sûr. Il restera quand même quelques travaux à faire sur les chaussées mais ce n'est pas du tout de la même envergure.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-250

Direction du Secrétariat Général**APPLICATION DU DROIT DES SOLS - CONVENTION
AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au regard des conséquences de la réorganisation des services de l'Etat et des enjeux qui se font jour autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'échelle du territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) a souhaité mettre en place au profit des communes une mission d'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le fondement de la délégation possible de l'article L 423-15 du code de l'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2013.

Par délibération du 15 avril 2013 la CAN a approuvé deux modèles types de conventions (A et B) pour la mise en œuvre par la CAN d'un service de support et assistance à l'instruction des demandes de permis et instruction des déclarations préalables relatives à l'occupation du sol – dit service Application du Droit des Sols (ADS) – de chaque commune membre de la CAN.

La Ville de Niort est concerné par la convention de type B, pour laquelle le Conseil municipal doit se prononcer pour sa mise en œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise en œuvre par la CAN d'un service support et assistance à l'instruction des demandes de permis et instruction des déclarations préalables relatives à l'occupation du sol – dit service Application du Droit des Sols (ADS) de la Ville de Niort pour une durée de 2 ans renouvelable une fois à compter du 1^{er} juillet 2013 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-251

**Direction Développement Urbain,
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, cinq dossiers de demande de subventions, issus de la première OPAH RU, ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de six logements locatifs sociaux. Deux d'entre eux se situent dans un immeuble en Opération de Restauration Immobilière.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	23 594,28 €	10 399,89 €	33 994,17 €
Logement 2	22 798,52 €	10 058,85 €	32 857,37 €
Logement 3	26 060,30€	14 168,70 €	40 229,00 €
Logement 4	27 785,50 €	26 816,14 €	54 601,64
Logement 5	18 928,39 €	8 112,39 €	27 041,30 €
Logement 6	11 590,34 €	4 967,29 €	16 557,63 €
Total	130 757,85 €	74 523,26 €	205 281,10 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de **74 523,26 €**

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-252

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE
PARTIE DE L'IMPASSE CHARLES VILDRAC**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le classement de l'impasse Charles Vildrac dans le Domaine public a incorporé par erreur une petite partie de la parcelle IZ n° 254. Or cette partie de 5 m² est nécessaire au propriétaire du terrain concerné pour réaliser une extension de son immeuble.

Dès lors, il s'avère nécessaire de déclasser cette partie de voie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement du domaine public d'une partie de 5 m² de l'impasse Charles Vildrac ;
- autoriser Madame le Maire à lancer l'enquête publique prévoyant le déclassement en vue d'incorporer ensuite la partie de voie dans le domaine privé communal, puis la céder au riverain.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-253

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE
PARTIE DE LA RUE LE BRIX**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La rue Le Brix comprend au niveau des numéros de voirie 27 et 25 une surlargeur hors trottoir qui n'est d'aucune utilité pour la collectivité, et se situe au droit de l'entrée des maisons. Cette surlargeur intéresse un riverain pour l'amélioration de son accès et l'agrandissement de son jardin.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder au déclassement du domaine public de la surlargeur concernée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement du domaine public d'une partie de la rue Le Brix ;
- autoriser Madame le Maire à lancer l'enquête publique prévoyant le déclassement en vue d'incorporer ensuite la partie de voie dans le domaine privé communal, puis la céder au riverain.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-254

Direction Patrimoine et Moyens**MAISON D'HABITATION SISE 189 BIS AVENUE DE SAINT JEAN D'ANGÉLY - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a approuvé la vente aux enchères publiques de la maison d'habitation sise 189 bis avenue de Saint Jean d'Angély.

Une division cadastrale a été réalisée en février 2000 afin de la séparer de la maison de quartier de Saint Florent. Cependant, il n'a jamais été procédé à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle cadastrée section EO n°389.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- constater la désaffectation de la maison d'habitation sise 189 bis avenue de Saint Jean d'Angély cadastrée section EO n° 389 ;
- décider le déclassement du domaine public de cette maison d'habitation sise 189 bis avenue de Saint Jean d'Angély.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-255

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****TRANSMISSION DU FICHIER DE L'OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE DE LA CCI DEUX-SÈVRES AU TITRE
DE LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE
NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la révision du Plan local de l'urbanisme prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 31 janvier 2011, l'élaboration d'une trame temporelle a été confiée au laboratoire RURALITES de l'université de Poitiers par délibération en date du 29 avril 2013.

Pour réaliser à bien son diagnostic des rythmes urbains, le laboratoire RURALITES doit disposer de données à jour concernant la localisation des activités et commerces sur le territoire niortais. Pour ce faire, la Ville de Niort s'est rapprochée de la CCI Deux-Sèvres pour l'exploitation d'une partie des données de l'observatoire économique de cette dernière. Il convient de préciser que les données demandées ne sont pas nominatives et qu'elles seront utilisées dans le cadre exclusif de la révision et de l'évaluation du Plan local de l'urbanisme de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la demande de transmission du fichier de l'observatoire économique de la CCI Deux-Sèvres au titre de la révision du PLU de la commune de Niort ;
- approuver la convention tripartite avec la CCI Deux-Sèvres et l'Université de Poitiers ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-256

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE
D'ANTES**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Un emplacement réservé a été instauré rue d'Antes en vue d'assurer une continuité piétonne et cyclable avec le chemin du Moindreau.

Cet emplacement réservé concerne une emprise le long de la rue d'Antes sur des terrains appartenant au Syndicat des Eaux du Vivier cadastrés section CE N°311, 89 et 321 qui a accepté de rétrocéder la partie nécessaire au cheminement par délibération de son comité syndical en date du 25 septembre 2012.

La détermination de l'emprise est de 925 m² sur ces terrains, et la nouvelle numérotation cadastrale est en cours par le géomètre.

Il a été convenu que la cession interviendrait au prix de 2,30 €/m² conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, soit un prix de 2 127,50 €.

Les frais d'acte et de géomètre concernant la détermination de l'emprise du cheminement seront à la charge de la collectivité.

Tous les frais et droits résultant de ladite acquisition sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition d'une superficie de 925 m² dans les parcelles CE 311, 89 et 321 dont la nouvelle numérotation est en cours, pour un montant de 2 127,50 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-257

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN EN
SÈVRE, POUR PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ
(CD 257 ET 258)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le propriétaire des parcelles cadastrées section CD n° 257 et 258 de 285 m² et 417 m², formant une île dans la Sèvre, près du chemin du Pissot, a proposé de les céder à la Ville.

Ces parcelles présentent un intérêt certain dans la mesure où, en raison de leur situation, elles constituent des espaces connexes au fleuve. Elles s'intègrent dans la trame bleue que constitue le cours d'eau, et jouent un rôle important en terme de continuité écologique (déplacement des espèces, zone de refuge). Elles s'inscrivent dans l'ensemble de parcelles connectées à la Sèvre, appartenant déjà à la Collectivité.

A terme, cet ensemble, qui pourra être complété par d'autres acquisitions, permettra à la Ville de mettre en œuvre des modes de gestion cohérents, efficaces, préservant activement les continuités écologiques.

D'où la nécessité d'acquérir les parcelles CD 257 et 258, au prix de 5 200 €, conformément à l'avis de France Domaine.

Les crédits sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles CD n° 257 et 258 au prix de 5 200 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-258

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION À HSDS DE TERRAINS POUR
RÉSIDENTIALISATION D'UN IMMEUBLE DANS LE
CADRE DU PRUS - RUE LAURENT BONNEVAY**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville en lien avec Habitat Sud Deux-Sèvres poursuit la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine et sociale du quartier du Clou-Bouchet. En ce sens et conformément à la convention ANRU de 2007, la résidentialisation de l'immeuble sis 20 rue Laurent Bonnevoy nécessite la cession à H.S.D.S. à l'euro symbolique, des parcelles DP 219 de 60 m² et DP 222 de 2242 m² (cession conforme à l'avis de France Domaine).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à Habitat Sud Deux-Sèvres des parcelles DP 219 et 222 à l'euro symbolique ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par Habitat Sud Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****CESSION D'UN TERRAIN RUE JOLIOT CURIE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire d'un terrain sis rue Joliot Curie cadastré section IK 69 pour 1 a 41 ca et N° 71 pour 9 a 51 ca soit 10 a 92 ca, reçu aux termes d'un échange récent avec le Conseil général.

Ce terrain est situé dans une zone d'activité économique au PLU et à proximité de la zone d'activité existante des Champs de l'Arrachis.

Un acquéreur est intéressé par ce terrain pour l'installation d'un nouveau commerce dans ce secteur, et a accepté le prix de cession de QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (41 500,00 €) conformément à la valeur délivrée par France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à l'acquéreur intéressé, les parcelles IK 69 et 71, pour le prix de 41 500,00 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-260

Direction Patrimoine et Moyens**REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT –
PHASE 3 RUE BRISSON - LOT 2 'MENUISERIES
EXTÉRIEURES ACIER' - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville », la Ville de Niort a souhaité redynamiser l'axe Brèche – bords de Sèvre. Les Halles de Niort, inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, sont situées en extrémité de cet axe.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération (mises aux normes et restauration patrimoniale) a été attribué lors du Conseil municipal du 20 juin 2011 à l'équipe dont le mandataire est l'architecte ILEANA POPEA.

Dans un même temps, la Ville de Niort a poursuivi son action de redynamisation de centre-ville et dans ce cadre a souhaité revoir l'occupation des cellules commerciales de la rue Brisson pour une uniformisation et une meilleure gestion esthétique de la façade.

Pour une meilleure cohérence et lisibilité de ces deux projets, par délibération du 25 juin 2012, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a été approuvé. Celui-ci acte des modifications programmatiques en intégrant l'aménagement de locaux et le traitement des façades des commerces de la rue Brisson (phase 3 du marché de maîtrise d'œuvre).

La phase 3, première dans le calendrier va être effectuée courant 2013. Une consultation spécifique pour le lot 2 « menuiseries extérieures acier » a été lancée.

Ce marché de travaux comprend la dépose de menuiseries extérieures ainsi que la fourniture et la pose de vingt trois menuiseries extérieures acier.

La commission des marchés réunie le 21 mai 2013 a formulé un avis sur le choix de l'attributaire, à savoir l'entreprise FRERE SAS pour un montant de 169 528,33 € HT, soit 202 755,88 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à l'entreprise FRERE SAS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-261

Direction Patrimoine et Moyens**CENTRE TECHNIQUE PROPRETÉ URBAINE –
ACHAT D'UNE BALAYEUSE COMPACTE DE VOIRIE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de procéder à l'entretien de la voirie communale, les agents techniques de la collectivité utilisent, notamment, des balayeuses de voirie. Aujourd'hui, il convient de procéder au renouvellement de la balayeuse de voirie Renault M150 immatriculée 4408SZ79 par un véhicule équivalent.

Aussi, il est proposé d'acquérir une nouvelle balayeuse via l'UGAP (Union des Groupements d'Achat public). Le recours à cette centrale d'achat, elle-même soumise au Code des marchés publics pour toutes ses procédures, dispense ses clients de toute mise en concurrence et publicité préalables.

Aussi l'UGAP propose à la Ville de Niort d'acquérir une balayeuse aspiratrice de voirie de 3,5 m³ à vitesse de déplacement rapide (80 km/h). Le modèle AZURA type MC 400 E1 – Euro 5 de la société MATHIEU est proposé pour un montant de 142 477,05 € HT, soit 170 402,55 € TTC.

L'ensemble de la machine est garantie deux ans, pièces, main d'œuvre et déplacements contre tout vice de conception et de fabrication.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché d'achat d'une balayeuse auprès de l'UGAP d'un montant de 170 402,55 € TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE**Frank MICHEL**

Il s'agit pour le Centre Technique de Propreté Urbaine de l'achat d'une balayeuse compacte de voirie.

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne sais pas si elle balayera aussi les excréments des chiens mais je trouve que cette Ville en ce moment, le centre ville que vous avez, enfin qui a été refait, la place du Temple etc...C'est agréable mais alors il faut vraiment regarder là où on met les pieds et il faudrait verbaliser parce que franchement, il y a de l'incivisme plus-plus depuis que c'est fini, et ce n'est vraiment pas du tout à l'honneur de notre Ville. Là, on ne peut être que d'accord, je pense et vous pouvez le constater comme nous.

Amaury BREUILLE

Première chose : Je pense que sur les aménagements neufs, comme ils sont à plat et que les revêtements sont clairs, il y a un premier effet, c'est qu'on a voit peut-être plus les déjections canines qui peuvent se trouver sur l'espace public. Le plus important c'est qu'on lance à la fin de ce mois un programme de prévention propreté notamment sur ce sujet des déjections canines mais aussi sur les mégots et sur les différents types de salissures : chewing-gums, papiers gras etc...Donc je vous invite à participer, à relayer ce programme de prévention, ce qui peut être utile.

Madame le Maire

Bien, mais ceci dit, vous avez raison, ce sont des problèmes d'incivisme de nos concitoyens. On voit de plus en plus de gens qui font attention, mais malheureusement, pour certains, non. La démarche de propreté urbaine commencera, il y aura des spots au CGR sur les trois thèmes qui ont été retenus : mégots comme l'a dit Monsieur BREUILLE, crottes de chiens et chewing-gums, parce que les chewing-gums ça fait un dégât monumental, au sol en particulier. Donc il y aura des spots pendant un mois et on aura aussi à vous proposer des actions concrètes et les gens ne pourront pas dire qu'ils ne sont pas équipés pour mettre et leurs mégots et les crottes de leurs chiens. On délivrera le programme, qui n'est pas tout à fait calé, dans les jours qui viennent. Ceci dit, même si ce n'est pas pour nous rassurer, toutes les villes ont ces problèmes avec les crottes de chiens et les mégots de cigarettes. Monsieur Jacques TAPIN pourrait en parler – il fait partie de la commission sur la propreté urbaine, les questions sont les mêmes, les problématiques sont les mêmes, c'est du travail quotidien à répéter et on s'aperçoit, Madame BEAUVAIS, que quand on verbalise ça ne change pas grand-chose : Il faut retrouver les chiens qui ont fait leurs besoins, quelquefois ce n'est pas facile, ils sont partis depuis longtemps, c'est quelque chose qui ne marche pas très bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-262

Direction Patrimoine et Moyens**74-78 RUE DE L'YSER - PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE DE NIORT À LA
RECONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE
MITOYEN**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un mur de clôture mitoyen situé 74 rue de l'Yser avec Madame BAUDIN Claire et Monsieur BOINIER Olivier. Ce mur en pierre, d'une longueur d'environ vingt mètres de long sur deux mètres de haut, est aujourd'hui particulièrement dégradé et s'est effondré en partie lors de récentes averses.

Afin de limiter le coût financier pour les deux parties, les propriétaires mitoyens ont proposé de prendre en charge directement la reconstruction du mur en parpaings enduit sur les deux faces. Monsieur BOINIER est en effet maçon de profession.

Il ressort de ces travaux un coût d'achat des matériaux par Monsieur BOINIER d'un montant total de 2 715,08 €

Le mur de clôture étant mitoyen, il est proposé que la Ville de Niort prenne en charge 50 % du montant cité ci-dessus soit la somme de 1 357,54 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le paiement à Madame BAUDIN Claire et Monsieur BOINIER Olivier, domiciliés 78 rue de l'Yser, la somme de 1 357,54 € au titre de la prise en charge directe de la reconstruction d'un mur mitoyen avec la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

Direction Patrimoine et Moyens**GROUPES SCOLAIRES JEAN JAURÈS ET LOUIS PASTEUR - INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE NIORT - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est engagée à travers la démarche Cit'ergie et son Plan Climat Energie Territorial à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et à l'échelle de son patrimoine, afin de participer à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique (20 % d'énergie renouvelable en 2020).

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a réalisé pour la Ville de Niort, une étude de potentiel photovoltaïque. Cette dernière a permis d'identifier dix-neuf sites favorables.

Deux sites ont été retenus pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces équipements :

- le groupe scolaire Jean Jaurès : 124 panneaux d'une puissance de 31kWc pour une surface d'environ 210 m² ;
- le groupe scolaire Louis Pasteur : 144 panneaux d'une puissance de 36kWc pour une surface d'environ 240 m².

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), et les communes : d'Amuré, du Bourdet, du Vanneau-Irleau, de Saint-Georges-de-Rex, de Thorigny, de Villiers en Plaine, de Vouillé, de Saint-Maxire, de Saint-Gelais et Niort ont constitué un groupement de commandes pour la passation de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de différents équipements.

Les marchés ont été notifiés par la CAN, coordonnateur du groupement, le 6 février 2013 au groupement AUGER Jean Paul et CECI 79.

Pour la commune de Niort, le montant des travaux s'établit à 153 760,80 € HT décomposé de la manière suivante :

- groupe scolaire Jean Jaurès : 73 220,47 € HT ;
- groupe scolaire Louis Pasteur : 78 540,33 € HT.

Il s'avère :

- qu'une erreur apparaît au niveau du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dans le détail des missions relevant de l'entreprise titulaire. L'étude technique de type L + LE doit être supprimée du marché soit une moins-value de 1 425,00 € HT. Cette prestation sera directement commandée par le SPIC « énergies renouvelables » auprès d'un bureau de contrôle.
- qu'une implantation du local onduleurs prévue initialement au marché doit être modifiée suite au projet d'extension des sanitaires de l'école élémentaire Jean Jaurès. Cette modification de prestation entraîne une plus value de 810,14 € HT.
-

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, la modification de prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Aussi, l'avenant présenté a pour but de supprimer du marché l'étude technique de type L + LE. Celle-ci sera en effet directement commandée par la Ville.

Le montant global du marché est désormais établi de la manière suivante :

Montant initial du marché (€HT)	Montant de l'avenant (€HT)	%	Nouveau montant de marché (€HT)
151 760,80	- 614,86	- 0,40	151 145,94

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché « Installations photovoltaïques sur les bâtiments du patrimoine de la Communauté d'agglomération de Niort » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-264

Direction Patrimoine et Moyens**ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS
DE MONSIEUR PIERRE MEROCHENICK**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Monsieur Pierre MEROCHENICK est décédé le 6 novembre 2012 à Niort. Il a, par testament en date du 14 décembre 2010, institué pour légataire universel la Ville de Niort pour 40 % de ses biens à l'exception des meubles et du matériel informatique.

La succession se compose de :

Actif immobilier

Une maison d'habitation à Niort, sise 35 rue du Clou Bouchet, cadastrée section DM n°294 pour une superficie cadastrale de 80ca. Cette maison est estimée, par le notaire en charge de la succession, à 50 000,00 €

Actif Bancaire

- différents comptes à la Caisse d'Epargne pour un montant total de 120 756,05 € ;
- contrats d'assurance vie dont le total des primes versées s'élève à 104 474,50 €

Le montant total de l'actif est donc de 275 230,55 €, soit pour la Ville un montant prévisionnel de 110 092,22 €

Passif

Il correspond à divers factures (eau, téléphone, impôts...) pour un montant total de 1 553,25 €. Ce legs n'est assorti d'aucune condition et charge.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- accepter le legs de Monsieur Pierre MEROCHENICK constatant que l'actif se monte largement supérieur au passif et qu'il n'est grevé d'aucune charge pour la commune ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.

La Ville de Niort supportera tous les frais pouvant en découler.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit d'accepter un legs qui a été fait par Monsieur Pierre MEROCHENICK récemment. Monsieur Pierre MEROCHENICK disposait d'une maison et d'un compte en banque, vous avez les détails et on bénéficiera si vous l'accepter de 40% de ce legs, ce qui représente un montant total, en comptant la valeur de la maison au prix des domaines, de l'ordre de 110 000 euros, aucune contrepartie demandée par ce légataire.

Jérôme BALOGE

Je voudrais savoir si ce Monsieur avait donné une destination particulière ou avait des intentions particulières.

Madame le Maire

On vient de dire que non, vous n'avez pas écouté Monsieur BALOGE.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-265

Direction Animation de la Cité**INSTALLATION D'UN STUDIO DE FRANCE 3 À NIORT
- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 2 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé l'installation d'un studio de France 3 à l'Acclameur, son plan de financement prévisionnel à hauteur de 120 000 € HT, ainsi que des demandes de financement à hauteur de 1 tiers chacun auprès de la Communauté d'agglomération de Niort et du Conseil général des Deux Sèvres.

Cependant, la réalisation des travaux et acquisitions met en évidence un coût moindre aux prévisions. En l'occurrence, le coût final s'élève à 71 027,26 € HT, décomposé ainsi :

Dépenses HT		Participations HT	
Travaux	50 296,09	Ville de Niort	23 675,75
Matériel	20 731,16	Communauté d'agglomération de Niort	23 675,75
		Conseil général des Deux Sèvres	23 675,75
Total	71 027,26	Total	71 027,26

Pour ajuster les participations des partenaires, il y a lieu de remplacer le tableau de financement prévisionnel par celui-ci, et de les informer.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le plan de financement définitif des travaux d'installation du studio France 3 dans les locaux de l'Acclameur à Niort ;

- autoriser Madame le Maire à rédiger tous actes auprès des partenaires et à recevoir les financements ajustés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-266

**Direction Développement Urbain,
Habitat****ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT - CONVENTION N°8 D'AVANCE
DE TRÉSORERIE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 24 juin 2005, la Ville de Niort a confié la réalisation de la ZAC « Pôle Sports » à la SEM Deux-Sèvres Aménagement, selon les stipulations d'une Convention Publique d'Aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Dans cette convention, il est prévu à l'article 16.7, la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire, au bénéfice de l'opération d'aménagement de la ZAC « Pôle Sports » dont la réalisation lui a été confiée.

Aujourd'hui, afin d'assurer la gestion administrative et financière de l'opération et conformément à l'article L. 1526-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire au bénéfice de l'opération d'aménagement dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, il convient de consentir une nouvelle avance de trésorerie à Deux-Sèvres Aménagement de 1 400 000 € destinée à couvrir les dépenses générées par les missions prévues à l'article 2 de la Convention Publique d'Aménagement.

Plus spécifiquement, ces 1 400 000 € d'avance de trésorerie correspondent à un soutien temporaire du concédant au développement économique de la ZAC dans l'attente de la commercialisation effective des terrains.

L'avance de trésorerie consentie pour une durée de 1 an dans le cadre de la présente convention ne donnera pas lieu à versement d'intérêts au profit du concédant. Les produits qu'elle pourrait générer resteront acquis à l'opération.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, en application de l'article L. 1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement à Deux-Sèvres Aménagement d'une avance de trésorerie de 1 400 000 € suivant les conditions contenues dans la convention n°8 d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement ZAC Pôle Sports ;
- autoriser Madame le Maire à signer la convention n°8 d'avance de trésorerie.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

RETOUR SOMMAIRE**Madame le Maire**

Il s'agit de la convention d'avance de trésorerie, que j'avais confondue avec la délibération précédente. Vous souhaitez qu'on revienne dessus ? Elle porte sur le compte rendu annuel de la collectivité, ce qu'on appelle le CRAC. Nous prenons acte, il n'y a pas de vote.

Jérôme BALOGÉ

J'aimerais connaître deux choses, en savoir un peu plus sur l'état de commercialisation des terrains et puis d'autre part je m'interroge puisque on a des rachats de terrains à des entreprises qui existent sur le secteur, qui font que les montants sont sensiblement plus élevés alors même que je m'interroge sur les critères de réception des entreprises sur la ZAC Pôle Sports : Puisque le RSI s'est installé sur la ZAC, pourquoi est ce que d'autres sont amenés à la quitter, quels sont véritablement aujourd'hui les critères ? Est-ce que là aussi il n'y a pas deux poids et deux mesures, c'est un peu trouble dans mon esprit mais je ne doute pas qu'une fois encore, vous allez m'éclairer.

Madame le Maire

Dans le CRAC vous avez tous les documents qui vous permettent de voir où on en est de l'état de la commercialisation.

Jérôme BALOGÉ

Mais on n'a pas de perspectives en terme d'entreprises qui s'implantent précisément...

Madame le Maire

Il y a des terrains que DSA rachète, après mais on se sait pas forcément quelles entreprises seront dessus. Là, on travaille avec une grosse entreprise qui va certainement venir s'installer, il y a aussi les transactions, je pense, qui vont commencer avec la Communauté d'Agglomération pour la piscine donc les critères de vente des terrains ne sont pas les mêmes selon les vendeurs et les acheteurs, ce qui me paraît judicieux.

Alain BAUDIN

Juste une question : Dans la mesure où vous avez les manettes aussi à la Communauté d'Agglomération, est-ce que le moment ne serait pas venu pour que cette ZAC devienne communautaire ?

Madame le Maire

C'est en réflexion puisque vous savez qu'avec l'élargissement de la Communauté d'Agglomération nous allons revoir un certain nombre de compétences. Alors après, il faut convaincre et vous savez que l'histoire de cette Communauté d'Agglomération et de la Ville de Niort pèse encore très lourd sur un

certain nombre de personnes, malheureusement, mais avec votre aide et l'aide de tous je pense qu'on y parviendra, parce qu'il faut y aller avec précaution.

Alain BAUDIN

Surtout s'il y a une piscine.

Jérôme BALOGÉ

On parle de Décathlon, on parlait d'une entreprise, d'une piscine, on a l'impression qu'on a un peu de mal à vendre les terrains, non ? Ça avance comme vous le voulez ?

Madame le Maire

Je n'ai pas le sentiment qu'on ait du mal à vendre les terrains...pourquoi vous riez ? Ecoutez, je trouve que vous êtes à la limite de l'impolitesse, je vous le dis comme ça, je crois qu'il y a des attitudes à avoir et d'autres à ne pas avoir. Je ne comprends pas ce que vous dites et je ne ricane pas, moi !

Alain PIVETEAU

Bien évidemment c'est un contexte difficile pour des investisseurs, des promoteurs de mener à terme leur projet et pour toutes les villes qui n'ont pas reculé devant la transformation de leurs espaces – là, en l'occurrence à des fins économiques - débutés en 2007, même avant, Monsieur Alain BAUDIN. Evidemment que c'est un contexte difficile, évidemment que ça complique la commercialisation mais pour l'instant tout ce qui a été présenté, discuté, annoncé ici où là est en cours. On a parlé de Décathlon tout à l'heure, pour LEROY MERLIN il y a des perspectives de signature en juin mais eux-mêmes et tous les investisseurs sont en train de rationaliser au plus près leur anticipation du risque, ils anticipent, ils sont en train de reprendre l'ensemble de leurs projets pour, en gros, définir des priorités beaucoup plus resserrées. Ca explique des délais un peu plus longs que ce qui avait été prévu mais pour l'instant, les deux grosses locomotives qui sont importantes pour la ZAC et qui correspondent à la vocation de la ZAC sont soit en cours de lancement comme Décathlon soit en cours de signature donc contrairement à d'autres zones on n'est pas pour l'instant face à une difficulté qui serait insurmontable ou qui mettrait en péril le bilan de la ZAC, d'ailleurs c'est pour ça que le bilan qui vous est présenté ne modifie pas d'un euro la subvention d'équilibre qui clôt la relation entre la Ville et DSA, si on était dans une situation extrêmement délicate et difficile comme d'autres villes qui, c'est vrai, ont moins d'attractivité que l'espace niortais, on serait obligés de le modifier, ce n'est pas le cas pour le moment, ce qui ne veut pas dire qu'il faut relâcher les efforts qui sont entrepris par nombre d'entre nous.

Jérôme BALOGÉ

D'une part, je suis désolé que vous vous mépreniez sur mes intentions, Madame GAILLARD, cependant la série de questions que je vous posais était justement de connaître la situation autant que je puisse le savoir et puis d'autre part on peut s'interroger sur la destination finale, on peut être tenté de vendre des terrains viabilisés pour une destination qui n'était pas forcément celle prévue à l'origine de la ZAC, c'est-à-dire est ce que la ZAC Pôle Sports ne va pas devenir à terme une ZAC comme les autres, une autre zone commerciale puisque Décathlon se déplace, Castorama, Leroy merlin pardon - Castorama justement n'est pas très loin - et puis pour le moment, pas grand-chose d'autre à part la piscine, communautaire ou pas, à voir, donc l'interrogation est là, dans un contexte difficile on est tenté de se dire on a viabilisé les terrains, ça nous a coûté cher il faut s'en débarrasser, il faut les vendre donc voilà, est ce qu'on ne va pas changer la destination de la ZAC ? C'était le sens de mes questions à multiples reprises.

Pascal DUFORESTEL

Comme cela a été dit, on est sur un exercice qui est compliqué puisqu'on inaugure une nouvelle typologie de zone qui n'est pas une zone à tout faire comme celle que vous évoquez mais qui est une zone thématique. Tout ça en harmonie, à défaut que d'être intégré dans la politique économique de la CAN, avec le schéma de développement économique et commercial puisqu'elle a été pointée comme une zone destinée aux loisirs au sens général du terme, donc on est déjà dans un exercice un peu nouveau, néanmoins tout se passe bien puisqu'il y a la première étape Décathlon qui va se concrétiser en juillet comme on l'a vu précédemment, derrière ça entraîne y compris des petits opérateurs qui vont ouvrir sûrement fin juin - début juillet sur la même thématique du sport et aidés par les collectivités en matière économique par le biais d'une BRDE (Brigade de répression de la délinquance économique) notamment pour ouvrir une petite antenne spécialisée sur les arts martiaux dans la zone. Derrière ça, il y a les négociations qui ont été rappelées et qui avancent très bien avec l'enseigne Leroy Merlin qui a été évoquée et puis on a eu une autre aventure complexe au vu de l'évolution et de l'attractivité de l'ensemble du territoire qui était le village des loisirs, qui n'a pas pu aboutir en l'état puisque quand je dis attractivité, elle est générale et elle a donné lieu à la création de bowlings sur le territoire, d'autres espaces de mise en forme, etc...qui sont venus compléter une offre de loisirs qui était un peu en deçà du potentiel d'attractivité de notre agglomération. Donc le projet n'a pas pu aboutir, néanmoins d'autres opérateurs se sont intéressés pour développer une offre qui sera plus une offre commerciale qu'une offre de service comme l'était le village des loisirs, et de manière assez intéressante puisqu'on est, si c'est cela qui vous soucie au-delà des équilibres financiers de la zone concernée, des opérateurs très sérieux, trois ont répondu et l'on devrait aboutir avec l'un d'eux.. Donc on est vraiment dans une évolution progressive, équilibrée pour ce qui est du CRAC et des contraintes d'une ZAC et équilibrée dans son

territoire puisqu'elle ne vient pas contredire d'autres développements et elle ne vient pas enfreindre une loi que nous nous sommes donnés avec la CAN de ne pas créer d'enseigne alimentaire. Si vous voulez demain vendre des terrains à la ZAC Terre de Sports très facilement et à un bon niveau de vente, vous les offrez à un opérateur alimentaire et il n'y a aucun souci, on n'aura aucun mal à les vendre. En l'occurrence on s'est refusé à cela puisque ça n'est pas l'optique de la zone et par ailleurs, ça viendrait déséquilibrer le schéma global que j'ai évoqué précédemment. Donc on est dans une évolution qui se passe plutôt bien et dont je ne doute pas qu'elle sera d'autant plus palpable à partir de juillet avec les ouvertures qu'on a mentionnées.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-267

**Direction Développement Urbain,
Habitat****ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE
RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ
(RÉALISATIONS 2012 - PRÉVISIONS 2013)**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément aux dispositions de l'Article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports approuvée en Conseil municipal du 24 juin 2005, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur l'opération dont elle est concessionnaire.

Le document qui reprend les éléments financiers fixés au bilan de l'opération comprend :

- la situation juridique et administrative ;
- l'état d'avancement physique et financier de l'opération ;
- les réalisations de l'exercice 2012 et les prévisions 2013 ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes jusqu'au terme de l'opération ;
- les bilans, plans de financement et de trésorerie prévisionnels ;
- la note de conjoncture présentant l'avancement de l'opération et l'échéancier de réalisation.

Le bilan financier de la ZAC Pôle Sports reste globalement inchangé et s'équilibre en dépenses 34 099 K€HT et en recettes à 34 114 K€HT sans modification de la participation financière de la Ville de Niort arrêtée et adoptée en juin 2005 à 718 000 €HT.

Pour l'exercice 2013, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 6 684 000 € HT consacrés majoritairement à l'achèvement de la procédure d'expropriation et des travaux de la phase 2. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 4 315 000 €HT.

En dépenses :

- Foncier = 3 573 000 €HT

- les acquisitions restantes dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée en 2010 et pour lesquelles une ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge représentent un montant de 2 468 000 €HT

- frais d'acquisition : 202 000 €HT

- honoraires d'acquisition et de gestion : 88 000 €HT

- une provision pour actualisation des montants suite au jugement d'expropriation de 815 000 €HT a été prévue. En effet, dans la procédure d'expropriation en cours, la fixation des indemnités a été sollicitée et rendue par le juge pour les parcelles IK n°16 et IK n°21. Les montants fixés par le juge en première instance apparaissent comme étant largement supérieurs à l'évaluation des biens fournie par les services fiscaux (+ 1 227 000 €). Sur cette somme, 412 000 € ont déjà été consignés en 2012 pour permettre la prise de possession d'un bien ; le reste (815 000 €HT) est provisionné sur 2013.

- Travaux phase 2 = 2 218 000 €HT relatifs à l'achèvement des travaux :

- accès piétons et cycles à l'Acclameur

- accès piétons et cycles à Décathlon conformément à l'engagement pris.

- tranche conditionnelle relative à la finition des travaux rue de l'aérodrome

- travaux de démolition, dépollution et mise en état des sols

- aménagement des arrêts et abris bus

- Frais divers (honoraires, communication...) et frais financiers = 893 000 € HT

En recettes :

- Recettes de locations = 26 000 € HT
- Cession de terrains à des tiers = 698 000 € HT
- Cession de terrains à la Ville de Niort = 3 500 000 € HT. Le montant des recettes de cession à la collectivité concédante ont été réévaluées à la hausse (+ 700 000 € HT). En effet, après bornage des terrains ex-stade à céder à la collectivité par un géomètre expert, les surfaces vendues sont en effet supérieures à celles évaluées précédemment
- Autres participations : 91 000 € HT. Cela correspond à la participation CAN définie par convention relative à la réalisation des arrêts de bus sur la ZAC.

En terme de financement :

Pour permettre la poursuite de l'opération, Deux-Sèvres Aménagement a contracté, en 2011 et 2012 :

- 5 prêts bancaires pour un montant total de 9 800 000 €
- Un découvert de trésorerie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 2 500 000 € a également été obtenu.

Néanmoins, pour poursuivre la réalisation de la ZAC et soutenir la trésorerie de l'opération, il est décidé la mise en place d'une nouvelle avance de trésorerie de la Ville de Niort à hauteur de 1 400 000 € (sur une durée de 1 an).

L'ensemble de ces éléments est repris dans le dossier de Compte Rendu Annuel à la Collectivité remis par l'aménageur.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Pôle Sports concédée à Deux-Sèvres Aménagement, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013 de la ZAC Pôle Sports faisant état des réalisations 2012 et des prévisions 2013 ci-annexé.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne le bilan de la ZAC Pôle Sports avec la convention publique d'aménagement. La participation de la Ville au bilan de la ZAC reste inchangée, à 718 000 euros.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013

Délibération n° D-2013-268

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES
LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES -
MAISON DE L'EUROPE**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, celle-ci a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la mobilité européenne.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer à l'association, au titre de l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 190 000 €.

Par ailleurs, l'association rencontre des difficultés pour équilibrer ses comptes d'exploitation, dues en grande partie à l'état de ses équipements et à une baisse d'occupation structurelle, et dans une moindre mesure à son activité d'aide alimentaire (épicerie sociale) confrontée à la fin des aides à l'emploi qui majore ses coûts salariaux.

Il est proposé de contribuer, avec d'autres partenaires, à aider l'association à rééquilibrer ses comptes par une aide supplémentaire exceptionnelle de 15 000 €.

Ainsi, et globalement, il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association au titre de l'année 2013, une subvention de 205 000 €, décomposée comme suit :

- 190 000 € de subvention annuelle de fonctionnement ;
- 15 000 € de subvention supplémentaire exceptionnelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2013 entre la Ville de Niort et l'association l'Escale ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer, à verser à l'association la subvention afférente, soit 205 000 €, conformément aux dispositions de cette convention et à signer toute convention partenariale concernant ce projet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-269

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS -
MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI
(MIPE) - SOLDE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'intérêt de l'activité de l'association , je vous propose d'adopter la présente convention qui fixe le montant de la subvention 2013 à 45 000 € et de verser à l'association le solde de 19 000 €. Pour mémoire, un acompte d'un montant de 26 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 21 décembre 2012.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi ;
- autoriser Madame le Maire à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention de 19 000 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Jean-Claude SUREAU Vice-président de la MIPE n'a pas pris part au vote

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne le versement du solde de 19 000 euros à la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi, la MIPE donc Monsieur SUREAU va vous en parler...

Jean-Claude SUREAU

Non je voulais tout simplement signaler qu'en tant que vice-président de la MIPE, je ne participerai pas au vote.

Elisabeth BEAUVAIS

Moi, je voulais savoir si un particulier pouvait faire appel à la MIPE et dans quelles conditions, selon quels critères.

Jean-Claude SUREAU

La MIPE travaille pour les collectivités locales à hauteur de 60% à 65% de son activité, et le reste ce sont des travaux réalisés soit dans des entreprises soit chez des particuliers.

Madame le Maire

Donc vous pouvez demander à la MIPE de faire des travaux...

Elisabeth BEAUVAIS

C'est tout type de travaux qu'on peut demander à la MIPE ?

Jean-Claude SUREAU

Essentiellement du bâtiment : Maçonnerie, placo mais je pourrais vous faire la liste et je vous ferai le devis après...

Elisabeth BEAUVAIS

Non, mais le jardinage, des choses comme ça ? Le jardinage, non ?

Madame le Maire

C'est plutôt EIVE, là.

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - CONVENTION D'OBJECTIFS -
ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS L'AIDE
ALIMENTAIRE**

Madame Nathalie SEGUIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

La nouvelle charte alimentaire a été finalisée et signée en 2011. Pour accompagner la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire à Niort, il est nécessaire de renouveler pour 2013 les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte et les subventions qui leur sont allouées par la Ville.

Au plan national, les associations et les CCAS qui distribuent l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, témoignent tous d'une augmentation importante et continue du besoin, corrélée à l'apparition de nouveaux publics (jeunes retraités, personnes âgées, travailleurs pauvres, jeunes étudiants). Cette évolution se constate également à Niort.

Dans ce contexte, et pour valoriser l'implication de ces associations dans la réalisation de cette charte, il est proposé une augmentation de 15% par rapport à 2012 des subventions attribuées aux associations de la manière suivante :

- La Croix Rouge Française – délégation de Niort : **3 718 €**
- Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres : **5 932 €**
- Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres : **5 059 €**
- Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres : **5 369 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

La Croix Rouge Française – délégation de Niort	3 718 €
Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres	5 932 €
Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres	5 059 €
Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres	5 369 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2013**

Délibération n° D-2013-271

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNES AGÉES**

Madame Annie COUTUREAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Avec ses chiens visiteurs, l'association Cherveux Agility Education Canine intervient régulièrement dans différents Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Niort. La venue de ces chiens apporte un soutien moral et social aux personnes âgées résidant dans ces établissements.

Compte tenu de la qualité de cette prestation pour les établissements de personnes âgées, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 750 € au titre de l'année 2013.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Cherveux Agility Education Canine ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de 750 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Annie COUTUREAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Annie COUTUREAU

L'association Cherveux Agility Education Canine intervient régulièrement dans les EHPAD de Niort. Compte tenu de la qualité de cette prestation, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 750 euros au titre de l'année 2013.

Madame le Maire

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Je vous souhaite bonne soirée, bon appétit et bonne nuit.

PROCES-VERBAL